

Racismes et discriminations

Dossier pédagogique du CIDJ



Edition 2006

Racismes et discriminations

Dossier pédagogique du CIDJ

Edition 2006

Une production du CIDJ



Dans le cadre de ce dossier pédagogique, le CIDJ tient à remercier vivement, pour leur aide précieuse, à titre professionnel, les personnes suivantes:

Pour le dossier thématique:

Josiane Alsteens (Ecole Sans Racisme), Youssef Archich, Hamsi Boubeker (Afous asbl), Patrick Charlier (Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme), Poupette Chouque (Le Monde selon les Femmes), Jean-Jacques Jaspers, Malika Madi, Ababacar N'Daw (Bruxelles Laïque), Ismaël Saïdi, Abdou Saw, Sérial Chiller et Sam Touzani.

Pour les fiches pédagogiques:

Evelyne Dodeur et Philippe Marschal (Les Territoires de la Mémoire), Karine Hérion (Collège La Fraternité -Bruxelles), Brigitte Vierset (Institut des Filles de Marie – Saint-Gilles) et le MRAX.

Equipe de conception et rédaction

Pour le dossier thématique:

Isabelle De Vriendt, Gilles Henrotay, Catherine Van Cauter

Pour les fiches pédagogiques:

Isabelle De Vriendt, Cécile Girboux, Marie Munyanshongore, Catherine Van Cauter

Mise en page:

Dess

Editeur responsable:

Alain Maron, c/o CIDJ, 88 rue Haute - 1000 Bruxelles

Droits d'utilisation

Les contenus produits par le CIDJ sont mis à disposition du public sous une licence spécifique Creative Commons.



Le texte complet de la licence d'utilisation peut être visualisé à cette adresse : <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/be/>

Avec le soutien de :

Commission communautaire française (CoCoF)



Communauté française Wallonie-Bruxelles



Racismes et discriminations

Dossier pédagogique du CIDJ

Edition 2006

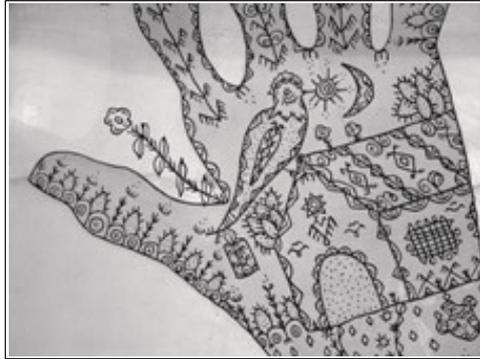
Sommaire

Introduction	7
Partie thématique	9
1. Discriminations : comment les expliquer?	
1.1. Moi et les autres	11
1.1.1. La peur de l'autre	
1.1.2. Le Bouc émissaire	
1.1.3. Stéréotypes et préjugés	
1.2. Les valeurs en conflit	16
1.2.1. La culture de l'autre	
1.2.2. Quand un groupe domine les autres...	
1.2.3. Communautarismes	
1.3. Les causes socio-économiques	23
1.3.1. Les dominations sociales : une histoire	
1.3.2. Du tiers-monde au "tiers-exclu"	
2. Discriminations... un phénomène pas neuf !	
2.1. L'Antiquité: de la Grèce à l'Inde	29
2.1.1. Quelques repères historiques	
2.1.2. Des "civilisés" et des "barbares"	
2.1.3. Ethnocentrisme et préjugés: "Nous sommes les meilleurs!"	
2.1.4. Discriminations et dépendances	
2.1.5. Impérialisme et mépris	
2.2. En plein Moyen Age : le 14ème siècle	
2.2.1. Le Moyen Age: mille ans d'histoire	34
2.2.2. A la découverte du 14ème siècle et de la terrible Peste noire...	

2.3. Le 19ème siècle	38
2.3.1. La révolution industrielle:un essor sans précédent	
2.3.2. Les racismes au 19ème siècle	
2.3.3. Autres discriminations	
2.4. La guerre 14-18	45
2.4.1. Le 20ème siècle est né en 1914	
2.4.2. Peuples et discriminations	
2.5. Le 20ème siècle	48
2.5.1. Régimes politiques racistes: des traits qui ne trompent pas	
2.5.2. En Afrique du Sud	
2.5.3. Aux Etats-Unis	
2.5.4. En Allemagne	
2.5.5. En ex-Yougoslavie	
2.5.6. Au Rwanda	
3. Racismes et discriminations en Belgique, aujourd'hui	
3.1. Au travail	53
3.1.1. Discrimination en Belgique	
3.1.2. Les conditions de travail	
3.2. A l'école	60
3.2.1. Tous à l'école! Une école pour tous?	
3.2.2. "Non, désolé(e), il n'y a plus de place..."	
3.2.3. L'échec à l'école... un problème complexe	
3.2.4. Les enfants handicapés à l'école	
3.2.5. L'échec de l'école?	
3.3. Trouver un logement	65

3.3.1. Ghettos	
3.3.2. Du côté des propriétaires...	
3.3.3. Louer à un "étranger" = risque économique ?	
3.3.4. Les conséquences...	
3.4. Dans la rue	68
3.4.1. La rue, lieu ouvert à tous et à tous les jugements	
3.4.2. Des chiffres qui alimentent le sentiment d'insécurité	
3.4.3. Regards en question	
3.4.4. Violences	
4. Comment lutter contre les discriminations ?	
4.1. L'utilisation de la loi - Patrick Charlier	74
4.2. Spectacle, humour et dialogue - Sam Touzani	78
4.3. Un film sur les préjugés - Ismaël Saïdi et Youssef Archich	82
4.4. Les stéréotypes dans les médias - Jean-Jacques Jaspers	86
4.5. Un livre pour comprendre l'autre - Malika Madi	90
4.6. Une école sans racisme - Josiane Alsteens	93

Introduction



Cette oeuvre se trouve dans le métro Lemonnier à Bruxelles
" Notre maison " - 18x24cm (encre de chine sur papier)
Oeuvre de HAMSİ Boubeker

Aujourd'hui, le racisme est présent partout en Europe. Nationalismes, communautarismes, discours réducteurs, ségrégations,... sont des sujets dont on traite tous les jours dans les médias. La problématique du racisme et des discriminations en général reste donc malheureusement très actuelle.

En Belgique, la situation a évolué ces dernières années. L'élaboration d'une série d'outils juridiques visant à poursuivre et à condamner tout acte raciste ainsi qu'un travail de prévention a entraîné certains changements. Cependant, le racisme n'a pas disparu pour autant. Disons qu'il a plutôt changé de forme : les actes racistes devenus aujourd'hui répréhensibles ont évolué en discriminations raciales moins visibles mais plus insidieuses, les propos d'exclusion se changent en communautarismes parfois tout aussi dangereux.

Ces discriminations prennent différentes formes. Et elles peuvent toucher différentes catégories de populations, différents groupes sociaux. Ainsi, les mécanismes qui conduisent à la discrimination raciale sont régulièrement les mêmes que ceux qui conduisent aux discriminations basées sur l'origine sociale ou économique, sur un handicap, sur l'âge, sur le sexe,...

Et puis, sans doute plus difficile à accepter, les discriminations concernent tout le monde: chacun de nous est susceptible de développer des comportements racistes et discriminatoires. Comprendre les mécanismes qui conduisent au racisme permet de reconnaître celui-ci et de se remettre en question. Certains de ces mécanismes sont propres aux individus et d'autres sont plutôt une résultante du fonctionnement de notre société.

Ce dossier qui, après une partie thématique, propose une série de fiches pédagogiques, s'adresse aux jeunes âgés de 15 à 20 ans mais aussi aux enseignants, aux éducateurs, aux animateurs appelés à travailler la thématique dans le cadre de leurs cours ou activités. Certaines des animations présentées dans la partie pédagogique du dossier sont accessibles dès 12 ans.

Le dossier est téléchargeable sur le site du CIDJ: www.cidj.be, sur lequel on peut par ailleurs visionner des extraits de l'interview de Sam Touzani, ainsi que ceux d'un spectacle d'Abdou Saw.

Racismes et discriminations

Partie thématique



1. Discriminations : comment les expliquer ?

Le racisme, l'homophobie, le sexisme et les autres exclusions reposent sur des mécanismes qu'il est important d'analyser, de comprendre et de reconnaître. A la rencontre de ceux-ci, nous te proposons un parcours en 3 chapitres, de l'individu (toi, moi, lui) aux grands mouvements socio-économiques.



1.1. Moi et les autres

1.1.1. La peur de l'autre

L'être humain est un animal social qui a besoin de l'autre pour exister. Dans toute relation, les contradictions ne manquent pas : tour à tour "l'autre" attire, suscite de l'intérêt, mais aussi effraye et parfois devient un objet de méfiance et de rejet. Dans les rencontres humaines, que de peurs à dépasser !

L'ignorance et l'inconnu alimentent la peur

L'angoisse fait partie de l'être humain. Le petit enfant se sent en insécurité par beaucoup de choses : l'obscurité, l'inconnu, l'absence de sa mère, etc. En grandissant, en découvrant le monde, certaines peurs s'estompent et d'autres apparaissent. En règle générale, on peut dire que l'être humain éprouve des craintes par rapport à ce qu'il ne connaît pas, ne comprend pas. Ces craintes selon le caractère et les expériences de vie de tout un chacun resteront, généralement, à un stade "acceptable" ou bien s'amplifieront et déborderont vers "l'inacceptable". "L'être humain est ainsi fait que tout contact avec un inconnu génère de l'anxiété. Et plus l'inconnu sera différent (...), plus l'anxiété sera grande" [1].

S'il est légitime de se sentir inquiet devant quelque chose d'inconnu, s'il est normal de vouloir protéger son territoire, on peut souligner qu'entre le sentiment de protection et l'exclusion de l'autre, il y a un pas que certains franchissent.

"Le raciste(...) pense que l'étranger, quel qu'il soit, va lui prendre ses biens. Alors il s'en méfie sans même réfléchir, presque d'instinct. L'animal ne se bat que s'il est attaqué. Mais parfois l'homme attaque l'étranger sans même que celui-ci ait l'intention de lui ravir quoi

que ce soit." (2) Avant de franchir ce pas consciemment, on le franchit inconsciemment. Accepter l'autre n'est ni spontané, ni naturel. C'est un apprentissage continu impliquant une remise en question. L'ouverture à la diversité suppose une solide connaissance de soi, de sa propre culture; il ne peut y avoir de vraie rencontre avec "l'autre" si la toute première des rencontres, soi avec soi, ne s'est pas faite.

La peur : un phénomène vieux comme le monde

La peur est propre à l'être humain. On pourrait même écrire une "histoire de la peur", de la préhistoire à nos jours ! Arrêtons-nous brièvement au Moyen Age : de grandes paniques collectives s'emparaient des gens face aux diverses menaces de l'époque : la peste, la famine, les brigands, les impôts injustes imposés par les nobles ou le Clergé, etc. Elles étaient source de mal-être et de révoltes. Face à ces peurs, il fallait un défoulement... C'est-à-dire qu'il importait de transférer sur "quelqu'un" (une personne ou un groupe) l'origine de celles-ci. On désignait un coupable à punir et on se sentait soulagé. C'est ce qu'on appelle un "bouc émissaire". Les gens au Moyen Age, par périodes, ont diabolisé tour à tour les Juifs, les vagabonds, certaines femmes (accusées de sorcellerie), les hérétiques (des gens changeant les dogmes religieux, donc bousculant l'ordre des choses). Nous développerons ce point dans la partie suivante. Retenons que, lors de crises, les sociétés humaines cherchent à incarner leurs angoisses en un objet qu'elles peuvent contrôler. De tous temps, l'autre, le différent et l'inconnu ont donc constitué des cibles. "Se mobiliser contre quelqu'un est un exutoire idéal" (3).

Aujourd'hui

Notre monde est certes très différent du Moyen Age, mais est aussi fragile... Notre époque est marquée par la perte de repères, l'omniprésence de la loi de l'économie et de la compétition, la chute des idéologies. Beaucoup de valeurs ont volé en éclat. Tout va très vite. Personne ne se sent à l'abri de la maladie, du chômage, de la précarité... La peur du lendemain, la peur de perdre son emploi, la peur de la violence - si dominante dans les médias - donne à tout un chacun un sentiment d'insécurité profond. Cette angoisse n'est pas vivable, on doit lui trouver un responsable : si on n'y prend pas garde, tout peut devenir la faute de "l'autre", de l'étranger, de l'immigré, de celui qui est différent de nous, qui paraît une menace à notre confort, à nos valeurs, à nos repères, à nos certitudes... Toute société cherche à conjurer ses peurs en désignant précisément des objets de peur. Le mécanisme, nous l'avons vu, est vieux comme le monde. Propre à l'humain, la peur s'enracine dans l'irrationnel, elle provient avant tout de notre affectif, et très peu de notre raison ! Certains partis politiques et groupes extrémistes en tout genre exploitent les angoisses humaines, les manipulent, voire en fabriquent ! Et les focalisent sur des cibles précises. "La peur est un élément consubstantiel au racisme" (4). Face à ces discours de haine, hélas, parfois notre raison et notre intelligence s'effacent...

(1) Stephanie DUMOULIN, site www.mrax.be "L'homme est un animal craintif", 1994.

(2) Tahar BEN JELLOUN, *Le racisme expliqué à ma fille*, Seuil, 1999, pp. 13 et 14.

(3) Jean DELUMEAU, *La peur en Occident*, Fayard, 1978.

(4) Ariane CHEBEL d'APPOLONIA, *Les racismes ordinaires*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Coll. la Bibliothèque du Citoyen, 1998, p. 24.

1.1.2. Le Bouc émissaire

"C'est à cause de lui !"... Le mécanisme du bouc émissaire correspond au besoin de rendre responsable une personne d'un problème avec lequel elle n'a pourtant rien à voir.

Du bouc dans le désert...

L'historique de cette appellation "bouc émissaire" remonte aux temps bibliques. Jadis, les Juifs, lors de l'une de leurs fêtes principales, le Yom Kippour (fête du pardon) choisissaient un bouc et le lâchaient dans le désert. Le bouc était symboliquement chargé des impuretés de la communauté. Le but de ce rituel était de décharger la communauté de ses fautes. Cet animal avait ainsi une fonction d'émissaire. La plupart des cultures anciennes dans le but de conjurer les fléaux (les maladies, les famines, etc.) ont eu des rituels plus ou moins semblables. Dans ce contexte, le mécanisme est tout à fait inoffensif puisqu'il entre dans un cadre purement symbolique et concerne un animal.



... aux immigrants d'aujourd'hui

Mais on constate que ce mécanisme s'est régulièrement reproduit sur des personnes. Les Juifs eux-mêmes en ont souvent été victimes. Fragilisés par leur statut de peuple sans terre, ils ont été persécutés à maintes reprises (voir "antisémitisme" dans le glossaire). Un exemple : au 14ème siècle, des régions en France ont été décimées par la peste noire. La panique populaire a été telle qu'il a fallu trouver un coupable : la communauté juive a été accusée à tort d'avoir empoisonné les puits...et les gens se sont vengés de leur désarroi. A notre époque, les immigrants, les étrangers, les clandestins sont accusés par certains de tous les fléaux modernes : ils "prennent" le travail des Belges, "profitent" du chômage, des allocations, "sont" la cause de l'insécurité dans les rues, etc.

L'exutoire auto-défense

Certains jeunes musulmans vivant en Europe, face au mal-être intense qu'ils ressentent, s'identifient à la souffrance des Palestiniens. Une petite minorité va même jusqu'à commettre des actes antisémites (incendie de synagogues, agressions de personnes portant la kippa, etc.). Les Palestiniens vivent pourtant loin d'ici... Et les communautés juives d'Europe n'ont rien à voir avec la politique israélienne !

En temps de crise, les gens se sentent déstabilisés et cherchent un exutoire (quelque chose qui permet de se soulager face à un mal-être). Le bouc émissaire est du domaine de l'auto-défense. Le fait de faire porter les responsabilités d'un problème, d'une crise, à une

personne crée aussi une illusion de contrôle. On a la situation en main, on connaît le coupable, on va le maîtriser, tout va rentrer dans l'ordre... Et on n'est pas soi-même responsable de ce problème. Ce phénomène peut toucher une seule personne, un groupe minoritaire ou une collectivité : les immigrés, les étrangers, les nouveaux arrivants, les Tziganes, les Juifs, les musulmans, etc. Et le fait d'avoir été bouc émissaire n'exclut pas non plus de reproduire soi-même le mécanisme.

1.1.3. Stéréotypes et préjugés

"Les Colombiens sont tous des dealers de coke !"

Les préjugés et les stéréotypes sont des vérités toutes faites, très rassurantes pour celui qui les émet. Mais, véhiculant des images réductrices, ils conduisent à l'exclusion.

De bien douteuses certitudes

Les préjugés et stéréotypes s'affichent en tant que "connaissances" à l'égard d'individus ou de sociétés. Les personnes qui en usent font, en fait, table rase de la complexité de la réalité dont ils parlent, en usant du préjugé ou du stéréotype et témoignent ainsi d'un manque d'ouverture culturelle et humaine. Les préjugés et stéréotypes rassurent ceux qui les émettent, car ils les confortent dans une vision de l'autre qui ne suscite ni remise en question, ni démarche de rencontre. Les choses, pour eux, sont ainsi et pas autrement. Cette vision simpliste et simplifiée du monde ne permet pas de voir celui-ci dans sa complexité et ses subtilités, les conséquences qui en découlent peuvent être désastreuses. Car préjugés et stéréotypes sont souvent négatifs et vont isoler jusqu'à la stigmatisation les personnes et groupes qui en sont victimes. De plus, ils sont tenaces car inscrits en profondeur dans les mentalités et font office de protection face aux angoisses. Il est donc difficile de s'en débarrasser.

Dire que la Colombie est un pays où sévissent nombreux trafiquants de drogue est une chose... Mais affirmer que tous les Colombiens sont des trafiquants est absurde. Si je rencontre une personne de ce pays, je risque de penser "Oh, cette personne est sans doute liée à la drogue, par précaution, je vais l'éviter, etc.". Bonjour l'exclusion !

Les préjugés

"Je suis à l'hôpital... Je suis soigné par un médecin portant un nom à consonance étrangère, au secours !"

Le préjugé est une certitude subjective projetée sur "l'autre" et ce que l'on croit savoir de sa réalité. On "juge" avant de connaître et l'on se maintient à cette pseudo-vérité qui ne repose que sur un montage bricolé du réel. Les préjugés conduisent à la discrimination car ils enferment souvent l'autre dans une vision très négative.

Pour reprendre l'exemple ci-dessus, la personne soignée par le médecin portant un nom à consonance étrangère va se demander: "A-t-il un bon diplôme ? A-t-il été bien formé ?". Elle ne connaît rien de la vie de ce médecin. Ni où il est né, ni où il a étudié. Elle ne connaît rien du niveau de la formation en médecine, ni ici et ni "là-bas". Mais le poids du préjugé sera tel qu'elle se sentira emplie de méfiance.

Les stéréotypes

"L'Argentine est le pays du tango, tous les Argentins sont d'excellents danseurs."



Le stéréotype repose sur certaines vérités mais qui, généralisées, tournent vite à la caricature. Basé sur un pseudo-savoir, il donne de l'autre une vision simpliste et réductrice. Même si le stéréotype peut se baser - au départ - sur des données valables, par leur exagération, il devient vite péjoratif.

Dire que l'Argentine est le pays du tango et que TOUS les Argentins sont d'excellents danseurs de tango n'a rien de péjoratif au départ. L'Argentine est en effet un pays où est né le tango... mais il n'est pas vrai que tous les Argentins le dansent. On les emprisonne dans une image caricaturale. Ce cliché n'est pas néfaste, mais pourrait vite le devenir si l'on s'y enferme et si on le fait glisser vers d'autres généralisations, malveillantes, elles, du style "ils ne savent faire que cela", "ils manquent d'ardeur au travail", etc.

Les stéréotypes sont tellement ancrés dans les mentalités (consciemment et inconsciemment) qu'ils deviennent des expressions figées dans la langue (ex.: Etre fort comme un Turc; être saoul comme toute la Pologne; en cas d'avarice, être comparé à un Juif, à un Hollandais ou à un Ecossais, etc.).

1.2. Les valeurs en conflit

1.2.1. La culture de l'autre

L'Autre est porteur d'une culture différente, avec d'autres habitudes, d'autres codes, d'autres valeurs parfois. Si tu t'y intéresses, tu iras plus facilement à sa rencontre. Mais la différence peut aussi parfois mener au racisme, quand on ne l'accepte pas.



Autres lieux, autres moeurs

"Ils mangent du chien." "Ils boivent du thé à table." "Ils mettent leur musique à fond la caisse" "Ils respectent leurs aînés plus que tout." "Ils baissent la tête devant le regard de leur père." "Ils dorment tous dans la même pièce." "Leurs enfants sont rois." " Ils sourient tout le temps." "Ils jouent au tennis". Tu t'es déjà rendu compte que tous ne fonctionnent pas comme toi. Certains ont d'autres habitudes alimentaires, vestimentaires. D'autres repères. En Grèce, par exemple, on ne mange la viande que très cuite. Et il est inconcevable là-bas de manger de la viande crue, comme on le fait en Belgique, avec notre américain-frites. La culture de l'autre fonctionne différemment, avec d'autres codes et parfois d'autres valeurs.

De la différence à la division

Même si elle est source de richesse, la différence est souvent perçue comme une atteinte à nos propres valeurs. Dans les écoles de Belgique, les filles musulmanes peuvent rarement porter le foulard (1). Le foulard, partie émergée de l'Islam, est le signe d'une croyance. Or, dans notre pays, mais plus encore en France – où le port du foulard dans les écoles publiques est unilatéralement interdit depuis mars 2004 -, beaucoup se sont battus, dès la Révolution française, pour que la religion n'ait plus d'emprise sur la politique. C'est ce qu'on appelle la laïcité. "La France [...], dans sa tradition, s'est sentie en quelque sorte agressée par l'apparition de signes religieux ostentatoires" affirmait Jacques Chirac, le 5 décembre 2003... Chaque culture porte donc en elle des valeurs qui peuvent entrer en conflit avec celles d'autres cultures.

Du côté des propriétaires belges "de souche", nombreux sont ceux qui voient d'un mauvais œil les éventuels va-et-vient chez les locataires d'origine africaine. Ils sont dérangés par les visites répétées de la famille et des amis, preuves d'une solidarité africaine bien éloignée actuellement de l'individualisme occidental. Pour le groupe dominant - ici, les Belges -, la tentation de protéger son système de valeurs est grande. Beaucoup refusent donc de louer leurs logements aux Africains. Pourtant, les hommes et femmes porteurs d'une culture minoritaire vivent bien plus cette confrontation de valeurs. Pie Tshibanda, auteur d'*Un fou noir au pays des Blancs*, raconte comment il est arrivé en Belgique. Dans

un premier temps, il a dû laisser derrière lui femme et enfants. Après avoir trouvé difficilement un logement dans un village du Brabant wallon, où le ton était à la méfiance, il a été confronté à la solitude, solitude inconcevable dans son village congolais.

Le groupe minoritaire peut lui aussi s'arrêter aux différences, et, même s'il est tenu de le côtoyer, refuser de rencontrer l'autre en considérant que sa propre culture est supérieure. Il est clair que se construire une nouvelle identité culturelle à partir de deux cultures n'est pas toujours facile même si elle peut être d'une grande richesse. Malika Madi montre dans son premier roman, *Nuit d'Encre pour Farah*, publié en 2000 (2), combien la confrontation entre deux cultures est source de souffrance et de ruptures. Deux conceptions de la famille, de la femme et de son avenir, de l'homme et de la réussite sociale s'affrontent et peuvent expliquer d'une part le repli identitaire des individus qui sont issus d'une seule de ces cultures, et d'autre part le désarroi de ceux qui doivent grandir et se construire à partir de deux cultures.

"Concilier deux cultures ? Vous plaisantez ! Célébrer Noël, puis fêter l'Aïd dans le même état d'esprit, c'est conciliable ? Exiger la virginité jusqu'au mariage, la pudeur du corps et de l'esprit, puis envoyer ses filles à l'école où la mixité n'est non seulement plus un tabou depuis trente ans, mais même plus un sujet de discussion, c'est conciliable ? Pourquoi est-on si dur avec nous ?" (3)

Nuit d'Encre pour Farah

Farah a 17 ans. Elle vit en Belgique avec ses deux sœurs aînées et ses parents, qui viennent d'Algérie. Sans cesse plongée dans les romans classiques de la littérature française, elle se construit uniquement sur l'avenir, portée par son projet de devenir professeur de lettres en Belgique. C'est sans compter avec les projets d'émancipation de ses sœurs... Et c'est oublier les désirs de ses parents...

De la division au racisme

Les conflits de valeurs peuvent susciter des attitudes de racisme et de rejet de l'autre. Si on n'essaie pas de comprendre l'autre, et si on n'accepte pas qu'une culture soit différente de la nôtre sans être inférieure, on risque de tenir des discours racistes, nous considérer comme meilleurs, plus civilisés, plus évolués. "Malgré les protections législatives, les différences de culture et de langue se traduisent parfois en différences dans la reconnaissance et le succès économique et social" (4). Un chercheur américain, Samuel Huntington, renforce cette logique de division et (pré)voit un "choc de civilisations" au 21ème siècle, parlant notamment des "frontières sanglantes de l'Islam" ! (5) Difficile de ne pas voir du racisme dans ces propos, qui ne présentent la religion musulmane que comme sanguinaire.

Huntington, controversé un peu partout dans le monde, oublie que, fondamentalement, les cultures sont dynamiques. Les traditions y jouent un rôle, mais les contacts avec les autres cultures également. Elles sont en perpétuel mouvement et peuvent adhérer à de nouvelles valeurs. Ainsi les Européens s'ouvrent-ils à l'orientalisme (6) : depuis une vingtaine d'années, on voudrait être zen, on parfume nos maisons à l'encens, on suit des cours de yoga... Cloisonner une culture, c'est donc une illusion ou un mensonge qui peut mener au racisme. C'est aussi réduire une culture à une série de stéréotypes en oubliant que toute culture est faite de diversité.

Eloge de la rencontre

Pie Tshibanda, avide de contacts, sonne à une porte. Un enfant ouvre. Pie se présente, l'enfant appelle sa mère : "Maman, il y a un Noir qui veut te parler". Avant d'être un homme, il est un Noir. C'est pour lutter contre ce regard réducteur qu'il a créé son spectacle.

Toujours, il s'agit de regarder l'autre comme un Homme, c'est-à-dire son semblable. "L'indifférence face aux différences ethnoculturelles est une forme de tolérance et de respect de l'autre" (7). Quand on ne regardera plus l'Autre avant tout comme culturellement différent, on aura fait un pas important pour l'Humanité.

(1) A Bruxelles, en 2002, 84% des écoles secondaires interdisaient le port du foulard. Lis-le dans *Le voile contre l'intégrisme. Le foulard dans les écoles* de M. BOUSELMATI, Labor, Bruxelles, 2002.

(2) Malika MADI, *Nuit d'Encre pour Farah*, Editions du Cerisier, Cuesmes, 2000, Coll. Faits et gestes.

(3) id., p.84.

(4) Jean AUGUSTINE, secrétaire d'Etat du Canada, 4 septembre 2003.

(5) Samuel HUTINGTON, *Le choc des civilisations*, Odile Jacob, Paris, 1997.

(6) Cet intérêt naît dès la moitié du 19ème siècle.

(7) Ariane CHEBEL D'APPOLONIA, *Les racismes ordinaires*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Coll. La Bibliothèque du Citoyen, 1998, p.105.

1.2.2. Quand un groupe domine les autres...

Face aux différences culturelles d'un groupe minoritaire, la population "installée" peut se sentir bousculée dans ses habitudes et vouloir alors exclure l'autre groupe, l'anéantir ou l'écraser.



Vade retro, Satanas

Août 1996. Les habitants de Rixensart apprennent qu'un centre pour réfugiés va être installé sur leur commune. Levée de boucliers de la part de nombreux habitants. Peur de manque d'hygiène, de maladies contagieuses ou... tropicales. La commune se bat becs et ongles pour que le Ministère des Affaires sociales retire son projet. En vain. Réaction fréquente face à ce qu'on appelle une "proximité menaçante" (1). En Espagne, 71% de la population ne voudraient pas d'un gitan comme voisin, communauté criminalisée depuis le 15ème siècle (2). Et même si on connaît personnellement un membre de la minorité, on conserve la plupart du temps les stéréotypes sur cette ethnie (3). On a souvent le sentiment que le groupe étranger peut porter atteinte à nos valeurs, aux fondements de notre société. D'où, parfois, la volonté d'anéantir l'autre groupe pour imposer celui auquel on appartient, ou de nier les valeurs de l'autre groupe pour lui imposer les nôtres.

Exterminer, dominer...

A de nombreux moments de l'Histoire, et particulièrement pendant l'ère coloniale, on a assisté à l'extermination de nombreuses cultures par plusieurs pays d'Europe : "les Indiens massacrés, le monde musulman vidé de lui-même, le monde chinois, pendant un bon siècle, souillé et dénaturé, le monde nègre disqualifié, d'immenses voix à jamais éteintes [...] l'humanité réduite au monologue [...]" (4). Mais les génocides existent aussi entre groupes culturels ou ethniques d'un même pays ou d'une même zone géographique : génocides des Arméniens par les Turcs, "purification ethnique" en ex-Yougoslavie, génocide des Tutsi et Hutu modérés par des extrémistes Hutus au Rwanda. Le génocide le plus mortel et le plus connu étant celui des Juifs par les nazis pendant la Deuxième Guerre Mondiale. Six millions de femmes et d'hommes y sont morts sur l'autel du refus de la différence.

Mais, parfois, quand l'autre groupe est trop important ou pour d'autres raisons encore, le groupe "dominant" n'extermine pas le groupe minoritaire, mais lui impose repères et valeurs. On se rappelle ainsi les dieux romains et grecs remplacés par le Dieu chrétien, les fêtes païennes récupérées (Noël, la Chandeleur, Carnaval), les croyances africaines

écrasées par les missionnaires, les prénoms africains ou inuits gommés par d'autres, à consonances européennes, les langues régionales interdites sous Franco, les statues de Bouddha anéanties par les Talibans au nom de la charia.

Actuellement, les processus de domination se poursuivent, mais de manière plus insidieuse et souvent sous le couvert de fonctionnement "démocratique". Ainsi, par exemple, la culture occidentale et les valeurs libérales d'économie de marché veulent s'imposer dans le monde entier. Un peu partout, on privilégie la propriété privée et la recherche du profit au détriment de la solidarité : dans tous les coins du globe, les compagnies occidentales imposent leurs règles, qui rencontrent prioritairement leurs propres intérêts. Par ailleurs, au niveau international, les rencontres scientifiques et politiques se font le plus souvent en anglais. Cette généralisation de l'anglais dévalorise les autres langues et, régulièrement, des langues parlées seulement par de petits groupes disparaissent car ces groupes minoritaires sont "avalés" par leurs voisins plus puissants.

Enfin, l'Occident se sent tellement supérieur qu'il veut "donner des leçons au reste du monde et mener l'action humanitaire sur les autres terres qui sont des terres de mission" (5). Jusqu'il y a peu, la coopération au développement était toujours initiée par des Occidentaux, et simplement "appliquée" dans les pays sous-développés, avec des résultats rarement convaincants. Des hôpitaux abandonnés ont été légion en Afrique, aucun d'eux n'avait été conçu ou géré par des Africains ; au Congo, par exemple, il n'y a que 2000 médecins pour 50 millions d'habitants. De quoi entretenir la dépendance à l'Occident.

(1) "Contacts inter-ethniques dans les vieux quartiers : théorie et pratique", Wiebe DE JONG, in *Ville et immigration : prière d'insérer*, sous la direction de Dan BECHMANN, L'Harmattan, Paris, 1995, p.82.

(2) "Espagne : Le racisme frappe dès l'école", in *L'Humanité*, 18 août 2000.

(3) "Curieusement, il n'y a pas de lien évident entre le contact interpersonnel et le préjugé", *Ville et immigration : prière d'insérer*, op.cit, p.81.

(4) *Discours sur le colonialisme*, Aimé CESAIRE, 1950.

(5) "Nationalisme et racisme", René GALLISSOT, in *Ethnicisation des rapports sociaux. Racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes*, M. FOURIER et G. VERMES, L'Harmattan, 1994, vol. 3.

1.2.3. Communautarismes

Quand un groupe se sent – à tort ou à raison – agressé, quand il subit l'intolérance ou l'exclusion, sa réaction peut être de se fermer aux autres, de dessiner clairement les frontières entre sa propre communauté et celle(s) qui l'entoure(nt)... et d'être lui-même intolérant et raciste.

Se replier pour se protéger

Le groupe dominant encourage l'abandon de la culture d'origine pour sa propre culture. En réaction, souvent, les groupes minoritaires, s'ils sentent leur identité mise en danger, renforcent leur appartenance à la culture d'origine. Ariane Chebel d'Appolonia parle de "néo-racisme culturel" et explique son mécanisme : "Il ne s'agit plus d'exclure pour préserver l'identité du groupe dominant mais d'exclure pour préserver les spécificités minoritaires de tout poil." (1). A force d'exiger des populations immigrées un choix exclusif entre leur culture d'origine et la culture du pays d'accueil, on crée des êtres mal dans leur peau et en conflit avec la culture dominante. Des individus qui, à leur tour, vont développer et renforcer des préjugés négatifs vis-à-vis des autres groupes culturels.

Cloisonnement et racisme

Le cloisonnement des communautés dans le but de préserver leur identité entraîne donc souvent un racisme culturel: "le racisme trouve plus facilement sa place dans une société qui se fragmente, où les communautés vivent coupées les unes des autres" (2). C'est ainsi qu'est né le Front National en France, nouveau racisme dissimulé sous un nationalisme forcené. C'est ainsi qu'ont éclaté les guerres dans l'ex-Yougoslavie. Que dire aussi des discours communautaristes du Vlaams Belang (ancien Vlaams Blok) et du Front National en Belgique?

En Communauté française, quand on regarde le Journal Télévisé, quand on écoute la radio, on peut remarquer qu'on parle très rarement de ce qui se passe en Flandre. Petit à petit, cette région nous est présentée, à nous Francophones, comme étrangère et hostile. A la radio, le samedi matin, on pouvait entendre, il y a quelques années, une émission "Vu de Flandre", où un journaliste flamand nous présentait un sujet régional. Maintenant, cette émission, rebaptisée "Chronique de Flandre", est présentée par un journaliste francophone, avec un changement de point de vue radical. Les informations sont souvent réductrices, d'ordre économique ou politique, relayant plus un sentiment de conflit communautaire qu'une volonté d'ouverture sur une autre culture. De l'autre côté, la coupure est aussi politique et culturelle : la Cour d'arbitrage a interdit en mai 2000 les manifestations culturelles francophones soutenues par la Communauté française en Flandre. Tout cela risque d'éloigner les différentes communautés et de créer entre elles un sentiment hostile (3).

Au-delà des conflits linguistico-culturels internes, les différences nationales restent suspectes, en Belgique. Universel pour les Belges en âge de voter, le suffrage n'est pas ouvert aux citoyens non européens, hormis, maintenant, pour les élections communales. Ceux qui ne sont pas citoyens européens et qui souhaitent voter aux élections communales doivent avant tout s'inscrire dans les registres, à l'administration communale, signer un document qui les engage à respecter les principes de la démocratie et les droits de l'homme. Cette procédure, qui se veut garante du maintien des valeurs démocratiques en Belgique, peut également induire (et/ou découler de) un climat de suspicion vis-à-vis de cette population étrangère.

Or, c'est le nationalisme (ou le communautarisme) qui a remplacé le racisme, aujourd'hui presque unilatéralement condamné. Le Front National, en France, critique la société

multiculturelle, le Vlaams Belang réclame l'indépendance de la Flandre, tous veulent retrouver leur "authenticité". C'est dans ce même esprit que certains, en Inde, remettent en cause l'origine indo-européenne de leur civilisation. On aboutit à la logique de pureté, illusoire et dangereuse.

- (1) Anne CHEBEL D'APOLLONIA, *Les racismes ordinaires*, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, Coll. la Bibliothèque du Citoyen, 1998, p.9.
- (2) "On est toujours mieux entre nous" entretien avec Michel WIEVIORKA, in *Phosphore- Pas mort le racisme... Plongée au cœur d'un fléau ordinaire*, décembre 2002, n°258, p.33.
- (3) Lire aussi l'ouvrage de Dorothee MARECHAL, *Quand les élèves flamands et francophones se rencontrent... Les stéréotypes communautaires en Belgique à l'épreuve de la pédagogie interculturelle*, Proximités E.M.E., 2005. www.intercommunications.be

1.3. Les causes socio-économiques

1.3.1. Les dominations sociales : une histoire

Depuis la naissance du capitalisme (après la découverte de l'Amérique fin du 15ème siècle) et tout au long de son développement, des classes sociales ont exercé une domination sur d'autres. Mais la manière dont cette domination a été exercée, ainsi que les groupes sociaux qui la pratiquent et ceux qui la subissent, varient au fil du temps.



Dans les pays du Sud : de l'esclavagisme à un salariat inégalitaire...

La colonisation de l'Amérique du Sud par les Espagnols puis d'autres nations européennes, à partir de la fin du 15ème siècle, marqua le début de l'exploitation des pays du Sud par les pays du Nord. Des quantités astronomiques d'or, d'argent, de cuivre, mais aussi d'autres métaux et matières premières, ont été extraites de ces pays d'Amérique du Sud et envoyées en Europe. Beaucoup pensent d'ailleurs que c'est l'accumulation de ces richesses par quelques uns un peu partout en Europe qui a permis l'éclosion du système capitaliste moderne. Car cette accumulation de capital a permis de financer les investissements qui ont été nécessaires pour la mise en œuvre de l'industrialisation.

Sur place, les Européens ont réduit les populations locales à un état d'esclavage ou les ont décimées. L'extermination des populations indigènes en Amérique du Sud et du Nord (les Amérindiens) est probablement un des tous premiers génocides dans l'Histoire. Et les Européens ont également "importé" des millions d'esclaves africains pour les faire travailler dans les mines d'Amérique Latine ou dans les champs de coton d'Amérique du Nord. C'est ainsi qu'on retrouve maintenant une importante population "noire" dans des pays comme les Etats-Unis, Cuba ou encore le Brésil, par exemple.

Mais, à cette époque où différentes formes d'esclavage faisaient rage, on ne parlait pas de racisme, ni de différences raciales. Simplement, on refusait de considérer ces peuples non européens comme des êtres humains. "Ils n'ont pas d'âme" rapportaient la plupart des missionnaires et religieux de l'époque. De cette manière, on justifiait ces relations de

pouvoir et d'inégalité, mais surtout le pillage des contrées d'outre-mer. A partir du 18ème siècle, progressivement, l'esclavagisme n'étant plus toléré, les esclaves furent affranchis un peu partout. Libres, mais sans terre aucune et donc sans moyens de subsistance, ces populations restèrent bien souvent attachées à leur ancien maître et continuèrent à travailler pour lui, ou pour d'autres riches, dans les champs, les mines ou les industries qui commençaient à apparaître dans les villes (manufactures).

Le point commun de ces anciens esclaves, nouveaux travailleurs, était bien souvent des salaires de misère, des conditions de vie et de travail difficiles qui ne différaient pas beaucoup de leur ancienne situation. De nouvelles formes d'exploitation sont alors apparues. Les anciens esclaves, devenus ouvriers salariés, se retrouvaient dans l'obligation d'accepter les conditions de travail imposées par des patrons, qui, pour la plupart, étaient des Blancs.

Dans la plupart des cas, l'accès à l'indépendance de ces colonies n'a pas fait disparaître les phénomènes d'exploitation. Globalement, les pays du Nord continuent à exploiter les pays du Sud par l'intermédiaire des grosses compagnies transnationales et des mécanismes du commerce mondial. Et, à l'intérieur des pays de Sud (comme du Nord, du reste, mais avec moins d'ampleur), le fossé entre les riches et les pauvres continue à se creuser. Et cela bien que tous aient accédé au statut de "citoyen" dans chacun des pays.

Au fil du temps, les conditions de travail et de vie ont bien évolué. Mais pour beaucoup, elles restent pénibles. Dans nombre de pays, les syndicats n'existent pas ou sont tout simplement interdits et toute forme de contestation sociale ou politique est sévèrement réprimée. On peut ainsi penser au Mouvement sans Terre au Brésil, ou aux manifestations de paysans en Chine, manifestations qui rassemblent des paysans dépossédés de leurs terres par le gouvernement (1). Cette lutte contre la précarité et l'injustice, loin d'être gagnée, s'est déjà soldée par des meurtres. Maintenus ou précipités dans la misère, les travailleurs sont obligés d'enchaîner de nombreuses heures de travail, sans pour cela pouvoir assurer une vie décente à leur famille.

En Europe, des mécanismes en parallèle

Les dominations sociales et économiques existent également en Europe depuis des siècles. Ainsi, par exemple, à l'époque de la féodalité, au Moyen Age, les serfs (paysans) cultivaient les champs pour le profit quasi exclusif du seigneur. Ils n'étaient absolument pas propriétaires de leurs terres ni maîtres de leur destin.

Comme on l'a vu, la colonisation et la découverte des richesses en outre-mer entraîna une série de transformations sociales et économiques dans les contrées colonisées. En Europe, un autre type de processus irréversible fut amorcé. Les nouveaux besoins des Européens (l'arrivée progressive de la "société de consommation") et les multiples richesses importées amenèrent à la création de fabriques et, plus tard, de manufactures puis d'usines. Avec le développement des découvertes scientifiques à partir du 18ème siècle, la mécanisation prit son envol et permit d'augmenter les rythmes de production. Les premières machines à vapeur furent inventées; ensuite, ce fut l'arrivée de l'électricité, du pétrole, de la chimie, du nucléaire, etc. L'ensemble de ce processus d'industrialisation a nécessité une main d'œuvre importante. Il fallait des cadres et des ingénieurs, mais, surtout, beaucoup d'ouvriers pour faire tourner les industries.

Dans les villes, beaucoup d'anciens artisans et de petits commerçants – dont les affaires furent de plus en plus difficiles à tenir – devinrent ainsi des ouvriers. En parallèle, dans les campagnes, on observa aussi des transformations importantes. La mécanisation du travail agricole, ainsi que le développement des enclosures dans certains pays comme la Grande-

Bretagne (des champs ouverts et pâturages sont convertis par de riches propriétaires fonciers en pâturages clôturés pour des troupeaux de moutons destinés au commerce de la laine alors en pleine expansion) laissèrent une bonne partie des paysans sans travail ni revenus. L'appauvrissement de la population rurale poussa celle-ci à se déplacer vers les villes pour travailler dans les usines nouvellement construites. C'est ce qu'on appela l'exode rural. Celui-ci se déroula pendant des siècles, constituant petit à petit une bonne part de la classe ouvrière.

A partir du milieu du 19^{ème} siècle, cette nouvelle classe ouvrière a été obligée de travailler dans des conditions extrêmement pénibles et sans aucune protection sociale (celle-ci n'a été mise en place que grâce aux grèves de 1888, d'abord par la classe ouvrière elle-même, puis par certains industriels, et enfin, en 1944, par l'Etat belge). La bourgeoisie et les détenteurs de capital se sont eux enrichis dans des proportions gigantesques.

En mettant ainsi en parallèle d'une part le développement du colonialisme et, d'autre part, l'industrialisation des pays occidentaux, on peut observer que, dans son expansion, le capitalisme a, dès le départ, instauré une nouvelle hiérarchisation des classes sociales.

Encore aujourd'hui, de par le monde, des classes sociales sont maintenues en état d'infériorité. Dans beaucoup de pays, y compris en Europe occidentale, la situation économique est telle qu'il leur est quasi impossible d'atteindre les niveaux de formation nécessaires pour accéder aux emplois un tant soit peu intéressants et bénéficier ainsi des revenus qui leur permettraient de s'émanciper, de se libérer de leur domination. Et ce, malgré les avancées sociales importantes obtenues en Europe pendant les 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Pour subsister, beaucoup de travailleurs doivent accepter les conditions de travail que leur imposent les classes dominantes. Bien évidemment, ces exploitations prennent des formes et des niveaux différents selon les périodes, selon les régions du monde et selon les types de populations dominées.

Et l'immigration dans tout ça ?

Dans les années 1960 et la première partie des années 1970, nous étions en plein boom économique. Les entreprises avaient besoin de main-d'œuvre en abondance, essentiellement pour des postes de travail à faible qualification. Les gouvernements de nombreux pays d'Europe occidentale ont alors promu cette "importation" de personnes afin que celles-ci aillent travailler dans les mines, dans les usines ou pour des tâches collectives. Des dizaines de milliers de personnes arrivent alors en Belgique du sud de l'Italie, de la Turquie, du Maroc et de bien d'autres pays. La majorité de ces immigrés n'ont pas de diplôme ou de qualification et vont occuper les postes de travail les plus pénibles et les moins bien payés.

Aujourd'hui encore, au 21^{ème} siècle, comme à l'époque de l'exode rural, les migrations continuent. A la différence près que, en plus de migrations à l'intérieur des différents pays du Sud (les paysans qui fuient la campagne pour s'installer dans des villes de plus en plus gigantesques), beaucoup d'habitants de ces pays décident de s'exiler plus loin. Pour fuir la misère ou la guerre, beaucoup décident de "tenter leur chance" dans les villes des pays industrialisés. Pourtant, depuis les années '80 et ce qu'on a appelé la "crise économique" et l'apparition d'un chômage de masse, les frontières sont fermées à l'immigration économique.

Cette main-d'œuvre nouvellement arrivée tente de s'insérer sur le marché du travail. Ceux qui ont le plus de chance et sont reconnus comme réfugiés en vertu des conventions internationales obtiennent un permis de séjour et de travail. Ils peuvent donc vendre leur force de travail en toute légalité. Vu qu'en général, ils sont peu qualifiés ou que leur

diplôme n'est pas reconnu, ils vont donc rejoindre les classes sociales défavorisées et, au mieux, obtiendront de travailler dans des conditions de travail identiques à celles-ci (des salaires relativement faibles, mais une protection sociale garantie).

Les autres, les moins chanceux, rejoignent souvent les réseaux de travail clandestin : la porte ouverte aux conditions de travail encore plus pénibles, aux salaires de misère qui rappellent les conditions de vie des travailleurs du début de l'industrialisation, et l'absence totale de protection sociale. Ce système arrange bien entendu les patrons, d'origine belge ou étrangère, qui emploient cette main-d'œuvre ultra bon marché et corvéable à merci.

On observe donc que, en général, les personnes d'origine étrangère arrivées en Belgique, que cela soit dans les années 1960 ou même maintenant, ont, bien souvent, rejoint les classes sociales "moins favorisées" de leur pays d'accueil. Et cette situation sociale se reproduit de génération en génération, ce qui fait que la majorité des "immigrés" de deuxième voire troisième génération continuent à se trouver au sein des classes sociales les plus défavorisées d'un pays qui n'est plus un "pays d'accueil", mais qui est devenu le leur.

En fait, des pans entiers de la société (avec des personnes d'origines étrangère et belge) sont maintenus en état d'infériorité par les classes sociales dirigeantes. Des revenus peu élevés, de longues heures de travail quotidien, de faibles niveaux de connaissances et de formation, une précarité de vie sont autant d'éléments qui empêchent ces populations de se libérer de leur situation de classe dominée. Il est prouvé que l'appartenance à une classe défavorisée peut freiner la réussite scolaire et l'ascension socio-professionnelle [2].

[1] Lire, à propos du mouvement paysan en Chine, l'article de Marilou GREGOIRE-BLAIS, « Manifestations paysannes en Chine », in *Alternatives... pour un monde différent*, www.alternatives.ca/article2550.html, 2 mai 2006.
A propos du Mouvement Sans Terre, consulter le dossier de Marie FONTAINE, « Brésil: le Mouvement des paysans Sans Terre », in *La démocratie, c'est pas que des mots [au Nord comme au Sud]*, 2ème volet, Dossier pédagogique d'Annoncer la Couleur, 2005, pp.27-45.

[2] Les résultats de l'étude PISA 2003 est, à ce titre, édifiante. Ils confirment l'écart de performances entre les élèves issus de milieux défavorisés et les élèves issus de milieux aisés. Cet écart est renforcé dans les pays (ou dans les communautés) où on réoriente de manière précoce les élèves dans des filières « faibles ». Cette étude a également révélé que «le système scolaire de la Communauté française de Belgique offre l'enseignement qui a la plus faible capacité de promotion sociale de l'UE »! (www.echecscolaire/europe.html)

1.3.2. Du tiers-monde ou "tiers-exclu"

Depuis des siècles, les membres des classes "inférieures" cherchent à monter dans la hiérarchie sociale. Parallèlement, pour fuir des situations de misère totale ou un contexte politique critique, ou encore pour échapper à la guerre, des populations décident de se déraciner, de quitter leurs amis et leur famille et de tenter leur chance en Europe, en Amérique du Nord. Mais depuis les années '60, où l'immigration était encouragée, la situation a bien changé...

De l'après-guerre aux années '60: des années prospères

Les immigrés de l'après-guerre ont quitté la misère dans l'espoir d'une ascension sociale de leur famille, à travers leur accès à un travail et la scolarisation de leurs enfants. Ces nouveaux arrivants sont prêts à accepter les travaux les plus pénibles (mineurs dans les charbonnages de l'après-guerre et, plus tard, ouvriers sous-payés dans des emplois de seconde zone, notamment pour la construction du réseau de trams et de bus, à Bruxelles). A l'époque de la croissance économique et du plein emploi des années '60, les Européens et les Américains du Nord acceptaient sans difficulté de voir ces étrangers occuper ces postes de travail. Ils les ont même appelés en masse. Tout en percevant un meilleur salaire que dans leur pays d'origine, ces immigrés se maintenaient cependant au bas de l'échelle sociale, en Belgique.

Années '70: début de la crise économique

La crise économique des années '70 a complexifié la situation. Les populations des pays pauvres ont continué de se presser aux frontières des pays industrialisés, préférant le déracinement à la misère, à la violence, à la guerre. D'un autre côté, la situation des classes défavorisées dans les pays occidentaux s'est progressivement dégradée au point qu'elles se sont retrouvées en concurrence avec les étrangers sur le marché de l'emploi.

De l'"Etat providence" à l'"Etat social actif"

De plus, les gouvernements ont commencé à restreindre les systèmes de protection sociale (le système de l'"Etat providence" : les budgets des soins de santé et de l'assurance-chômage sont mis sous contrôle. Depuis une trentaine d'année, les populations qui sont fragilisées sur le marché de l'emploi en subissent directement les conséquences. En cas de perte d'emploi, les travailleurs bénéficiaient d'un système de protection sociale efficace qui leur assurait un revenu de remplacement (allocations de chômage) pendant toute leur durée d'inoccupation. Aujourd'hui, les politiques ont tendance à les rendre de plus en plus individuellement responsables de leurs difficultés, voire de leur impossibilité à trouver du travail. Les sans-emploi doivent justifier les efforts qu'ils entreprennent pour s'insérer dans le marché du travail. S'ils ne peuvent prouver ces efforts, ils risquent des sanctions telles que la suspension voire la suppression de leurs allocations de chômage. En Belgique, c'est que l'on appelle l'"Etat social actif" : la protection sociale est conditionnée à l'effort individuel (sur le principe de la responsabilité individuelle). Mais cette logique de mise sous condition de l'"Etat providence" se retrouve dans toute l'Europe.

Cette politique n'a fait qu'exacerber la rivalité des travailleurs autochtones vis-à-vis des travailleurs étrangers. Alors qu'ils commençaient à sentir directement les effets de la crise économique, certains en ont attribué la cause à l'immigration. Cette fausse interprétation a évidemment été largement relayée par les partis d'extrême droite. On a longtemps cru que les crises économiques étaient cycliques, qu'elles apparaissaient, se maintenaient quelques années puis disparaissaient. Depuis 30 ans de marasme économique, les économistes ont admis s'être trompé : l'ensemble des pays industrialisés est en crise depuis trop longtemps pour pouvoir continuer à soutenir cette thèse. Mais jamais, ces

mêmes économistes n'ont soutenu la thèse que les difficultés économiques rencontrées par les pays industrialisés devaient être attribuées à l'immigration. Pourtant, cette fausse croyance est restée.

Parallèlement au déploiement de l'Etat social actif, les gouvernements ont mis en place ce que l'on a appelé les politiques sécuritaires. Les effectifs et les moyens des forces de police ont fortement augmenté. La présence policière s'est accrue dans les rues, les parcs, les gares, les métros, ... Le tout a été suivi d'un tapage médiatique laissant imaginer une augmentation considérable de la violence dans les quartiers, dans la rue. Pourtant, les statistiques nous montrent que les actes de délinquance et de banditisme ne sont pas plus nombreux qu'il y a 30 ans.

Insécurité: l'immigration pointée du doigt

Mais l'effet de ces politiques est direct. Les sujets de préoccupation du grand public se sont modifiés. L'attention se porte moins sur les problématiques d'emploi, les difficultés économiques et sociales rencontrées par les populations les plus fragilisées que sur les problèmes de délinquance. Des amalgames se font entre les difficultés économiques rencontrées dans nos sociétés, les problématiques de sécurité et l'immigration. Ces amalgames sont bien évidemment entretenus par les partis d'extrême droite. Les classes sociales défavorisées, qui ont de plus en plus de mal à se procurer un logement décent, un emploi et revenu suffisant, ... recherchent des responsables à cette situation. Pourtant, en continuant de défendre les prérogatives des classes sociales dominantes, les partis traditionnels ne peuvent justifier cette situation. Les gouvernements continuent de déployer l'état social actif ainsi que les politiques sécuritaires.

En fin de compte, certains groupes dans la population tels que les "étrangers" (à savoir les réfugiés, les clandestins et les Belges d'origine étrangère) voire même l'ensemble des couches sociales défavorisées finissent par en porter la responsabilité. Les logiques de discrimination raciale prennent leur sens. Certains sociologues ont appelé ce processus "la politique du tiers-exclu". Il est plus facile de faire porter le chapeau des causes du marasme économique à certaines populations que de rechercher à réellement protéger les populations économiquement fragilisées.

2. Discriminations : un phénomène pas neuf !

Les discriminations existent depuis la nuit des temps et concernent toutes les cultures. Relisons quelques chapitres de l'Histoire, cette grande mémoire collective !

2.1. L'Antiquité: de la Grèce à l'Inde

Dans l'Antiquité, si la théorie d'une supériorité raciale n'existe pas encore, la pratique de discriminations vis-à-vis de l'Autre, de l'étranger, se rencontre bel et bien. L'esclavage en est l'expression la plus connue : le civilisé exploite le barbare, qu'il taxe de stupide, de sale ou d'inhumain. Vision qui justifie aussi l'impérialisme gréco-romain.



2.1.1. Quelques repères historiques

Les discriminations dans l'Antiquité sont souvent, à la base, liées à l'histoire des civilisations et à leur rapport à l'étranger. Voici quelques rappels historiques et géographiques pour te rafraîchir la mémoire.

En Grèce Antique

Dans la Grèce Antique, les populations s'organisent autour des cités, indépendantes les unes des autres. Avec le développement de la population et la pauvreté qui s'installe (la terre n'est pas assez riche pour nourrir tous les habitants), les Grecs vont coloniser d'autres régions plus fertiles, dès le 8ème siècle avant J.-C. Un siècle après, les colonisations se poursuivent, mais dans un but commercial.



Athènes et son empire au 5ème siècle avant JC

Dans l'Empire romain

L'Empire romain, lui, connaît son apogée au 2^{ème} siècle de notre ère, époque de la "Pax romana", après une colonisation de plus de 5 siècles. C'est sous la République que la ville de Rome a commencé à s'étendre dans toute l'Italie, puis dans le bassin méditerranéen. Rome a alors été dirigée par un empereur, Jules César, suivi par bien d'autres...

En Inde

L'Inde, en 1500 avant Jésus-Christ, aurait été colonisée par des Aryens (ou Indo-européens), population à peau claire qui, semble-t-il, a créé le système de castes pour se distinguer des populations indiennes, à peau foncée. Des recherches actuelles – soutenues par les nationalistes indiens – semblent pourtant montrer qu'une telle colonisation n'a pas eu lieu et que l'Inde a connu une seule civilisation, celle de l'Indus. Quoi qu'il en soit, les castes se comptent au nombre de quatre. Parmi elles, trois castes supérieures, les brahmanes (prêtres et lettrés), les kshatriyas (princes et guerriers) et les vaishyas (commerçants). Les shudras, caste des paysans et des artisans, ont nettement moins de prestige, même s'ils sont moins méprisés que les dalits (les "intouchables"), qui n'appartiennent à aucune caste. Contrairement à la situation actuelle, où les castes restent très figées, il semble que, il y a deux mille ans, les individus pouvaient passer d'une caste à l'autre au cours de leur vie (1).

2.1.2. Des "civilisés" et des "barbares"

Les civilisations anciennes vont avoir tendance à valoriser leur savoir, leur culture, leurs systèmes politique et judiciaire, leur religion, et à sous-estimer les autres cultures. Et cela, qu'on soit en Inde, en Grèce ou à Rome.

En Inde, si l'on en croit les thèses d'une invasion aryenne, un peuple, les Aryens, a voulu en dominer un autre, les Dravidiens. "Les origines mêmes de la civilisation hindoue expliquent sans doute, pour une part, la haute idée qu'elle se fait des qualités de races. Elle se présente en effet comme l'apport d'une race supérieure, imposant à des barbares tous les raffinements qui leur manquent. Les hymnes védiques témoignent non seulement de la colère des envahisseurs contre ceux qu'ils combattent, mais encore et surtout de leur mépris pour ceux qu'ils soumettent" (2).

"Barbare", en grec, évoque le chant inarticulé des oiseaux (br, br). Un barbare, c'est quelqu'un qui ne sait pas parler... le grec ! "Sauvage" vient du latin 'selva' (forêt) et évoque donc la vie animale, à l'écart de la ville. Déjà dans la civilisation gréco-latine, on va "rejeter hors de la culture, dans la nature, tout ce qui ne se conforme pas à la norme sous laquelle on vit" (3). La norme, chez les Grecs, est basée sur la langue; chez les Romains, elle se base sur la ville (urbs), donc sur la politique. En Inde, on a élaboré des castes voici plus de deux mille ans. A leur tête: les brahmanes, qui sont des prêtres et des lettrés. En dehors de ce système de castes, tout au bas de l'échelle sociale, les dalit, qui accomplissent des tâches "rituellement impures" (4).

Les Grecs et, plus tard, les Romains, expliquent donc leur supériorité à partir du système politique élaboré, mais aussi par leur langue, leur art, leur mode de vie. Selon les Grecs, puis les Romains, c'est le climat qui conditionne le physique et le tempérament et qui explique les différences entre les hommes. A la base, tous les hommes sont donc égaux. Mais, bien sûr, ce sont les Grecs qui bénéficient du milieu géographique le plus favorable à l'équilibre humain et qui, par conséquent, sont supérieurs aux autres : "Quant à la race hellène, tenant le milieu au point de vue de l'habitat [...], elle est tout à la fois le courage et la finesse. C'est pourquoi elle demeure libre ; elle est admirablement policée ; elle est

capable de domination universelle, une fois unifiée politiquement." (5). Dès la conquête romaine, c'est au tour des Romains d'affirmer que "le ciel a [...] placé la capitale du monde romain dans une région merveilleusement tempérée, pour qu'elle fût capable de commander à toute la terre" (6). Les Romains vont cependant faire preuve d'ouverture culturelle, tirant parti des avancées technologiques des peuples colonisés.

A la fin de l'Antiquité, c'est la culture chrétienne qui s'impose dans le monde occidental, après avoir été elle-même discriminée par les Romains : de nombreux chrétiens sont morts en martyrs. A partir du 4^{ème} siècle, le pouvoir, ayant adopté la religion chrétienne, va provoquer la disparition des cultes païens et de la tradition philosophique grecque, notamment en incendiant la fameuse Bibliothèque d'Alexandrie. Pour imposer sa suprématie, l'Occident va reprendre l'opposition entre civilisés et barbares, et la transformer en opposition entre chrétiens et païens. Ce sont les chrétiens, dorénavant, qui sont supérieurs aux autres.

2.1.3. Ethnocentrisme et préjugés : "Nous sommes les meilleurs !"

La meilleure façon de justifier les pratiques discriminatoires, c'est de montrer qu'on est le centre du monde, qu'on est la référence. C'est ce que firent les Grecs. Les cartographes situent la Grèce au centre de la Terre, les prêtres sacralisent une pierre à Delphes comme nombril du monde. Parmi les civilisations (ils reconnaissent la valeur des civilisations perse et égyptienne), c'est la grecque qui est au sommet, grâce au système politique mis sur pied, la démocratie. On rencontre cette même logique dans la civilisation égyptienne antique, qui connaît une grande diversité ethnique, mais qui entretient le même rapport de supériorité avec les étrangers : leur pays est "au centre du monde comme la pupille au milieu de l'œil" (7).

Ce discours ethnocentrique va de pair avec une façon dégradante de considérer l'autre. En effet, les stéréotypes et préjugés entretiennent et justifient le sentiment de supériorité de ceux qui l'expriment. Et l'Antiquité n'est pas épargnée.

D'après un prêtre égyptien du 3^{ème} siècle avant Jésus-Christ (Manéthon), les Juifs seraient tous atteints de lèpre, maladie qu'on croyait alors héréditaire. Selon les Romains, ils sont sales et sentent mauvais. On laisse courir la rumeur qu'ils adorent une tête d'âne et qu'ils procèdent à des sacrifices humains.

Les Athéniens ont de nombreux préjugés. Pour eux, les Crétois sont menteurs et les peuples d'Asie mineure mènent une vie de luxe et de débauche. Certains de ces stéréotypes se sont figés dans la langue : "krêtizein" ('faire le Crétois') signifie 'mentir'. Les Romains leur ont rendu la pareille : en latin, "graecari" ('faire le Grec') veut dire 'mener une vie de débauche'.

Les Romains ont en effet enfermé les différentes cultures dans de nombreux stéréotypes (8). On connaît bien sûr la phrase de César : "De tous les peuples de Gaule, les Belges sont les plus braves", c'est-à-dire les plus guerriers. Selon les Romains, les Celtes sont aussi farouches et ignares. Chaque peuple est ainsi doté d'un tempérament propre, affublé d'un stéréotype.

Et en Inde? C'est sur l'opposition entre les notions de pureté et de souillure, de propreté et de saleté que la société indienne construit aussi la discrimination entre les "hors-castes" et les castes. Or, le système même impose aux intouchables d'être balayeurs, croque-morts, équarisseurs, nettoyeurs de latrines, ... et les "entretient" dans la saleté.

Quant à la notion de saleté liée à la peau noire, elle semble naître en Occident lors de la diffusion de la religion chrétienne, à la fin du monde antique. L'Antiquité, qui a puisé en Egypte de nombreuses coutumes, et qui sacralisait la terre d'Ethiopie, ne semble pas avoir développé ce préjugé anti-noir. En revanche, en Egypte ancienne, le noir, symbole de fertilité, s'oppose au rouge, couleur qui symbolise le désert. Par conséquent, les roux sont brûlés et on recouvre les champs de leurs cendres (9).

2.1.4. Discriminations et dépendances

L'autosatisfaction et la critique ne s'arrêtent donc pas à un seul discours. Elles donnent le droit à ceux qui le tiennent de discriminer les autres.

"Egalité, justice, indépendance", tels sont les principes de la démocratie grecque, qui met tous les citoyens sur le même pied. Mais femmes, enfants, domestiques, esclaves et étrangers n'ont pas ce statut de "citoyen", et peuvent subir de nombreuses discriminations. Pour les Grecs, les esclaves sont des objets, non des personnes. Dès leur naissance, ils appartiennent au maître et n'ont aucun droit. La discrimination va de pair avec l'exploitation:

"On ne saurait concevoir de ménage sans certains instruments. Or, parmi les instruments, les uns sont animés, les autres vivants, ... L'esclave est un instrument vivant. Si chaque instrument pouvait exécuter de lui-même son travail, si les navettes tissaient toutes seules, alors le chef de famille se passerait d'esclaves. Il y a des hommes inférieurs, autant que l'âme est supérieure au corps et l'homme à la brute; l'emploi des forces corporelles est le meilleur parti à espérer de l'être: ils sont esclaves par nature... L'esclavage est juste." (10)

Les femmes et les enfants sont aussi méprisés dans la Grèce antique : les hommes étant les seuls détenteurs de la culture, les femmes se limitent à être des outils de procréation, et les enfants n'ont d'importance que parce qu'ils sont de futurs guerriers. Ainsi, tout bébé malformé est destiné à être mangé par les bêtes sauvages. C'était le cas aussi en Chine, jusqu'au Moyen Age, pour les enfants sourds.

En Inde, les dalits (ou "intouchables") sont dépourvus de dignité humaine, ils sont au service des castes supérieures, et n'ont de contacts avec elles que dans ce cadre. Leur situation est très proche de l'esclavage. Et les plus discriminés parmi les discriminés sont les femmes dalits.

2.1.5. Impérialisme et mépris

De la supériorité au respect

La domination des "civilisés" ne se limite que rarement à une partie de ses habitants. La plupart du temps, elle s'étend à d'autres peuples, d'abord méprisés, puis conquis.

Dès le 5ème siècle avant Jésus-Christ, la Grèce démocratique s'oppose à l'Asie monarchie ; simultanément, elle connaît de nombreuses tensions sociales entre pauvres et riches, et décide d'"exporter la crise, en se lançant à la conquête de la Perse – idée que rendent progressivement acceptable les discours des orateurs, lesquels s'efforcent de présenter l'Asie non seulement comme différente de l'Europe, mais comme peuplée d'être inférieurs"

(11). La citoyenneté n'est attribuée qu'à la naissance, et n'est transmise que si les parents font tous les deux partie de la cité, ce qui en fait des "Grecs authentiques, sans alliage de sang barbare" (12), mais les Grecs se montrent plus tolérants vis-à-vis des autres régions à partir de la fin du 4ème siècle avant Jésus-Christ.

Les Romains ont une vision très supérieure et colonisatrice, mais manifestent moins de mépris face aux étrangers : admiratifs de la culture grecque, ils ont attendu un siècle avant d'imposer aux Grecs la maîtrise du latin pour exercer dans l'Empire des responsabilités politiques. Avec l'Edit de Caracalla (- 212), tout homme libre de l'Empire romain devient citoyen : Romains, Grecs ou Gallo-romains, tous ont désormais les mêmes droits. Le barbare n'est donc plus enfermé dans sa barbarie.

Et vis-à-vis des Juifs...

Les Grecs découvrent les Hébreux avec la conquête de l'Egypte et de la Palestine, au 4ème siècle avant Jésus-Christ. Au début respectueux de ces "philosophes-nés", les Grecs vont ensuite développer un discours antijuïque. Les Juifs pratiquent en effet une religion monothéiste, perdue dans le polythéisme de l'époque; on leur reproche de ne pas vouloir adorer les dieux des autres peuples, et de convertir toujours plus de citoyens. C'est pour ça qu'Antioche IV, roi de Grèce du 2ème siècle avant Jésus-Christ, va tenter d'éradiquer la religion juive en Judée, transformant les temples juifs en temples consacrés à Zeus, interdisant la circoncision et le sabbat. Cette répression mènera à une révolte sanglante. La Judée sera ensuite sous occupation romaine. En 70, Titus met à sac Jérusalem et détruit le Temple des Juifs. En 132, l'empereur Hadrien interdit la circoncision, et provoque de nouvelles révoltes. Elles aboutiront à la destruction de Jérusalem en 135 et provoqueront une nouvelle diaspora (= "dispersion"), l'exil du peuple juif.

De même, le christianisme, nouvelle religion monothéiste qui place tous les êtres humains sur le même pied, va pourtant développer vis-à-vis des Juifs une image très négative, entraînant une discrimination dès le 4ème siècle, organisée par les empereurs (interdiction des mariages mixtes et du prosélytisme juif). Cette attitude avait pour but premier de renforcer la religion chrétienne et de la séparer nettement de la religion juive. Elle aura comme effet les réalités qu'on connaît sous les noms de "ghetto", "rouelle", "Inquisition" et qui naissent au Moyen-Age. Mais c'est une autre histoire...

[1] En 1950, la Constitution a aboli le terme "intouchables", remplacé par "dalits" (= 'les brisés') et a installé, dans le système éducatif, la fonction publique et la représentation politique des quotas pour lutter contre la discrimination. Ainsi, le président indien Narayanan est dalit. Malgré cela, le système de castes est maintenu au quotidien.

[2] Célestin BOUGLÉ, *Essais sur le régime des castes*, 1935, version téléchargeable sur le site de l'Université du Québec à Chicoutimi: www.classiques.uqac.ca. Les "hymnes védiques" sont des chants issus de l'Antiquité hindoue. Leur nom est le Rig-Véda.

[3] *Race et Histoire*, Unesco, 1952, pp.19 et suiv.

[4] www.droitshumains.org/Racisme

[5] ARISTOTE, *Politique*.

[6] VITRUVÉ, *De l'architecture*, VI, 1.

[7] R. TEFNIN, "La perception de la différence en Egypte pharaonique", in *Civilisations. Le racisme devant la science*, vol.XXXV, n°1, Bruxelles, 1986, pp.44-45.

[8] Voir *Le traité de physiognomonie*, d'un anonyme latin. La physiognomonie est l'étude du caractère à partir de l'aspect physique, pseudo-science qui aura à nouveau beaucoup de succès au 19ème siècle.

[9] Montesquieu, écrivain du 18ème siècle, en parle dans son fameux texte, ô combien ironique, tiré de *L'Esprit des Lois* : "De l'esclavage des nègres"

[10] *Politique*, op.cit., Livre 1.

[11] Christian DELACAMPAGNE, *Une histoire du racisme*, Livre de Poche, 2000.

[12] PLATON

2.2. En plein Moyen Age : le 14ème siècle

Le 14ème siècle fut marqué par une terrible épidémie de peste qui se répandit de manière fulgurante sur toute l'Europe. Un tiers des habitants du continent fut emporté par ce fléau. Terrorisés, les survivants cherchèrent des responsables à punir. Les persécutions, expulsions, massacres s'abattirent sur les communautés juives présentes un peu partout en Europe.



2.2.1. Le Moyen Age : mille ans d'histoire

De l'image à la réalité

Le Moyen Age est la période située entre l'Antiquité et la Renaissance. On estime ses débuts vers 476, lorsque s'effondre l'Empire romain d'Occident, envahi par les Barbares. Et sa fin vers 1492, lors de la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb. Une autre date est prise aussi en considération : 1453, avec la prise de Constantinople par les Turcs et l'effondrement de ce qui restait de l'Empire romain d'Orient. Disons-le d'emblée, cette appellation est assez péjorative. La "Renaissance" qui se voulait être le renouveau du monde antique éprouva un mépris total pour ces dix longs siècles et transmit de ceux-ci une image on ne peut plus sombre et négative.

Le Moyen Age connut des hauts et des bas comme les autres moments de l'histoire. Certains siècles connurent des progrès, de la prospérité et des avancées remarquables. D'autres, il est vrai, furent marqués par l'obscurantisme le plus total. Précisons que celui-ci s'ancre généralement dans un contexte économique, social, politique, dominé par des événements aux allures de catastrophes sur lesquelles on a peu de prise : les guerres, les famines, les épidémies, etc.

Brièvement, on peut souligner que le Moyen Age se caractérise par son système féodal et son rapport intense au religieux.

Une société féodale

Il s'agit d'un système solidement hiérarchisé. On parle même de société différenciée où chacun occupe un rang bien précis. Les droits et devoirs de chacun sont clairement établis. Le seigneur (ou suzerain) accorde à son vassal des terres et sa protection. Le fief se transmet par l'hérédité. En échange, le vassal lui assure sa fidélité et une aide militaire en temps de guerre. Le seigneur doit fidélité au roi. Il ne travaille pas car travailler est

avilissant et dégradant, il consacre tout son temps à la guerre. En temps de paix, tournoi et chasse occupent son temps. Une aristocratie militaire domine donc la société. Les paysans (ou serfs) travaillent durement et n'ont personne sous eux. Leurs liens avec le noble qui les emploie sont marqués par une dépendance extrême. Ils travaillent durement pour produire la nourriture de tous. Autrement dit, si la richesse provient de la terre, elle profite rarement aux travailleurs. Le paysan est souvent dans une condition fragile et ne peut subsister qu'en vivant en groupe (groupe familial, groupe paroissial, groupe villageois).

Une société religieuse

La société du Moyen Age est très marquée par le religieux. Le sacré est omniprésent. Les papes se servent des rois et les rois se servent du clergé pour asseoir leur pouvoir réciproque. Ne possédant pas les connaissances scientifiques d'aujourd'hui, les gens sont désemparés face aux phénomènes qu'ils ne comprennent pas et mettent facilement "tout" sur le compte du surnaturel, du "diable" ou d'une quelconque punition divine. Face aux "malheurs s'abattant sur le monde", les boucs émissaires ne manqueront pas. Soulignons aussi que quiconque se différencie de la Chrétienté (système politico-religieux représenté par le clergé et soutenu par les rois) est considéré comme une menace à l'ordre établi. Les minorités religieuses, suspectées de mettre en péril l'ordre de la société, sont régulièrement victimes de brimades, de discriminations et de persécutions.

2.2.2. A la découverte du 14^{ème} siècle et de la terrible Peste noire...

Un siècle en crise

Ce siècle fut marqué par d'importantes difficultés économiques, aggravées par des catastrophes naturelles. Les famines des siècles passés, que l'on croyait endiguées, réapparurent vers 1315, ce qui créa une profonde crise au sein des populations. De plus, la France et l'Angleterre entrèrent dans une longue période de guerre, appelée "la guerre de Cent ans" (1337-1475).

Une société inquiète

Outre la guerre de Cent ans, de nombreuses petites guerres locales font des ravages dans presque tous les pays européens avec les conséquences que l'on devine aisément : les cultures sont pillées, les villages détruits, le nombre de sujets diminue. Les seigneurs, grands propriétaires des terres, reçoivent moins de redevance (la dîme) mais exigent toujours autant de leurs paysans. Ceux-ci se révoltent. Les rébellions sont durement réprimées.

Les villes sont tout autant touchées par les crises que les campagnes. Les travailleurs organisent des grèves et des révoltes armées. Les mouvements sont écrasés par la bourgeoisie locale.

La misère et la pauvreté peuvent s'abattre à tout moment. Personne n'est à l'abri. Mais, paradoxalement, des fortunes soudaines peuvent se créer par héritage. En effet, alors que des familles sont entièrement décimées, de très lointains parents héritent de celles-ci. Des gens d'origine modeste réussissent à faire fortune par héritage et veillent férocement sur leurs nouveaux biens. La suspicion règne. On exclut tous ceux qui pourraient "nuire". Bref, le désordre est complet, les repères sont renversés, les esprits désorientés (1).

Se sentant sans cesse menacés, les gens cherchent à profiter de la vie le plus intensément possible. On voit les nobles faire étalage de leurs richesses en exhibant de somptueux

vêtements. Pour oublier les épreuves, ils multiplient les fêtes et les divertissements au grand scandale de ceux qui sombrent dans la misère. On s'attache à ce que l'on possède : les riches méprisent les pauvres et les redoutent (2).

A la recherche des boucs émissaires

Pour cette société inquiète, la source de tous ses malheurs est causée par tous ceux et celles qui sont – selon ses critères – hors du rang, hors de l'ordre établi et qui mettent la communauté en péril. Ces parias de la société sont les hérétiques, les lépreux, leurs descendants (appelés "cageots"), les fous, tous ceux suspectés de pacte avec le diable (les sorcières, etc). Ils sont rejetés, mis au banc de la société quand ils ne sont pas persécutés et condamnés à mort.

Si certaines personnes se révoltent alors contre le pouvoir de l'Eglise, d'autres vont plus loin et remettent en cause les croyances mêmes de l'Eglise. Ce sont les hérétiques. Penser autrement est un tel danger pour cette société qui se veut homogène et exclusivement centrée sur une vision unique du monde. De terribles persécutions toucheront les hérétiques.

La Peste noire

Une hécatombe

En 1347, des marins génois reviennent de voyage avec la peste. La maladie se propage à une vitesse effrayante et foudroie sur son passage hommes, femmes, adolescents, enfants. Si les mauvaises conditions de vie de l'époque (le manque d'hygiène et la sous-alimentation) ont favorisé la propagation de la maladie, on peut ajouter que celle-ci s'est surtout abattue sur les grands lieux de concentration humaine (villes, garnisons, etc.). Mais les campagnes ne furent pas vraiment épargnées non plus.

L'épidémie se propagea à tout vitesse à travers toute l'Europe. En deux ans, plus d'un tiers des habitants du continent décéda. C'est énorme ! Jusqu'au milieu du 15ème siècle, plusieurs attaques de peste suivront.

La collectivité angoissée et impuissante assiste à la mort des siens. Riches ou pauvres, jeunes ou vieux, presque personne n'y échappe.

Les conséquences

La peste bouleverse et terrorise les populations. La médecine de l'époque est impuissante, les remèdes sont inefficaces. La société est désespérée. Les gens remplissent les églises, organisent des processions, des pèlerinages. Des "flagellants" parcourent villes et campagnes en se frappant avec des lanières de cuir. Rien n'y fait, la Peste noire est bien présente, provoquant d'importantes perturbations sociales et économiques: chute des productions agricoles et artisanales, récession, dépopulation (par mortalité ou fuite). Faute de contribuables, les seigneurs, les princes, les villes doivent faire face à une sérieuse baisse de leurs revenus et exercent une pression sur les survivants. La pression en ces temps de disette est jugée inacceptable. Des révoltes éclatent.

Outre l'épidémie, la situation dans les campagnes est catastrophique, de fortes pluies détruisent les récoltes (quand celles-ci ne sont pas ravagées par les soldats), les paysans fuient vers les villes où le chômage (sans allocations!) les attend. L'arrêt de la construction des cathédrales et le déclin des activités liées au travail du textile font que peu d'emplois sont disponibles. Cette période est vraiment vécue comme le temps de tous les malheurs!

Quand la peste se sera enfin éloignée, le monde aura changé. L'Europe est amputée d'un tiers de ses habitants. Les campagnes sont désertes, les villes désorganisées. Les seigneurs sont ruinés. La noblesse a perdu de son prestige dans les guerres. Le système féodal en sort terriblement affaibli. Bref, le cadre social est modifié. "Les rois vont tirer profit pour asseoir leur autorité et donner à leurs Etats une véritable administration. Ils sont en cela soutenus par les marchands". Dans la foulée, la bourgeoisie va, après les événements, connaître une ascension. "A la fin du 15ème siècle, la fortune appartient aux négociants, c'est-à-dire à la bourgeoisie. C'est elle qui achète les terres et les fait défricher à nouveau" (3). La bourgeoisie, encouragée par sa réussite, commence aussi à jouer un rôle politique. Mais la situation des paysans restera précaire.

A la recherche de responsables

L'épidémie, impossible à endiguer, est vue comme une punition divine. Il y a certainement un ou des responsable(s) de cette catastrophe : les étrangers, les gens de passages sont suspectés d'être la source du mal. Le Juif, celui qui est sans terre, jamais chez lui, sera un des principaux boucs émissaires. Les populations croient que cette communauté cherche à se venger des hostilités dont elle a été victime dans le passé et empoisonne les puits. Suite à la peste, un peu partout en Europe, les communautés juives sont persécutées, maltraitées, chassées, mises à mort. Les survivants devront vivre à l'écart de la société, dans des lieux à part : les "ghettos". "Au fur et à mesure de la progression de l'épidémie depuis l'Espagne et l'Italie, vers le nord jusqu'en Angleterre et en Pologne, environ 300 communautés juives sont attaquées et des milliers de Juifs sont tués. Dans les États allemands, presque toutes les communautés juives sont expulsées" (4). "Malgré une bulle du pape Clément VI de 1348, dans laquelle il explique que les Juifs ne sont pas épargnés par la maladie et que l'épidémie sévit même dans les régions sans population juive, les masses populaires partent massacrer les Juifs : 2000 morts à Strasbourg, d'autres victimes nombreuses à Colmar, Worms, Francfort, Cologne et ailleurs. Aucune communauté importante d'Allemagne n'est épargnée par les massacres, les pillages, les rébellions. A Berne et à Zurich, des Juifs sont jugés et exécutés" (5).

Notons que l'antisémitisme au Moyen Age ne fut pas constant. A certains moments, les communautés cohabitèrent même de manière pacifique. Mais à partir de la première croisade qui eut lieu en 1096, les Juifs sont maltraités sous prétexte que les chrétiens d'Orient seraient persécutés par eux. Lors d'un concile (grande réunion ecclésiastique), les religieux les obligent à porter un signe distinctif (une rouelle cousue sur leur vêtement ou un chapeau particulier). Ceci dans le but de renforcer le fossé entre Juifs et non-Juifs, et de stigmatiser les Juifs comme étant des êtres différents, à part, inférieurs. De là à les discriminer, il n'y a qu'un pas, qui sera très vite franchi par la population chrétienne.

(1) (2) François AUTRAND, Jacques DUPÂQUIER, etc., *Le Moyen Age et le XVIe siècle*, Bordas, 1984.

(3) Alpha junior n° 20, 1977 p. 399.

(4) Extrait de l'exposition « Mémoire contre le racisme », www.alliancefr.com/actualite/antisemitisme/memoire/expo3.html

(5) A lire sur le site de la Coordination Intercommunautaire Contre l'Antisémitisme et la Diffamation www.cicad.ch

2.3. Le 19ème siècle

Le 19ème siècle est le siècle de la révolution industrielle, de l'exploitation ouvrière et des luttes sociales qui en découleront. Ce siècle a profondément bouleversé les conditions de vie et de production d'une bonne partie de l'humanité. L'essor sans précédent de la science ira même jusqu'à justifier et encourager le racisme ! Nous te proposons ici un survol de ce siècle en nous arrêtant sur quelques points clés.

2.3.1. La révolution industrielle : un essor sans précédent

Vive la machine !

Amorcée au 18ème siècle, la révolution industrielle se développe tout au long du 19ème siècle en Europe occidentale et se poursuit au 20ème siècle. Les machines, grâce à la vapeur, se perfectionnent, bouleversent le rapport au travail et au temps, révolutionnent les industries, l'agriculture, les transports. Elles transforment l'économie et la vie sociale. Les usines jaillissent. Les villes s'accroissent. Les mines, réserves de charbon, deviennent de hauts lieux d'exploitation.

L'essor extraordinaire de la science et des techniques, les innovations touchant la métallurgie, le fer, l'acier, vont transformer de nombreux pays européens. L'Occident a désormais à sa disposition, une puissance matérielle et une prospérité encore jamais connue. Les modes de vie traditionnels sont entraînés dans une mutation sans précédent. Rapidité et rentabilité sont devenues des leitmotivs, les objectifs principaux.

Une nouvelle religion : la science !

Les découvertes scientifiques se succèdent les unes aux autres. De géniales inventions bouleversent la vie de nos ancêtres : le téléphone, la photographie, l'aspirine, les automobiles, le train, l'électricité, etc. La science est quasi devenue une religion. Elle explique tout, elle justifie tout. On croit dur comme fer qu'elle va apporter le bonheur et répondre à tout.

Arrêtons-nous un peu sur Charles Darwin. En 1859, ce biologiste publie *L'origine des espèces*. Son livre reçoit un accueil enthousiaste. En faisant des recherches sur des fossiles pour expliquer l'évolution des espèces qui ont vécu il y a des milliards d'années, il découvre que cette évolution est liée à deux éléments : la sélection naturelle et le facteur d'adaptation. Les espèces les plus fortes s'adaptent à l'environnement et survivent. Les autres, plus faibles, disparaissent.

Les découvertes de Darwin auront des répercussions sociales, nous reviendrons sur celles-ci un peu loin dans le dossier.

Naissance d'une nouvelle classe sociale

L'agriculture cesse, peu à peu, d'être l'activité principale. De nombreuses personnes, progressivement, se déplacent des campagnes vers les villes. C'est l'exode rural.

L'essor industriel crée une nouvelle classe sociale qui va subir une exploitation totale. Les ouvriers et mineurs vivent dans les quartiers insalubres des villes, ou à côté des mines, dans des maisons appartenant au patron, ce qui rend toute révolte vaine. L'ouvrier vend sa force de travail pour un salaire de misère. Les hommes et les femmes travaillent durement, dans des conditions déplorables, sans protection sociale. Quand ils tombent malades, sont blessés ou perdent leur emploi, ils ne reçoivent aucune allocation. Les enfants sont aussi contraints au travail dès leur plus jeune âge. En 1848, un tiers des

ouvriers n'a pas 16 ans. "Il faudra attendre 1889 pour que la durée du travail des femmes et des enfants soit diminuée et sérieusement réglementée" (1).

C'est sur leur dos que les gros industriels s'enrichissent. Une autre classe sociale, qui, jusqu'à la Révolution française en 1789, avait plutôt été tenue dans l'ombre, s'affirme et vit un véritable triomphe: la bourgeoisie. Celle-ci domine la vie économique et détient le pouvoir politique.

La discrimination subie par la classe ouvrière est totale. Non seulement les ouvriers sont surexploités, mais en plus, ils sont méprisés par la haute société et la petite bourgeoisie qui les considèrent comme sales, grossiers, alcooliques, menaçants. Ils vivent en effet entassés les uns sur les autres dans des maisons insalubres, n'ont pas accès à l'hygiène. Certains hommes, il est vrai, après le travail, s'arrêtent dans des bistros, s'enivrent pour oublier leur désespoir et perdent leur maigre paie. Un livre a été écrit, il y a quelques années, sur ce sujet. Son titre est on ne peut plus évocateur : *Classes laborieuses, classes dangereuses* (2).

2.3.2. Les racismes du 19ème siècle

Le Darwinisme social

Revenons aux découvertes de Darwin sur l'évolution des espèces liée à la sélection naturelle et à l'adaptation. Darwin n'a bien entendu jamais écrit quoi que ce soit de discriminatoire. Mais certains vont étendre ses découvertes... aux êtres humains. C'est ce qu'on appellera le "darwinisme social". Les dérapages sociaux engendrés par une telle théorie seront énormes!

Tout au long du siècle, on en viendra à penser que les plus forts s'en sortent et dominent les autres. Il est donc normal qu'il y ait un groupe d'humains "dominant" et un autre "dominé". Aussi bien en Europe que dans les colonies, ces notions de "lutte pour l'existence" et de "survie des plus aptes" vont être récupérées en "lutte des races" et "domination des classes", justifiant, pour les uns, de n'être qu'une classe sociale laborieuse au service du capitalisme industriel, pour les autres, d'avoir à subir l'impérialisme colonial (3).

On peut donc dire que, à ce moment, la domination de la bourgeoisie sur les masses prolétaires est quasiment "justifiée" scientifiquement : "L'insistance du darwinisme sur la "lutte pour la vie" et la "survie des plus aptes" conduit à l'émergence d'un nouveau racisme scientifique" (4).

Le racisme scientifique

Classifions

Le 19ème siècle est héritier de la rage de classer du 18ème siècle. Le siècle des Lumières, marqué par les grands voyages, l'exotisme et les mutations pré-scientifiques, n'avait pas manqué de cataloguer les êtres humains en classes, en rangs, sur une échelle de "supériorité et d'infériorité". Le 19ème siècle lui a emboîté le pas, se basant sur des critères jugés "scientifiques" à l'époque, mais en réalité complètement farfelus, que l'on pourrait considérer comme risibles, s'ils n'avaient pas engendré de très graves discriminations et de terribles dérapages qui ont mené aux génocides du 20ème siècle.

Lisons cet extrait qui évoque le génocide du Rwanda survenu en 1994 :

"Il y eut les anthropologues qui, notamment au 19ème siècle, allèrent étudier les populations d'Afrique, comme ils avaient observé et classé les habitants de leur propre pays. Sur le continent noir comme chez eux, ils cataloguèrent les personnes avec un mélange d'excitation scientifique et d'étonnement parfois malsain. Les anthropologues inventèrent l'admiration criminelle et firent en Afrique des dégâts considérables, puisque leurs travaux imprégnèrent parfois si profondément les esprits, qu'ils servirent de justification à des génocides perpétrés au 20ème siècle. La classification des populations et les hiérarchies qu'ils établirent entre elles furent ainsi utilisées par ceux qui organisèrent le massacre d'environ un million de personnes - en majorité des Tutsis - au Rwanda en 1994" (5).

Un nouveau mot pour un vieux concept

Notons que le mot "racisme" est assez récent dans notre langue. Il apparaît en 1932 dans le dictionnaire *Larousse* qui le renvoie aux théories nationales socialistes. Il était déjà en usage depuis un certain temps. On peut donc dire que le 19ème siècle a inventé le mot "racisme". Au cours de ce siècle, l'idée de race est née et la science a pris le relais pour affirmer la supériorité de certains sur d'autres (6).

Les biologistes, zoologistes, scientifiques s'employèrent à établir les différences entre les "espèces humaines". Ils tentent de démontrer que la race blanche est supérieure aux autres. Des ouvrages qui se prétendent scientifiques vont dans ce sens et sont accrédités. Nous retenons Arthur Gobineau qui publia vers 1853-1855 *Essai sur l'inégalité des races humaines*. Beaucoup plus tard, Hitler s'inspirera de cet ouvrage. L'idée est que certaines races valent mieux que d'autres, que certaines sont appelées à dominer les autres. Au 20ème siècle, des millions de personnes trouveront la mort pour leur appartenance à une prétendue "sous-race". Nous le savons maintenant, les races n'existent pas : le concept même de "race" au sein de l'espèce humaine n'a en fait aucun sens. Mais, à l'époque, la "race" était mise en avant et permettait de justifier les inégalités et les discriminations.

Une nouvelle science !

On fait aussi appel à la "science" pour expliquer les différences morphologiques entre les êtres humains. On invente même la "craniologie" ! Cette discipline – complètement farfelue - a pour postulat d'étudier sur des cadavres de Blancs, de Noirs, de Juifs, d'Asiatiques et de singes (!) la taille des cerveaux et de les classer. " Son inventeur, Paul Broca, va disséquer des dizaines de cadavres entre 1860 et 1880 pour conclure à la supériorité du cerveau de l'homme blanc" (7). Il va sans dire que ces "études" sont complètement fausses et abjectes.

La colonisation : L'Occident se partage le monde



"Allons porter la civilisation"

Dans la seconde moitié du 19^{ème} siècle, les possessions coloniales européennes s'étendent tout autour de la planète (8). Des pays européens comme la France, l'Angleterre, la Belgique, l'Italie ont conquis, occupé, dominé de nombreux pays africains, asiatiques et orientaux.

La motivation de cette colonisation est purement économique et commerciale. D'immenses ressources sont là, objets de toutes les convoitises. Les populations des territoires conquis se retrouvent à devoir travailler comme des forcenés au nom du triomphe du capitalisme, de l'industrie, du commerce. Parfois réduites à l'esclavage pur et simple.

Les colonisateurs justifient leur action en se retranchant derrière des discours paternalistes. "Ces peuples vivent comme des sauvages, nous allons leur apporter notre civilisation..."

En Belgique, le roi Léopold II n'est pas en reste. Il décide de s'appropriier, à titre personnel, une colonie. "[...] il n'a pas réussi à obtenir que la Belgique s'y engage en tant qu'Etat" (8). Son choix se porte sur le Congo qui devient ainsi une propriété privée de Léopold II. En 1885, il fait reconnaître sa souveraineté absolue aussi bien par les grandes puissances que par l'Etat belge. Une infrastructure est mise en place afin d'exploiter les richesses de ce territoire grand comme quatre-vingt fois la Belgique et développer le commerce. Le pays est géré par des Blancs : des Belges, des Anglais, des Scandinaves. Au nom du caoutchouc, du cuivre, des diamants, les dérapages et les atrocités ne vont pas manquer. "[...] l'obsession du profit rapide qui anime les Blancs leur font commettre sur les Noirs des violences inqualifiables qui sont bientôt dénoncées par plusieurs rapports d'enquête internationaux" (9). Un exemple: des travailleurs noirs, quand ils n'avaient pas récolté suffisamment de caoutchouc au cours de la journée, se retrouvaient les deux mains coupées !

Au début, en Belgique, on pense qu'il s'agit là d'un complot des Anglais envieux de la prospérité belge. "Mais la gravité des événements relatés est telle que le gouvernement belge et le parti catholique au pouvoir décident de pendre officiellement le Congo pour colonie" (10).

"La supériorité des races"

La colonisation se passe dans un contexte de violence totale, de mépris absolu, d'injustices et de pillages. Les militaires, les politiciens, les administrateurs justifient cette action en affirmant la supériorité – assurée par la science - de la race blanche sur les peuples inférieurs. "Le colonialisme confirme aussi cette prétention des Européens à un "droit inné", fondé sur la science, qui les autoriserait à assujettir les Africains et les Asiatiques" (11). La majorité des personnes croient dur comme fer à cette idée de supériorité des races. Un exemple frappant: Jules Ferry est un homme politique français, arrivé au pouvoir en 1881. L'histoire le retient pour avoir été un grand défenseur de l'obligation scolaire primaire gratuite. Les enfants de familles pauvres allaient peu à l'école et étaient quasi condamnés à reproduire le schéma familial, les enfants de mineurs à la mine, les enfants d'ouvriers à l'usine, etc. Eh bien, Jules Ferry, aux idées par ailleurs socialement progressistes, est favorable à la colonisation et évoque "la responsabilité des races supérieures devant les races inférieures" (12). Cela signifie que l'idée de "race supérieure" est extrêmement répandue en Europe.

Certains remettent néanmoins ces idées en question, prenons l'exemple de Georges Clemenceau, homme politique français: "Pour ma part, j'en rabats singulièrement depuis que j'ai vu des savants allemands démontrer scientifiquement que la France devait être vaincue dans la guerre franco-allemande parce que le Français est d'une race inférieure à l'Allemand. Depuis ce temps, je l'avoue, j'y regarde à deux fois avant de me retourner vers un homme ou vers une civilisation et de prononcer: homme ou race inférieurs" (13).

"Touche pas à mes colonies"

Les rivalités entre les nations européennes pour le contrôle des colonies riches en matières premières sont très fortes. Des crises éclatent quand les colonisateurs de divers pays se "croisent" sur les territoires convoités. La course aux colonies, symboles d'opulence et de pouvoir, est totale.

Entre 1870 et 1914, les possessions françaises sont passées de 1 à 11 millions de kilomètres ; les populations qui y vivent de 5 à 55 millions (14). Les Européens étendent leur empire - et leur emprise - sur les autres continents dont aucun n'échappe, en tout ou en partie, à leur présence politique, militaire, économique, commerciale, culturelle. A la veille de la Grande Guerre (celle de 1914-1918), la superficie des empires coloniaux européens a décuplé ; ceux-ci couvrent quelques 80 millions de km², soit dix fois la superficie de l'Europe.

Les Etats, dans un climat continu de compétition, entrent en conflit au sujet des colonies, les crises éclatent.

2.3.3. Autres discriminations

Emergence des boucs émissaires

L'époque des colonisations, à la fois bouleversée et très sûre d'elle, ne se remet que rarement en question face à ce qui parfois la dépasse, "Les mutations rapides et le climat d'incertitude, liés à l'expansion du capital industriel, poussent à rechercher des boucs émissaires" (15).

Les boucs émissaires, ce sont les "autres", c'est-à-dire les Allemands pour les Français, les Français pour les Allemands, les Juifs, les immigrés, quiconque ne correspond pas aux normes ambiantes.

Mépris de l'autre

Entre Européens, la notion de "races supérieures" non plus n'épargne personne. Prenons l'exemple du roman de Jules Verne : *Les Cinq Cents Millions de la bégum*. Paru en 1879, il met en scène un conflit entre les villes imaginaires de "France-Ville" et "Stahlstadt". L'histoire est en fait "un condensé de haine nationaliste (supériorité de la race latine sur la race germanique) et raciste (mépris absolu des coolies chinois et autres hommes de couleur". Dans un contexte particulièrement marqué par un nationalisme virulent et des tensions très fortes entre la France et l'Allemagne, ce genre de littérature est on ne peut plus insidieux ! "Les appels à la guerre se cachent jusque dans la littérature de gare" (16).

Le racisme anti-juif : l'antisémitisme

Nous retiendrons l'affaire Dreyfus. Dreyfus est un officier français, juif, alsacien. En 1894, il est accusé d'espionnage au profit de l'Allemagne. Il est condamné au bagne à vie et envoyé en Guyane. Tout le monde - sauf ses proches - le croit coupable. Un an après la déportation de Dreyfus, des découvertes laissent entrevoir son innocence. Le dossier avait en fait clairement été manipulé par une partie de l'état-major de l'armée. Après plusieurs années, plusieurs révisions du procès et maintes péripéties, la vérité éclate... Dreyfus est reconnu innocent.

Ce qu'il importe de retenir de cette affaire, c'est que la France va s'enflammer et littéralement se couper en deux sur un fond d'antisémitisme violent. Dreyfusards et antidreyfusards s'affrontent. Parmi les dreyfusards, Emile Zola, avec d'autres écrivains de renom, se fait remarquer par son célèbre pamphlet "J'accuse". "Les dreyfusards placent la justice et les droits de l'homme au-dessus de l'honneur militaire et de la raison d'État" (17). N'oublions pas le contexte de l'époque : on rêve d'une revanche sur l'Allemagne, toute remise en question de l'armée est considérée comme une atteinte à la Nation.

Parmi les antidreyfusards, on trouve beaucoup d'antisémites. Ceux-ci sont obnubilés par une prétendue puissance juive qui mettrait la nation en péril. Une bonne partie de la petite bourgeoisie, aussi bien de gauche que de droite et pas mal de catholiques conservateurs, se retrouve dans cette mouvance. "L'antijudaïsme traditionnel cède la place à un antisémitisme idéologique qui s'en prend à la fois aux Juifs cosmopolites de la bourgeoisie, que l'on accuse d'opprimer les ouvriers, et aux Juifs traditionalistes et pauvres, auxquels on reproche de repousser les valeurs universelles de l'Europe des Lumières" (18).

L'affaire Dreyfus révèle que l'antisémitisme est très largement répandu à cette époque au sein de la société française.

Les immigrés pointés du doigt

A la fin du siècle et au début du 20ème siècle, de nombreux Belges ont émigré en France, en Hollande, en Russie. Voici quelques extraits de textes évoquant le sort des immigrants belges (19).

Dans le Nord de la France, des grèves éclatent, les ouvriers cessent de travailler, les patrons font alors venir des travailleurs belges que l'on a appelé les "briseurs de grèves". Ceux-ci seront très mal vus par les Français. Attention, les deux passages qui suivent doivent être compris dans leur contexte historique. Le racisme témoigné est la pointe de l'iceberg et renvoie à des réalités sociales et politiques.

"D'avril à juin 1848, les manifestations hostiles aux ouvriers belges devinrent quotidiennes dans le Nord : il s'agissait tantôt d'agressions contre des groupes regagnant la Belgique, tantôt d'expéditions en bandes [...]. A la fin du 19ème siècle, la violence xénophobe atteint

une intensité inouïe [...]. En 1892, à Drocourt (Pas-de-Calais) où ils représentent 75 % de la main-d'œuvre employée dans les mines locales, ils sont victimes d'une véritable mobilisation collective de la population française pour obtenir leur départ".

"Les verreries de Konstantinowka, en Russie méridionale, furent régulièrement le théâtre de conflits entre ouvriers russes et belges. Ce fut le cas en 1900, à l'occasion de la fête belge du 21 juillet, quand la 'parade' des Belges fut menacée par les ouvriers russes et finit en pillage et en incendie. Il en fut de même encore en 1902 et 1905". [20]

Langue et discrimination

Un autre exemple de discrimination : celui en lien avec la langue française. Dans les campagnes, les gens parlent surtout le patois de leur région. Coupés de l'éducation, n'ayant pas toujours accès à l'école, ils n'ont pas la possibilité de s'approprier le français académique. Au 19^{ème} siècle, "En Europe, la France se singularise par une longue tradition de mépris pour tout ce qui n'est pas sa langue nationale et par une culture (pseudo-) savante" [21]. Les patois sont dénigrés. Autrement dit, quiconque ne parle pas le "beau français" est objet de moqueries. Nous verrons dans le chapitre consacré à la guerre 14-18, qu'en Belgique aussi, le rapport à la langue entraînera des discriminations.

[1] "La Belle Europe", *le temps des Expositions universelles, 1851-1913. Dossier pédagogique*, De Boeck, 2001, p. 26.

[2] Louis CHEVALIER, *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Pour l'Histoire, Perrin, 1958, réédité en 2002.

[3] Tiré de Pierre André TAGUIEFF, *Historia*, n° 214, octobre 1997.

[4] *Les cahiers de l'Unesco*, septembre 2001.

[5] Anne-Cécile ROBERT, "L'Afrique au secours de l'Occident. Introduction", in *Le Monde diplomatique*, www.monde-diplomatique.fr/livre/afrique/introduction

[6] *Historia*, n°214, octobre 1997.

[7] www.mrax.be (dossier enlevé du site)

[8] Charles-Olivier CARBONELL, *Une histoire européenne de l'Europe*, Privat, 1999.

[9] *La Belle Europe*, op. cit., p. 39.

[10] id., p. 40

[11] *Les cahiers de l'Unesco*, septembre 2001.

[12] Michel WINOCK, *La Belle époque*, Perrin, 2002 et 2003, p. 73.

[13] id., p. 73

[14] id., p. 77.

[15] *Les cahiers de l'Unesco*, septembre 2001.

[16] André LARANÉ, "Une responsabilité partagée" in *1914-1918. Les origines de la Grande Guerre*, www.herodote.net

[17] id.

[18] id.

[19] Gérard NOIRIEL, *Le creuset français. Histoire de l'immigration XIXe-XXe siècle*, Seuil, Collection « Points-Histoire », 1988, pp.257-261, et sur www.sosracismereims.org/txt/violencesnoiriel.pdf

[20] Anne MORELLI et Jean-Philippe SCHREIBER, *Les émigrants belges d'hier, un miroir pour aujourd'hui*, MRAX, 1999.

[21] Bernard CERQUIGLINI, Jean-Claude CORBEIL, Jean-Marie KLINKENBERG, Benoît PEETERS, *Tu parles ? Le français dans tous ses états*, Flammarion, 2000, p.179.

2.4. La guerre 14-18

En juillet 1914, quand la guerre éclate, tout le monde pense que celle-ci sera courte et finie avant Noël. Mais les apports techniques de la Révolution industrielle allaient faire de cette guerre une interminable boucherie. Des soldats venus du monde entier, y compris des colonies, se côtoyèrent dans l'enfer des tranchées.



2.4.1. Le 20ème siècle est né en 1914

L'Europe géopolitique

L'Europe, à la fin du 19ème siècle et au début du 20ème, occupe une place prépondérante dans le monde. Dominante sur les plans économique, politique, diplomatique, elle est cependant marquée par la virulence des nationalismes et par une compétition coloniale féroce. Les divers Etats sont assoiffés de puissance. A cette époque, la puissance d'un Etat est liée à ses colonies. Celles-ci représentent une source de richesse en matières premières et main-d'œuvre exploitable et sont aussi de hauts lieux de stratégies géographiques.

Le Royaume-Uni et la France dominent une bonne partie du monde, l'Allemagne, nation récente, cherchant à étendre sa puissance nouvelle, en a beaucoup moins **de colonies?** "L'Alsace-Lorraine, perdue à la suite de la défaite française de 1870-1871, est intégrée à l'empire allemand. Les Français souhaitent la reprendre et vivent dans un esprit revanchard et germanophobe. Dans les écoles, on coloriait l'Alsace et la Lorraine en noir sur la carte de France — territoires qu'elle avait dû céder à l'Allemagne par le Traité de Francfort. Cette génération a donc été élevée avec le syndrome du membre amputé. En 1914, il n'y a que 1 % de déserteurs. Ils étaient 30 % en 1870. "

L'enfer pendant 4 années

En juin 1914, un anarchiste serbe assassine à Sarajevo l'héritier de l'empire austro-hongrois. L'attentat servira de prétexte à des règlements de compte entre l'Autriche (encouragée par l'Allemagne) et la Russie (dont les alliés sont la France et l'Angleterre). L'exacerbation des nationalismes et le jeu des alliances entraîneront les pays européens - et leurs colonies - dans un conflit qui va complètement les dépasser.

En août, les belligérants se lancent dans cette guerre s'imaginant naïvement qu'elle se déroulerait selon le modèle classique des guerres du 19ème siècle : les officiers à cheval, les gants blancs, dégainant leur sabre. Ils s'imaginaient surtout qu'elle serait brève et terminée pour Noël. Bref, presque un petit exercice qui permettrait de tester les nouvelles techniques et de calmer les ardeurs de l'ennemi.

Mais c'était oublier que la terrible révolution industrielle était passée par là. Le 19^{ème} n'avait pas seulement accouché d'usines fumantes et d'industries performantes, il avait aussi au fil des inventions, perfectionné l'art de tuer ou plutôt de massacrer, à grande échelle.

14-18 fut une guerre industrielle ayant à son service des moyens industriels encore jamais imaginés. Cette guerre fut une véritable boucherie où des millions d'hommes furent broyés, massacrés, déchiquetés, mutilés, défigurés. "Toute une jeunesse sacrifiée, en ce début de 20^{ème} siècle éclairé par les sciences..." (2) symbolisa l'échec d'une civilisation qui, par ses extraordinaires performances, s'était cru si supérieure au restant du monde.

2.4.2. Peuples et discriminations

Une guerre mondiale et...multiculturelle

L'Europe fit intervenir ses colonies dans la guerre. Les colonies fournirent des vivres, des matières premières et des hommes. Il fallait faire tourner les usines, l'économie, les fermes, la plupart des hommes étaient sur le front. On fera appel aux femmes et aux étrangers venus des colonies.

Mais ces "étrangers" - en effet totalement étrangers au conflit - connurent aussi l'enfer du front et des tranchées. Des contingents entiers débarquèrent d'Afrique, d'Afrique du nord, d'Asie pour se battre dans les tranchées d'Ypres, de Verdun ou de la Somme. Jointes aux soldats britanniques, français et belges, les tirailleurs sénégalais, les Zouaves marocains, les Indiens, les Canadiens, Néo-Zélandais, Australiens et Africains du Sud perdirent leur vie pour une cause qui fut tout sauf noble. Comme le dit l'écrivain Anatole France : "On croit mourir pour la patrie, on meurt pour des industries" (3)

Au lendemain de la guerre, les peuples colonisés ne vont plus croire à la prétendue "supériorité européenne", et vont réclamer une amélioration de leur sort. Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, des mouvements de libération vont s'accroître.

Discriminations dans les tranchées

La vie des soldats dans les tranchées fut très dure. Outre la violence des pilonnages, les bombardements incessants, la peur continuelle de mourir ou de se retrouver salement blessé, le froid, la boue, la vermine, le manque d'hygiène, la vision de scènes atroces, beaucoup durent subir des injustices et vexations émanant de leur propre camp.

Prenons l'exemple des Flamands. Quand la guerre éclate, cela fait 80 ans que la Belgique existe. La langue dominante et officielle pour tous est le français. La bourgeoisie flamande ne veut parler que le français, les classes sociales intermédiaires qui rêvent de s'élever socialement utilisent le français. Les petits paysans, ouvriers, artisans - qui n'ont pas toujours accès à l'école - ressentent difficilement cette domination. En Wallonie, les dialectes locaux sont courants mais l'appartenance de ceux-ci à la langue latine rend le français accessible. Il n'en est pas de même avec la langue flamande, d'origine germanique, et ses dialectes. De plus, le flamand est considéré comme une langue de deuxième zone, langue du petit peuple et des paysans, classes sociales méprisées. Les officiers sont francophones et ne parlent pas du tout le flamand. Les soldats flamands, issus de classes populaires, sont ceux qui vont payer le plus lourd tribut à la guerre. Certains vont se révolter contre leurs officiers. Ils seront fusillés ou emprisonnés dans des camps de redressement en France. Certains intellectuels flamands, présents dans les tranchées, s'indignent et subissent le même sort. Le mouvement flamand s'amplifiera après la guerre.

En France, à quelques nuances près, le même phénomène se produit. Des petites gens issues de la campagne profonde, parlant le patois de leur coin, ignorant le beau français littéraire, subissent les mêmes vexations et discriminations dans les tranchées.

Le premier conflit mondial marque la fin du 19^{ème} siècle mais aussi le début du déclin de l'Europe qui va perdre son crédit dans les colonies et dans le monde. Les grands bénéficiaires de la guerre seront les Etats-Unis, dont l'influence va commencer à croître.

[1] "Première Guerre Mondiale. Les questions nationales ", in *Encyclopédie Wikipédia*, http://fr.wikipedia.org/wiki/Première_guerre_mondiale

[2] [3] Pierre CHAVOT, Jean-Denis MORENNE, *L'ABCdaire de la Première Guerre mondiale*, Flammarion, 2001.

[a] Note à propos de la guerre franco-allemande : En 1870, l'Allemagne est constituée d'un ensemble d'États indépendants sous la couronne prussienne, la France est un empire gouverné par Napoléon III. Celui-ci, suite à des tensions, déclare la guerre au roi du Prusse. La guerre se déroulera essentiellement sur le sol français. Suite à sa défaite, la France perdra l'Alsace et la Lorraine.

2.5. Le 20ème siècle

Avant le 20ème siècle, il existait bien des comportements que l'on pouvait qualifier de racistes. A large échelle, les politiques coloniales, en sont une parfaite illustration. Mais le 20ème siècle a connu des régimes politiques qui ont placé des principes racistes au coeur de leur politique et les ont inscrits dans la loi, parfois au détriment de pans de leurs propres populations. L'inégalité de traitement fondée sur l'apparence raciale s'est bureaucratisée et rationalisée. On parle désormais de racisme moderne.



2.5.1. Régimes politiques racistes: des traits qui ne trompent pas

Dans le courant du 20ème siècle, le racisme a revêtu des formes absolument infâmes. Par exemple, la théorie de la suprématie de la "race" blanche a atteint son développement idéologique et institutionnel dans le Sud des Etats-Unis entre les années 1890 et 1950 et en Afrique du Sud sous l'apartheid. Quant à l'antisémitisme, il a atteint son effroyable paroxysme dans l'Allemagne nazie entre 1933 et 1945. Le 20ème siècle a connu plusieurs génocides : celui des Arméniens en Europe centrale, celui des Juifs et des Tziganes sous les régimes nazis.

Plusieurs éléments qui différencient un régime ouvertement raciste, comme ceux cités ci-dessus, de nos sociétés pluriethniques actuelles. En voici quelques uns.

Un tel régime s'appuie sur une idéologie officielle et ouvertement raciste. Les autorités ne cessent de proclamer des différences entre le groupe dominant et celui ou ceux qu'il tente de maintenir en étant de subordination, d'infériorité.

Les mariages interraciaux sont complètement et simplement interdits. La pureté de la "race" est élevée au rang d'un idéal au point que le métissage n'est pas permis. La ségrégation n'est pas simplement le produit de coutumes ou d'actes individuels tolérés par l'Etat, elle est inscrite dans la loi.

Si le régime revêt des formes démocratiques (c'était le cas de l'Afrique du Sud et des Etats-Unis, puisque les membres des gouvernements étaient démocratiquement élus), les membres du groupe stigmatisé sont exclus de la fonction publique, voire même privés du droit de vote.

L'accès aux ressources et aux opportunités économiques est limité au point que la plupart des personnes victimes de ces sociétés racistes sont maintenues dans la pauvreté et délibérément réduites à la misère.

Voyons maintenant dans les faits, à quoi ces régimes racistes ont conduit...

2.5.2. En Afrique du Sud

En Afrique du Sud, en 1909, le South Africa Act proclame l'union des quatre colonies (Cap, Natal, Orange et Transvaal). Les Boers ou Afrikaners, immigrés blancs, peuvent dès lors faire valoir leurs conceptions traditionnelles en matière de relations raciales. Elles sont clairement exprimées déjà en 1854 dans la Constitution (loi fondamentale) de l'Etat libre d'Orange, qui stipule que les citoyens de l'Etat sont "toutes les personnes blanches", excluant ainsi les Africains de tout droit de propriété et de citoyenneté.

En 1911, le gouvernement de la nouvelle Union Sud-Africaine promulgue une série de lois de discriminations raciale en vue de protéger les travailleurs blancs contre la concurrence de membres d'autres groupes ethniques. Les droits des non-Européens, les Noirs, sont alors tellement restreints qu'aujourd'hui encore, on se trouve face à un système où les positions sociales supérieures sont généralement occupées par les Européens tandis que les non-Européens sont relégués aux échelons inférieurs.

Après la seconde guerre mondiale, les Afrikaners arrivent au pouvoir et font inscrire dans la législation l'apartheid (séparation). Cette politique, fondée sur la suprématie politique de la communauté d'origine européenne, implique la séparation des zones d'habitat en vue de sauvegarder l'hégémonie de la race blanche et de préserver la culture des différents groupes raciaux de la population sud-africaine.

A partir de 1950, tout citoyen doit être en possession d'une carte d'identité mentionnant sa race. Entre 1951 et 1974 apparaissent plusieurs lois visant à créer les ségrégations territoriales totales. Chaque Sud-Africain noir est attaché à une réserve (les bantoustans) et se retrouve dès lors étranger sur tout le reste du territoire. Les migrations quotidiennes des travailleurs noirs vers les usines et les fermes périphériques sont évidemment maintenues. Mais un système de livret de contrôle destiné à la circulation des Africains en zone blanche est mis en place. Concernant l'attribution des emplois, la rétribution du travail, l'enseignement et le sport, des mesures strictes sont prises. Il est par exemple interdit aux Africains de faire la grève sans avoir d'abord utilisé tous les moyens de conciliation dont ils disposent. Ils ne peuvent pas être membres d'un syndicat ou d'un parti politique. On éduque les Bantous de manière à ce qu'ils ne cherchent pas à imiter les Blancs, mais qu'ils restent essentiellement bantous. Les mariages et les rapports sexuels interracialisés sont punis par la loi.

La population noire constitue le groupe le plus important d'Afrique du sud, plus de deux tiers de la population totale. Une partie est regroupée dans 9 "bantoustans" qui représentent seulement 13% de la superficie du territoire. Les autres restent concentrés dans villes-dortoirs installées autour des agglomérations urbaines et des complexes industriels. Ils sont en toute circonstance séparés des Blancs (transport publics, écoles, hôtels, bars, restaurants, terrains de sport, salles de spectacle, bureaux de poste, banques, hôpitaux, lieux de culte et cimetière) ; ils ne peuvent sortir de leur habitation entre 11 heures du soir et 5 heures du matin.

A partir de 1960, les organisations clandestines africaines se multiplient en Afrique du Sud et provoquent des campagnes de désobéissance civile. Des manifestations publiques non violentes dégénèrent parfois en émeutes sanglantes et provoquent l'aggravation de la répression policière. L'assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies a demandé à plusieurs reprises l'abandon par le gouvernement de Pretoria de sa politique d'apartheid. Suite au réveil de l'opinion publique mondiale, aux pressions de la communauté internationale et aux sanctions économiques, en 1986, le président Pieter Botha annonce le démantèlement de l'apartheid. Mais il faudra encore attendre 1990 pour que le parti sud-

africain, l'African National Congress (ANC), puisse reprendre ses activités au grand jour et que son leader Nelson Mandela, incarcéré pendant près de 30 ans, soit libéré.

2.5.3. Aux Etats-Unis

A la fin de la guerre de sécession, en 1865, le gouvernement fédéral décrète l'abolition de l'esclavage. En 1866, le Congrès accorde le droit de vote aux 4 millions d'anciens esclaves affranchis. Mais dans les Etats du Sud, la ségrégation continue. A partir de 1877, les Etats du Sud, redevenus autonomes, privent du droit de vote le plus grand nombre possible de Noirs à l'aide d'interprétations et de modifications frauduleuses des textes législatifs.

Le Ku Klux Klan est créé en 1865 dans le Tennessee, il terrorise les nouveaux affranchis par des lynchages en vue d'établir la prédominance politique des Blancs et la légalisation de la ségrégation durant le dernier quart du 19^{ème} siècle.

Les Noirs ne sont libres qu'en théorie. La législation organise la ségrégation dans les écoles, les chemins de fer, les tramways, les autobus, les hôpitaux, les ascenseurs, les restaurants, les parcs, les piscines, les théâtres, les bibliothèques, les prisons, les églises, et les cimetières. Les mariages entre personnes de races différentes sont interdits par la loi. Entre 1911 et 1930, le succès des théories eugénistes aux Etats-Unis amène vingt-quatre Etats à voter des lois en faveur de la stérilisation des "inadaptés" sociaux. La pression est telle que de nombreux Noirs quittent le Sud pour se réfugier dans le Nord des Etats-Unis.

A partir de l'entrée en guerre des Etats-Unis dans la 2^{ème} guerre mondiale, les besoins en main d'oeuvre feront tomber les préjugés. Au sein des forces armées américaines, on a pu remarquer un brassage de combattants de toute origine. Le plein emploi de l'époque profita aussi aux personnes d'origine africaine, entraînant même leur ascension sociale et le relèvement du niveau d'instruction.

Dans le Nord des Etats-Unis, même si la ségrégationnisme est interdit par la loi, celui-ci se manifeste tout de même, de manière insidieuse. On le remarque principalement dans l'attribution des emplois et des logements, entraînant et maintenant la paupérisation des personnes d'origine africaine.

A partir de 1945, des Noirs et des Blancs militent en faveur de l'obtention des droits civiques pour les gens de couleur. En 1954, la Cour suprême rend un arrêt contre l'éducation séparée des enfants blancs et des enfants noirs. Et en 1957, la loi restitue le droit de vote aux personnes d'origine africaine. En 1964 et 1965, de nouvelles lois renforcent les dispositions de 1957 et créent un corps de fonctionnaires fédéraux chargés de surveiller la libre inscription des personnes de couleur aux registres électoraux. Mais la situation économique et sociale est loin de s'améliorer. Le taux de pauvreté de la communauté noire est très important.

Un pasteur, Martin Luther King, partisan de la résistance passive, propose un plan de "dépaupérisation" de la communauté noire. Il sera assassiné en 1968. La population noire s'accroît à un rythme 3 fois plus élevé que celui de la population blanche. Aujourd'hui, vingt cinq millions de Noirs sont répartis dans les villes situées entre le Nord et le Sud des Etats-Unis, villes qui comptent parmi les plus pauvres d'Amérique du Nord.

Malgré des politiques de "discrimination positive" qui réservent aux Noirs et autres minorités des emplois ou des places à l'université, par exemple, la pauvreté touche toujours aux Etats-Unis bien plus la communauté noire que les "Blancs". Proportionnellement, les Noirs sont aussi bien plus nombreux dans les prisons.

2.5.4. En Allemagne

En 1925, Adolf Hitler sort le premier volume de son livre *Mein Kampf*. Six millions d'exemplaires de cette oeuvre essentiellement raciste avaient été vendus en avril 1940. Hitler y dénonce une connivence entre la "juiverie", le capitalisme et le marxisme qui chercheraient à dégrader la pureté de la race aryenne et à rayer l'Allemagne de la carte des nations. Selon lui, toutes les réalisations de l'humanité sont l'oeuvre de la race aryenne. Celle-ci doit retrouver sa pureté en éliminant les éléments qui ont cherché à la corrompre, surtout le Juif, responsable de la défaite de l'Allemagne lors de la 1ère guerre mondiale.

Alfred Rosenberg, dans son ouvrage *Le mythe du 20ème siècle* (1930), approfondit le thème de la race et de la pureté du sang. Selon lui, l'histoire de l'humanité prône du rôle dominant de la race nordique. Mais l'Eglise romaine, le judaïsme, le marxisme et la franc-maçonnerie cherchent à la corrompre et à l'asservir en diffusant la doctrine de l'égalité des hommes qui permet aux juifs, aux "nègres" et aux "mulâtres" de devenir citoyens et de pouvoir de cette manière épouser des femmes de race nordique. Et donc, pour Rosenberg, il faut se préserver de "l'abâtardissement" de celle-ci en stérilisant les malades et interdisant tout mariage ou même relation sexuelle entre Allemands et Juifs.

Et de fait, en 1933, une fois le parti nazi installé démocratiquement au pouvoir, une loi est votée, décrétant la stérilisation des personnes atteintes de maladies héréditaires parmi lesquelles sont rangées les personnes de couleur. En 1935, la loi de Nuremberg sur la citoyenneté allemande distingue les citoyens juifs des simples ressortissants du Reich. Cette même loi donne une définition précise du Juif et interdit "les mariages et les rapports extraconjugaux entre Juifs et sujets de sang allemand ou assimilé". A partir de 1939, ce "crime contre la race" entraînera la peine de mort.

De 1939 à 1945, l'ordre nouveau, basé sur la supériorité de la race germanique, conduira dans un premier temps en Allemagne, puis dans toute l'Europe occupée à l'arrestation et à la déportation des Juifs, Tziganes, Slaves et autres opposants au régime nazi, comme les communistes.

On évaluera le nombre de victimes du nazisme à plus de 5 millions personnes dont au moins :

- 800.000 morts par suite de la "ghettoïsation" et des privations,
- 1.300.000 morts par exécutions et autres fusillades,
- 3.000.000 morts dans les camps de concentration.

Et après...

Le mouvement eugéniste qui, avant la guerre, jouissait d'une certaine respectabilité scientifique aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, ne survécut pas à la révélation de ce que les nazis avaient commis en son nom. En 1950, les généticiens et les anthropologues les plus éminents reprirent à leur compte l'idée, soutenue par l'UNESCO (l'agence des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture), affirmant qu'il n'y avait aucun fondement scientifique à l'idée que les groupes humains comportent des différences de capacités intellectuelles et qu'il n'existe aucune preuve des "effets négatifs" du croisement entre les races.

Certains historiens et sociologues ont tenté de rayer le mot 'racisme' de leur vocabulaire, notamment pour sa confusion avec le mot 'race'. M. Fredrickson précise: "[...] c'est précisément parce que je voulais sortir de ces limites que je me suis enhardi à substituer au mot 'racisme' l'expression 'suprématie blanche' pour désigner l'une de ses variantes : la

domination des Blancs sur les Noirs" (1). Cependant, la "suprématie blanche" ne peut s'appliquer qu'à une seule variante du racisme, celle fondée sur la couleur de la peau.

La fonction essentielle du racisme est de poser des différences immuables ou permanentes entre des groupes humains d'origines diverses et utiliser ces différences pour justifier une inégalité de traitement. C'est pourquoi, M. Fredrickson pense que l'on peut considérer la race et l'ethnie comme deux variables différentes de la même réalité. Les groupes que l'on qualifie de "race" doivent selon lui être appréhendés comme des "ethnies", comme des collectivités historiques se réclamant d'ancêtres communs. Et donc, toujours selon M. Fredrickson, on peut dire que la race surgit lorsque l'appartenance ethnique est jugée primordiale ou indélébile et intégrée dans une hiérarchie.

Cette démonstration nous semble correcte. En effet, même si l'UNESCO, appuyée par les scientifiques et des anthropologues, a abandonné toute idée de différenciation de l'être humain sur base du concept de race, il n'empêche que l'histoire se répète. Et si l'organisation d'un génocide ne se fait plus sur base de l'appartenance à une "race", il se fait alors sur base de l'appartenance à une "ethnie". Les deux exemples suivants l'illustrent.

2.5.5. En ex-Yougoslavie

Les territoires des Balkans (l'ex-Yougoslavie) sont composés d'une multitude d'ethnies différentes. Pendant près de 10 ans, des pressions nationalistes pour morceler la Yougoslavie de l'époque et créer les Etats que nous connaissons aujourd'hui (Serbie, Monténégro, Croatie, Macédoine, Bosnie-Herzégovine, Slovénie) ont conduit à des déchirements politiques et des guerres qui ont ensanglanté les Balkans. Certaines de ces pressions nationalistes équivalaient à un mouvement d'homogénéisation nationale qui tentait d'assimiler les ethnies minoritaires pour provoquer l'émergence d'Etat mono-ethnique (une seule ethnie reconnue présente au sein de chacun des Etats). L'idée est donc de créer des états "purs", à l'inverse de l'idée de multiculturalité.

Parmi ces mouvements d'homogénéisation nationale, il y a celui qui, entre 1991 et 1995, a conduit à l'épuration ethnique par les Serbes aux dépens des musulmans bosniaques. Ceux-ci ont été chassés, massacrés et déportés dans des camps de détention. Cette horrible situation a provoqué de vastes déplacements de population et des flux importants de réfugiés des différents groupes ethniques, y compris l'exode de plusieurs milliers de Serbes croates. Au total: entre 150 000 et 400 000 morts, et 2 millions de personnes déplacées.

2.5.6. Au Rwanda

Le 6 avril 1994, un avion présidentiel est abattu avec à son bord, entre autres, le chef d'Etat rwandais. Quelques heures après, les extrémistes d'une ethnie, les Hutus, commencent à massacrer les Tutsis, mais aussi des Hutus de l'opposition (dits "modérés"). On estime le nombre de personnes tuées à plus de 500.000 (peut-être un million), en quelques mois de folie sanguinaire (2). Le Front Patriotique Rwandais (composé essentiellement de Tutsis qui étaient expatriés) lance alors une offensive généralisée. Défaites après une courte résistance, les FAR (Forces Armées Rwandaises) entraînent dans leur fuite vers le Congo (ex-Zaïre) plusieurs centaines de milliers de Hutus.

[1] M. Fredrickson, *Racisme, une histoire*, éditions Liana Levi, 2002, p. 171.

[2] "Rwanda: le rapport de la mission Quilès", in *Le Monde Supplément*, 17 décembre 1998, p.VII.

3. Racismes et discriminations en Belgique, aujourd'hui

Même si, depuis la Deuxième Guerre Mondiale, on peut noter plusieurs avancées significatives dans le combat pour la dignité humaine, on constate encore aujourd'hui des attitudes discriminatoires dans tous les pays du monde. Y compris dans ceux dont le fonctionnement est "démocratique" et qui prétendent défendre les Droits de l'Homme.

3.1. Au travail

Les files du chômage sont constituées, en grande partie, de femmes et de personnes d'origine étrangère. "Ils profitent du système", entend-on souvent. Beau raccourci qui les pointe du doigt. Et s'ils étaient plutôt victimes du système ? Un système discriminatoire qui les poursuit encore lorsqu'ils ont trouvé du travail ...



3.1.1. Discrimination à l'embauche

Des chiffres qui montent à la tête

Tu sors d'une université belge avec un "beau" diplôme ? Toutes nos félicitations ! Si tu es belge, tu mettras en moyenne 1 an à trouver du travail ; si tu es italien, il te faudra 3 ans. Et si tu es marocain, il t'en faudra 7 (1). Pour le même travail, un employeur belge demande à une femme ou à un travailleur d'origine étrangère plus de diplômes et de qualifications qu'à un travailleur belge. Et quand on est une femme d'origine étrangère, on cumule...

Des témoignages, des tests en situation (2) et de nombreuses études ont montré l'existence d'une discrimination à l'embauche chez les femmes et, de manière "alarmante" (3), chez les populations d'origine étrangère.

Il s'agit de lutter contre le racisme et contre le sexisme - par principe et non parce que ce phénomène est étendu. Pourtant, il est intéressant ici de te communiquer quelques chiffres pour "casser" l'idée largement exploitée par l'extrême droite et qui est devenue un cliché - selon laquelle "les étrangers ne sont que des profiteurs de la Sécurité sociale". En effet, à travers les études récemment menées (4), on a montré une des causes principales de ces longues files d'immigrés au bureau de pointage : la discrimination à l'embauche.

Dans le tableau ci-après sont repris les pourcentages de personnes habitant Bruxelles et qui ont trouvé un emploi après une période de chômage, en 1999 (taux de sortie du chômage - Sources Orbem).

	Hommes	Femmes	Total
Belges	45,5	40,4	42,8
Union européenne	45,6	39,8	42,6
Non Union europ.	38,5	32,8	36,2
Total	43,2	38,6	41

Dans le cas particulier de la région de Bruxelles-Capitale, la population marocaine et turque de Belgique subit une discrimination très flagrante à l'embauche (5).

Une étude récente sur la situation à Bruxelles, menée conjointement par l'UCL et la KUL, tire des conclusions similaires: la discrimination à l'embauche des jeunes demandeurs d'emploi est flagrante et concerne les personnes d'origine étrangère. Par ailleurs, les personnes d'origine marocaine et turque se concentrent dans des emplois aux revenus faibles.

"Tant chez les hommes que chez les femmes, près de la moitié des répondants diplômés de l'enseignement primaire et secondaire subit une forme de traitement inégal. Tandis qu'un homme sur trois diplômé de l'enseignement supérieur connaît un traitement inégal en fonction de son origine ethnique, seule une personne parmi les femmes diplômées de l'enseignement supérieur a été épargnée.. [...] nous ne pouvons confirmer l'allégation selon laquelle les personnes d'origine étrangère diplômées de l'enseignement supérieur et les femmes d'origine étrangère sont moins confrontées à la discrimination." (6)

"Les Belges naturalisés et les étrangers d'origine marocaine et turque sont, dans une grande mesure, concentrés dans un nombre plus limité de secteurs et sont sur-représentés de manière frappante dans le *nettoyage industriel, le secteur de la construction et de l'Horeca, les secteurs où le salaire journalier moyen est relativement bas*. [...] les salariés d'origine marocaine et turque sont fortement *sous-représentés* dans [l]es secteurs [à salaire élevé]. (7)

Remarquons que, dans le but de mieux cerner la population victime de discrimination, certaines études, comme celle évoquée ci-dessus, classent les Belges dans deux catégories : les "Belges de naissance" et les "Belges ayant acquis la nationalité belge". Cela permet de prouver qu'il existe une discrimination liée au faciès et/ou à l'origine ethnique. Pourtant, marquer cette différence dans des textes officiels, n'est-ce pas aussi risquer de renforcer le discours des partis d'extrême droite ("les racines sont plus importantes que la nationalité", "il y a les vrais Belges, et puis les autres") et refuser, de fait, de reconnaître la démarche d'intégration réalisée par cette population ? La loi statistique belge de 1962 interdit d'ailleurs à l'INS toute récolte de données concernant "la race et l'origine ethnique"... (8)

Comment on exclut

Il y a plusieurs manières pour un employeur de sélectionner arbitrairement ses employés. Il peut le faire dès qu'il prend connaissance du nom ou du CV du candidat. Il peut aussi décider de l'écarter lors de l'entretien. Par exemple, il écourte l'entretien sans raison

valable ou ment à son interlocuteur (il lui affirme que, pour décrocher le poste, il faudrait connaître une langue que le candidat ne connaît pas...). Et enfin, il peut l'exclure lorsqu'il s'agit de trancher entre plusieurs candidats retenus pour le même poste. Si c'est l'apparence, l'origine ou le sexe qui a entraîné l'élimination du candidat, et non son profil professionnel, on parle de discrimination directe.

Si, dans une entreprise, la procédure d'embauche se poursuit normalement, sans traitement différencié des femmes ou des personnes d'origine étrangère, on peut quand même être confronté à une discrimination indirecte, plus insidieuse et dont le "symptôme" sera le faible taux de femmes ou d'immigrés dans l'entreprise. Si, par exemple, le taux d'étrangers est particulièrement faible dans telle ou telle entreprise par rapport à des entreprises équivalentes dans la même zone géographique et le même secteur d'activité, il est alors vraisemblable que cette entreprise pratique de la discrimination à l'embauche.

En effet, il est possible qu'une disposition du règlement intérieur ou qu'un critère de sélection ne soit pas en lien direct avec le travail demandé et entraîne une discrimination de fait dans l'entreprise. Par exemple, on demande à une opératrice téléphonique de ne pas porter le voile. Ou à un laveur de vitres d'être bilingue. Ou encore à un policier de mesurer au moins 1m75 (ce qui exclut d'emblée toute une série de femmes) (9).

Comment lutter contre l'exclusion ?

Pour lutter contre la discrimination, la Belgique a fait le choix d'interdire aux employeurs toute pratique discriminatoire dans le recrutement, l'emploi et la promotion des travailleurs. Si une discrimination est constatée, l'employeur est passible de peines au civil ou au pénal. Ce type de mesures est qualifié de "passif" : il n'impose pas à l'employeur de recruter un certain pourcentage de personnes d'origine étrangère.

En 2002, les entreprises de la Région de Bruxelles-Capitale ont signé un Pacte social pour l'emploi : elles s'engagent à ce que leur population soit le reflet de la population dans la ville. C'est un pas dans la bonne direction, mais rien ne les oblige juridiquement à respecter ce pacte. Parallèlement, en 2003, 800 entreprises flamandes ont souscrit à un manifeste sur la diversité dans les entreprises, manifeste proposé par le Vlaams Economisch Verbond (VEV).

En février 2004, un projet de loi avait été déposé pour que les entreprises qui sélectionnent de manière discriminatoire leur personnel soient inscrites dans une "liste noire" et privées de tout contrat avec les organismes fédéraux, régionaux et communautaires de Belgique (10). Finalement, les législateurs en sont restés à une mesure votée en 2003, beaucoup moins contraignante, qui est d'attribuer aux entreprises "éthiques" un label social. (11) Aux Etats-Unis, déjà dans les années '60, on a fait le choix de mesures radicales ("affirmative action") pour compenser les inégalités issues de l'esclavagisme des Noirs: les employeurs sont soumis à des quotas pour éviter la ségrégation "raciale". La loi aide ainsi une population à se mêler aux autres. Dès 1978, elle s'étendait de manière à promouvoir la société multiculturelle. Pourtant, une telle pratique pose plusieurs problèmes :

- Comment définir ces quotas ? Selon le nom, le prénom, la couleur de peau, la nationalité, la nationalité des parents ?
- Une telle loi ne provoque-t-elle pas un sentiment de frustration dans une partie de la population, qui pourrait tenir des discours racistes tels que "Ils prennent notre place, il faut qu'ils rentrent chez eux" ! (12).

En Belgique, pour enrayer la discrimination des femmes dans le monde politique, une loi impose actuellement que les listes électorales soient constituées pour moitié de femmes.

On y voit également fleurir des noms à consonance étrangère. La plupart des partis affichent donc une ouverture à travers leurs listes (ouverture forcée pour les femmes). Mais il faut constater qu'après les élections, la grande majorité des postes à responsabilité, aux différents niveaux de pouvoir, sont distribués à des hommes belges d'origine... Voici par exemple les pourcentages de présence féminine dans les différents parlements, à la Chambre et au Sénat, en 2004 (13).

Assemblée élue	Nombre de femmes élues	Proportion
Chambre	52 femmes sur 150 députés	34,6 %
Sénat	27 femmes sur 71 sénateurs	38 %
Parlement wallon	15 femmes sur 75 députés	20 %
Parlement flamand	37 femmes sur 124 députés	29,8 %
Parlement bruxellois	37 femmes sur 89 députés	41,6 %
Parlement de la Communauté germanophone	7 femmes sur 25 députés	28 %

Malgré ces lois qui permettent de lutter contre les discriminations, l'Etat belge organise lui-même une discrimination importante contre les étrangers non européens dans un secteur particulier : la fonction publique. En effet, les seuls étrangers qui peuvent être nommés dans la fonction publique sont ceux qui ont la nationalité d'un des Etats-membres de l'Espace Economique Européen (les Etats-membres de l'Union Européenne plus l'Islande, la Norvège et le Liechtenstein)! Les autres étrangers peuvent y travailler, mais uniquement comme contractuels (14). Donc, ton facteur, ton professeur ou le présentateur TV de la RTBF a moins de droits que ses collègues s'il n'a pas une nationalité belge ou européenne.

Pourtant, l'aspect physique ou culturel n'est pas le seul facteur d'exclusion. Trouver un travail, c'est plus facile quand on vient d'une famille aisée, qui connaît des personnes dans le marché de l'emploi ("pistons") et qui peut fournir des informations précieuses sur l'obtention d'un poste. C'est plus facile aussi quand on a un diplôme de fin d'humanités (enseignement secondaire supérieur). Or, 75% des jeunes (- de 25 ans) non-européens n'ont pas obtenu ce diplôme, contre 44,3% de Belges. Et les filles, si elles réussissent mieux à l'école que les garçons, sont pourtant souvent dirigées vers des sections moins "fortes" et sont rarement professeurs d'université. C'est donc aussi à l'école et dans les instituts de formation qu'il faut lutter pour une meilleure insertion professionnelle des immigrés et des femmes...

3.1.2. Les conditions de travail

Embauché(e)s, mais moins bien payé(e)s

Une fois que la femme ou la personne d'origine étrangère a passé avec succès le cap de l'entretien d'embauche - ce qui est actuellement bien plus aisé pour les femmes que pour les immigrés, hommes ou femmes -, tout n'est pas gagné. La discrimination existe aussi sur le lieu de travail, mais ne prend plus la forme de l'exclusion.

Tout d'abord, il est souvent demandé aux personnes d'origine étrangère et aux femmes un diplôme supérieur au diplôme nécessaire pour occuper le poste à pourvoir. Surdiplômées

par rapport à la fonction exercée, ces personnes perçoivent donc rarement un salaire qui correspond à la réalité de leur qualification.

De plus, pour un emploi identique, les hommes belges sont souvent mieux payés que les femmes (de 10 à 20% selon les secteurs). Dans les années '80, lors de son informatisation, un grand journal a ainsi créé deux statuts différents pour le même métier : il s'agissait de faire une différence entre les hommes (typographes), détenteurs d'un statut d'employé qualifié et les femmes (clavistes), détentrices d'un statut non qualifié. Et ils accomplissaient tous le même travail ! C'est donc de manière indirecte, dans la manière d'évaluer et de classer les fonctions, que des employeurs pratiquent une discrimination, malgré la loi. Les avantages extralégaux sont aussi plus souvent octroyés aux hommes qu'aux femmes.

Dans le même esprit discriminant, les hommes bénéficient plus rapidement de promotions et d'emplois à responsabilité que les femmes. Ceci à cause de préjugés sur les femmes, mais aussi de ce qu'on appelle "le plafond de verre" : une barrière invisible qui empêche les femmes d'accéder à des postes à niveau salarial élevé et à haute responsabilité hiérarchique. Plafond de verre qu'on observe aussi pour les personnes d'origine étrangère... Le tableau ci-dessous te montre la répartition en pourcentage entre hommes et femmes des postes de direction, en 2004 (15).

	Dirigeants et cadres supérieurs	Professions intellectuelles et scientifiques
Hommes	70 %	45 %
Femmes	30 %	55 %

Harcèlements : jeux de pouvoirs

Une autre façon de discriminer des personnes fragilisées dans la société, telles que les femmes et les personnes d'origine étrangère, c'est de les harceler, c'est-à-dire de les déstabiliser aussi à l'intérieur de leur emploi.

Si le harcèlement est maintenant condamné par la loi, il est encore présent sur le terrain. Il est clair que ce sont en majorité des femmes qui souffrent de harcèlement sexuel (10,8 % de femmes contre 5,7 % d'hommes) (16). Mais le harcèlement peut aussi toucher un individu sur son origine ou sa couleur de peau. Une jeune comptable dans une société de transports française a ainsi entendu pendant deux ans des collègues répéter devant elle "Pas d'Arabes dans les bureaux" et fut la seule à ne pas toucher d'indemnités lors de la liquidation de l'entreprise... (17)

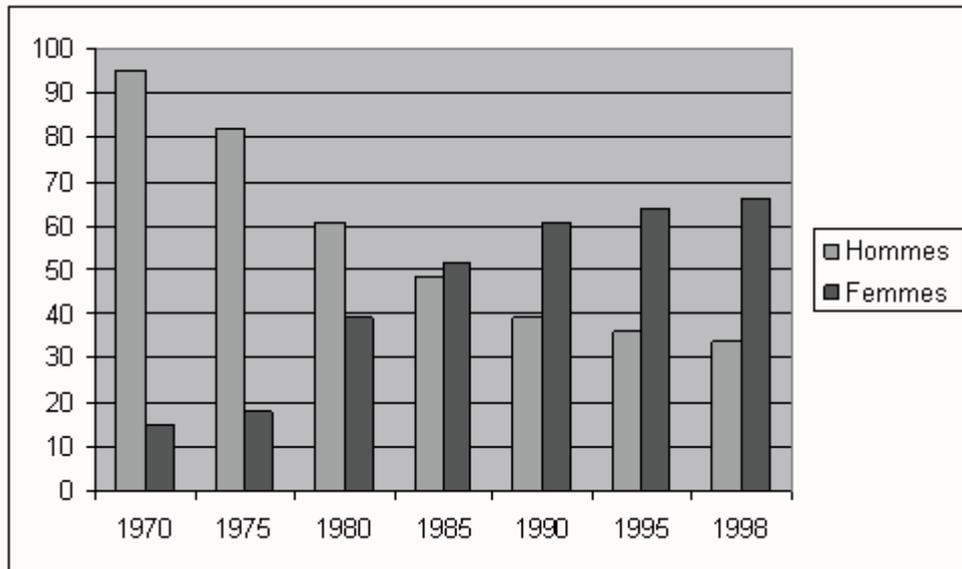
Femmes et hommes de peu de poids...

Depuis les trente dernières années, on a assisté à une hausse importante de l'emploi féminin, conjointe à un pourcentage toujours plus élevé de filles qualifiées (écoles supérieures, universités). Pourtant, 60 % des professions féminines se concentrent sur 6 secteurs d'activité.

Les femmes y sont secrétaires, employées de bureau, vendeuses, infirmières ou enseignantes. On observe que, lorsqu'une profession se féminise, elle se dévalorise : "La féminisation d'une activité contribue à sa dévalorisation et constitue un frein à l'amélioration des statuts qui lui sont associés" (18). Ainsi, en Belgique, la profession de secrétaire a bénéficié d'un statut moins intéressant à mesure que les emplois se

féminisaient. Autre exemple : les conditions de travail se sont clairement détériorées dans l'enseignement secondaire depuis une vingtaine d'années. Il n'en est pas de même pour l'enseignement universitaire, où les professeurs féminins ne sont que 7,2 % de l'ensemble du corps professoral.

En Belgique, plusieurs "statuts particuliers", souvent précaires, ont été imaginés pour créer de l'emploi. De l'emploi en général à bas revenu. On remarque que les femmes ont pris une part toujours plus importante de ce type d'emplois (TCT, ACS, ALE). Cette évolution sur près de 30 ans est représentée ici en pourcentages (19):



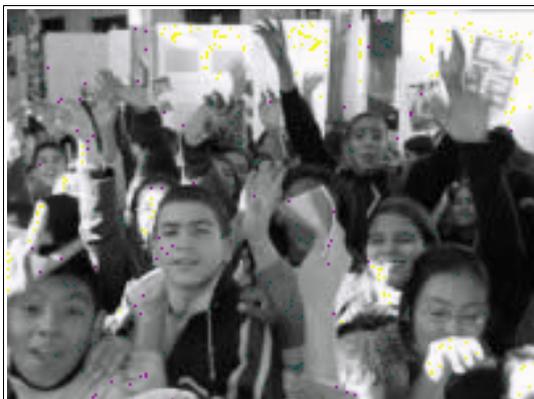
Dans le statut le plus précaire, celui d'ALE, les femmes occupaient en 1998 plus de 90% des postes.

Les travailleurs d'origine étrangère, eux, sont majoritairement engagés dans des secteurs déjà précarisés (balayeurs de rues, conducteurs de trams, ouvriers, ...) et connaissent d'emblée cette équivalence qu'on pourrait nommer : "Ethnicisation= Dévalorisation". Vu la précarité de l'emploi accrue quand on est d'origine immigrée, on accepte plus facilement des emplois lourds ou dégradants. C'est dans des conditions encore bien pires que les clandestins acceptent de travailler dans des secteurs tels que le bâtiment, la sous-traitance et l'agriculture. "Fermer les frontières sert surtout à fabriquer des esclaves [...] les immigrants arrivent quand même à passer, comme le savent très bien tous les ministres de l'Intérieur et tous les employeurs" (20).

- (1) Maria-Rosa MORELLO, *Universitaires issus de l'immigration. Quelles chances de réussite professionnelle ?*, 1993, Mémoire réalisé à l'ULB sous la direction de Anne van Haecht.
- (2) Les tests en situation permettent de déceler une discrimination directe : un homme noir se présente pour un emploi. Il a de l'expérience, une solide formation, mais, lors de l'entretien, on le décourage en parlant d'un bas salaire, de conditions difficiles, etc. Après lui, un homme blanc se présente. Même type d'expérience, même formation. Il est engagé, avec un salaire honorable et des conditions de travail tout à fait acceptables. Il y a discrimination. Les tests de situation sont reconnus depuis 2003 dans le cadre législatif comme éléments de preuve.
- (3) ORBEM, 2003.
- (4) Notamment par le Bureau International du Travail (BIT) : *La discrimination à l'accès à l'emploi en raison de l'origine étrangère : le cas de la Belgique*, Peter ARRIJN, Serge FELD, André NAYER, Service des conditions de travail, Genève, 1998.
- (5) *Populations issues de l'immigration, marché de l'emploi et discrimination : situation en Région de Bruxelles-Capitale*, 2000, Observatoire bruxellois du marché du travail et des qualifications.
- (6) Albert MARTENS, Nouria OUALI, Marjan VAN DE MAELE, Sara VERTOMMEN, Philippe DRYON et Hans VERHOEVEN, *Discriminations des étrangers et des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail de la Région de Bruxelles-Capitale. Recherche dans le cadre du Pacte Social pour l'emploi des Bruxellois. Rapport de synthèse*, 2005, p. 31, version téléchargeable sur www.orbem.be.
- (7) id, p.18.
- (8) "La loi interdit de collecter certaines données sensibles. Il s'agit des données à caractère personnel qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, les opinions politiques, les convictions religieuses ou philosophiques, l'appartenance syndicale, ainsi que les données relatives à la vie sexuelle et à la santé.
Ces données ne pourront être exceptionnellement récoltées qu'avec l'accord écrit de la personne concernée ou lorsque ces données sont rendues manifestement publiques par la personne concernée (l'appartenance à un groupe politique d'un mandataire communal, par exemple) ou encore, pour les premières, lorsque le traitement est effectué en exécution de la loi du 4 juillet 1962 relative à la statistique publique."
Pascale BLONDIAU, *La nouvelle loi sur la protection de la vie privée est entrée en vigueur*, 2001, p.7; version téléchargeable sur le site de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie: www.uvcw.be.
- (9) Vu les discriminations que cela engendrait, la taille n'est plus un critère de sélection pour les policiers en Belgique .
- (10) Lis *Le Soir* du 26.02.2004, p.5.
- (11) Pour en savoir plus, voir sur le site du Service public fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie: www.mineco.be.
- (12) C'est notamment pour cette raison que l'affirmative action tend à disparaître aux Etats-Unis. Pour plus d'informations, lis l'article de Stephen STEINBERG : "Essor et déclin de l'affirmative action aux Etats-Unis" dans *l'Agenda interculturel* n°222, Avril 2004, pp.32-37.
- (13) Avis 90 du Conseil pour l'égalité des chances.
- (14) Aujourd'hui, aucun étranger, même européen, ne peut s'engager dans l'armée, la police ou la magistrature (être juge). Il s'agit de fonctions liées directement à l'autorité publique ("fonctions spécifiques") et qui doivent être occupées par des Belges, pour conserver la "puissance publique".
- (15) INS, *Enquête sur les forces de travail*, 2004; voir sur le site du gouvernement fédéral: www.statbel.fgov.be.
- (16) *Violences au travail, harcèlement moral et sexuel. Caractéristiques et conséquences pour les travailleurs féminins et masculins*, Enquête à l'initiative du Service public fédéral Emploi, Travail et Concertation sociale, 2001-2002; à télécharger sur le site du SBF Emploi, Travail et Concertation sociale: www.meta.fgov.be.
- (17) Emmanuelle VEIL, "Le racisme au travail", in *L'Express*, 09.03.2000.
- (18) Christiane CORDERO, *Le travail des femmes*, Le Monde, 1994, p.96.
- (19) Ministère fédéral de l'Emploi et du Travail, *La population active en Belgique*, 1998.
- (20) Jean-Pierre ALAUX, cité dans "La forteresse Europe entrouvre ses portes" d'Ivan BRISCOE, in *Le Courrier de l'Unesco*, Septembre 2001, pp. 33-35.

3.2. A l'école

Le monde scolaire aurait-il ses "chouchous" et en relèguerait-il d'office certains au coin ? Quand le tableau noir avantage les uns et oublie les autres, peut-on encore parler de démocratie ?



3.2.1. Tous à l'école ! Une école pour tous ?

Nous l'oublions souvent, le droit à l'école est un acquis social qui nous provient des luttes du 19^{ème} siècle, époque de grands combats sociaux. A cette époque, les enfants issus de familles de condition modeste (la grande majorité des gens) n'allaient presque pas à l'école et ne savaient ni lire, ni écrire. En Belgique, c'est en 1914 seulement que l'école devint obligatoire pour les enfants âgés entre 6 à 14 ans révolus. Après 14 ans, seuls les plus nantis avaient la possibilité de continuer à étudier. Les familles modestes envoyaient leurs enfants à l'usine ou au champs, par nécessité.

En principe, l'école est un lieu d'égalité des chances pour tous... : "L'enfant a droit à l'éducation. Les chances de réussite doivent être égales pour tous. [...] L'enseignement secondaire et supérieur doivent être accessibles à tous les enfants sans distinction aucune fondée sur la race, le sexe, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques, l'origine ethnique, nationale ou sociale..." (Convention Internationale des Droits de l'Enfant .

Mais qu'en est-il au juste ? Un constat s'impose : entre le beau principe d'égalité et la réalité, un gouffre se dessine. Chez les élèves d'origine étrangère, un taux d'échec impressionnant se profile dès l'école primaire. On retrouve pas mal d'enfants issus de cette catégorie de population dans l'enseignement professionnel. Un nombre important se retrouve sans qualification "Les jeunes issus de l'immigration ont plus de chances de rater et moins de chance d'accéder aux études supérieures. Les chiffres concernant la réussite des enfants issus de l'immigration sont connus : ils sont très bas. [...] En première année primaire, 9% des enfants belges ont un retard face à 16% des enfants issus de l'immigration. En cinquième année primaire, 27% des enfants belges ont un retard face à 45% des enfants issus de l'immigration" (1).

Pourquoi tant d'échecs ? Ces enfants seraient-ils moins intelligents que les autres ? Seraient-ils moins aptes au travail intellectuel ? Méritent-ils moins que les autres d'aller dans des écoles "réputées" ?

3.2.2. "Non, désolé(e), il n'y a plus de place..."

A la fin de l'école primaire, les orientations se font souvent de manière arbitraire. Par exemple, on fera visiter aux enfants toute une série d'écoles secondaires où ils seront "les bienvenus". On omettra de leur en présenter d'autres, généralement des écoles considérées comme "bonnes". Les parents faisant confiance ou désarmés par les démarches à faire, ne vérifieront pas si les écoles suggérées donneront à leurs enfants toutes leurs chances. Ceux qui "oseraient" s'aventurer en territoire "interdit" se voient confrontés à la gamme de rejets insidieux, conscients ou inconscients, mais de toutes façons discriminatoires. Les arguments conduisant à l'exclusion sont légion : "Ah, vous savez, ici, dans notre école, l'enseignement coûte cher. On porte un uniforme. On part chaque année en classes vertes. Il n'est pas sûr qu'avec un tel bulletin, votre enfant puisse suivre chez nous, le niveau de l'école est trop haut pour lui, il risque de rater et d'être malheureux, etc.". L'excuse la plus souvent évoquée pour refuser une inscription est souvent le "manque de place".

Par rapport à ce problème, la Communauté française a établi un "décret mission" le 24 juillet 1997 interdisant toute discrimination à l'inscription. Désormais, toutes les écoles, quel que soit leur réseau d'appartenance (Communauté française, commune, province, libre,...), sont soumises aux mêmes obligations : aucune ne peut se retrancher derrière un quelconque "projet d'établissement" pour filtrer les inscriptions. Si une école est complète au moment de l'inscription d'un élève, elle doit procurer à celui-ci un document attestant ce fait. Cela met par ailleurs les parents à couvert pour l'obtention d'allocations familiales. Le document peut être envoyé au Ministère pour vérification de la légitimité du refus. Mais dans la réalité, on peut dire que certaines écoles continuent malheureusement à "sélectionner" leur public. Les élèves sont inscrits sur une liste d'attente, puis, découragés, les parents les inscrivent ailleurs.

Le choix de l'orientation est primordial et on constate qu'un pourcentage élevé d'enfants issus de l'immigration se retrouve dans le spécial et le professionnel. Le jeune se retrouve souvent dans cette filière suite à des échecs scolaires répétés, et rarement par choix. Dans ce sens, on peut parler de discrimination, laquelle risque d'orienter la vie du jeune. Notons qu'on retrouve ce même phénomène parmi les classes populaires belges. "Sans être essentiellement différente de celle des enfants défavorisés belges, la situation face à l'école des enfants issus des couches récentes de l'immigration en Belgique francophone est encore plus préoccupante car les situations d'échec sont plus aiguës et surtout soumises à davantage de tensions de type culturel " (2).

3.2.3. L'échec à l'école... un problème complexe

L'échec scolaire, globalement, n'est pas à mettre en lien avec l'intelligence. Des problèmes de langue, une absence d'accompagnement aussi bien de la part des parents largués face au système scolaire et la société en général, que d'enseignants tout aussi largués devant des réalités sociales incomprises, vont faire que, dès leur plus jeune âge, des jeunes vont se trouver en situation de précarité scolaire. Pour certains, l'échec aura lieu dès l'école primaire. Ils seront, par la suite, très vite dirigés vers des orientations qui ne tiendront pas compte de leur profil réel et se verront enfermés dans des filières dévalorisées et sans avenir. " Beaucoup se retrouvent dans l'enseignement professionnel par choix négatif, suite à un parcours d'échecs et de relégations..." (3) Oui, on peut le dire, l'école entretient les inégalités, les reproduit et les renforce. "L'école n'offre pas de "chances égales" à tous les jeunes. Au contraire, elle divise les enfants selon leur origine sociale pour les inscrire dans des filières hiérarchisées" (4).

On le sait : le degré de réussite des élèves dépend en grande partie de l'investissement de la famille. En règle générale, les familles défavorisées ont moins de possibilités d'aider

leurs enfants. Soit l'importance d'accorder de l'attention aux devoirs et leçons n'est pas intégrée, soit la famille se sent impuissante face aux nombreux obstacles liés à la langue, la culture de l'école, etc. Ou alors ne dispose pas du temps nécessaire à consacrer aux devoirs et leçons.

La discrimination est un jeu de dominos. La famille, le quartier, le logement, le voisinage, la langue, les loisirs après l'école; tous ces domaines entrent en interaction les uns avec les autres et vont influencer la relation "d'amour" ou "d'animosité" entre l'enfant et l'école. Beaucoup vivront une véritable galère de la maternelle aux dix-huit ans de l'obligation scolaire. Étudier et réussir à l'école peut être un vrai parcours du combattant quand on est issu d'une famille à faibles revenus ! Si les parents sont sans emploi, ou au contraire doivent travailler beaucoup pour gagner peu d'argent, s'ils parlent mal la langue du pays, si eux-mêmes n'ont pas suivi beaucoup d'études, si de nombreux frères et sœurs se partagent les deux chambres du petit appartement familial, si les voisins d'au-dessus font hurler leur télé jour et nuit, si ceux d'en bas se disputent continuellement, ... le jeune se retrouve plongé dans un environnement qui ne sera pas propice à la concentration, à l'abstraction, à l'étude. Cela fait beaucoup de "si..." avez-vous envie de rétorquer. Certes, mais ces "si" existent hélas pour une partie des jeunes !

Il ne s'agit pas cependant de stigmatiser les familles. Celles-ci ne possèdent pas toujours les "outils" nécessaires. Elles n'ont pas la culture de l'école, le langage de celle-ci leur est, la plupart du temps, étranger. Elles ne possèdent pas non plus des clés de compréhension de la société. Les parents n'arrivent pas non plus à se défendre face aux institutions. Ignorant leurs droits, ils se laissent installer dans l'exclusion. C'est ce qu'on appelle la violence symbolique. Un exemple ? Une jeune fille désirant faire des études d'infirmière "plus tard" se retrouve à 15 ans dans la filière professionnelle "soins aux personnes". Elle en sortira avec le statut d'aide soignante. La famille qui méconnaît les rouages du système scolaire laissera faire les choses. Le métier d'aide soignante n'a, bien entendu, rien de dégradant, bien au contraire ! Mais le statut qui en découle, les responsabilités à assumer et le salaire octroyé ne sont pas ceux d'une infirmière graduée A1. Pour les élèves de l'enseignement professionnel, il existe, depuis quelques années, la possibilité de faire une 7ème année. Réussie, celle-ci donne accès à l'enseignement supérieur non universitaire. Entrer en première année d'infirmière sera donc possible pour la jeune fille de notre exemple. Mais le bagage qu'elle aura acquis est-il suffisant pour mener à bien ces études ?

Il ne s'agit pas non plus de stigmatiser les enseignants. Ceux-ci doivent assumer des rôles de plus en plus nombreux. Le rôle de "transmettre le savoir" est presque devenu accessoire en matière d'éducation. Il est vrai que beaucoup de ceux-ci ne connaissent pas les réalités des jeunes des quartiers où ils travaillent. Généralement, les enseignants sont issus de milieux sociaux favorisés, ne vivent pas dans les quartiers où ils enseignent. Il est bien entendu faux de dire que les enseignants discriminent volontairement leurs élèves ! Néanmoins, certains le font inconsciemment. Cette rage à orienter vers le professionnel sans tenir compte de la réalité sociale du jeune dans sa globalité en est le signe le plus tangible. On le constate : le jeune Belge présentant des troubles de comportement ou d'apprentissage redoublera son année, mais restera dans la section de départ. Le jeune d'origine immigrée, lui, sera plus vite orienté.

L'échec à l'école résulte peut-être aussi du manque de sens de celle-ci face à l'avenir. A quoi me sert l'école ? Quel avenir va-t-elle me donner ? S'il n'y a pas de perspectives d'avenir, à quoi bon y aller et se conformer à ce qu'elle attend de moi ? Si mes frères et sœurs qui ont étudié n'ont pas pu trouver un travail valorisant, si celui qui deale dans la rue gagne plus qu'eux, pourquoi, moi, dois-je me plier à une discipline qui ne représente rien ? Cela fait encore beaucoup de "si". Mais ils existent.

L'école, trop rarement, pousse les jeunes à découvrir et à exploiter leurs possibilités. Finalement, on peut dire qu'elle reproduit exactement le même mécanisme vécu par les enfants de la classe ouvrière au début du 20ème siècle. Outre la violence symbolique, une culture du mépris va doublement handicaper les jeunes d'origine étrangère. L'a priori négatif qu'ils subissent est un véritable handicap social et les dirige vers une voie de garage en guise d'avenir...

3.2.4. Les enfants handicapés à l'école

L'enfant handicapé demande plus d'attention, plus d'investissement, plus de travail qu'un autre enfant. L'enfant ou le jeune handicapé physique, par exemple, a besoin d'aide pour se déplacer, ou du moins qu'une structure soit mise en place afin d'assumer son autonomie. Celle-ci dépend donc du bon vouloir des personnes qui seront prêtes à s'investir. Pour lui, le "désolé, il n'y a plus de place" sera "désolé, il n'y a pas l'infrastructure nécessaire". Certaines institutrices refuseront l'inscription d'un enfant en chaise roulante dans leur classe, alors que cet enfant a les possibilités intellectuelles de suivre les cours. L'école – reflet de la société – n'est pas un lieu où l'on peut se permettre de "perdre du temps"; la loi du rentable et de la compétitivité exclut l'enfant qui fonctionne à un rythme différent.

Que va-t-on faire ? Le mettre dans une école "spéciale", prévue pour lui, où il sera entouré d'enfants "comme lui". Les "normaux" avec les "normaux", les "différents" à part. On ne se mêle pas, on ne se fréquente pas. Et, surtout, que l'on cache cet handicap qui fait peur et qui nous rappelle sans cesse notre fragilité.

Ceci dit, en ce qui concerne l'accueil des enfants handicapés à l'école "ordinaire", des tentatives d'améliorations ont lieu bien sûr, mais cela ne va pas encore de soi. Les mentalités évoluent, la volonté d'ouvrir les portes des écoles existe, mais les réticences sont toujours nombreuses. Les parents qui ne veulent pas reléguer leur enfant dans des écoles spécialisées évoquent un vrai parcours du combattant quand ils essaient de trouver une école ordinaire pour leur enfant.

Encore quelques exemples. L'enseignement est basé essentiellement sur l'écrit. Les enfants dyslexiques (trouble de la capacité de lire et difficulté face au langage écrit) n'ont pas de problème par rapport au langage oral, mais sont totalement démunis face au langage écrit. Leur scolarité peut se retrouver ainsi gravement compromise. N'oublions pas non plus que nous vivons dans une culture pour laquelle l'orthographe est une valeur. Alors qu'ils ont l'intelligence nécessaire de mener leur scolarité à bien (moyennant une prise en considération de leur handicap), ils risquent de se retrouver orientés vers l'enseignement spécial ou professionnel. Il en est de même des enfants hyperkinétiques (hyperactifs) ou des jeunes présentant des troubles de comportement plus ou moins lourds : il est si tentant de s'en "débarrasser" ! Quant aux enfants aveugles, sourds et muets, il va tellement de soi qu'ils n'ont pas leur place dans les écoles ordinaires que la moindre remise en question suscite le plus vif des étonnements. Et pourtant, ces enfants, moyennant un aménagement approprié, pourraient parfaitement suivre une scolarité classique. (5)

La formation des enseignants au sujet des problématiques liées aux personnes handicapées est toujours très pauvre. Il y a 15 ans, les enseignants n'étaient pas du tout préparés à accueillir des enfants d'origine étrangère. Si des efforts ont eu lieu dans ce domaine, on n'en est pas encore là avec les enfants handicapés. Dans les formations destinées aux enseignants de filières classiques, on ne mentionne même pas la possibilité d'accueillir ces enfants. L'enseignement spécialisé est là pour ça. Chacun son monde.

Pourtant, l'enjeu du handicap dépasse le simple monde scolaire. Il se situe au niveau de la société tout entière : c'est la place de la personne handicapée qui doit être remise en

question. L'école est un lieu essentiel d'intégration, de rencontre, de découverte de soi et des autres. La socialisation se fait par la rencontre d'autres enfants. Il est essentiel de ne pas être cantonné dans des ghettos ! Mais, à l'heure actuelle, l'accueil de l'enfant handicapé, même s'il est moins marginal que jadis, ne va pas encore de soi.

3.2.5. L'échec de l'école ?

L'école est le lieu de tous les enjeux, "l'insertion scolaire est probablement le facteur qui conditionne le plus les différentes formes d'intégration sociale et économique. Elle est mesurée par la qualité, la quantité et le contenu des études suivies ainsi que par le titre requis, le nombre peu élevé d'années perdues, le choix des orientations valorisées et le haut niveau de qualification atteint en fin de formation sont les critères d'une insertion de qualité. A cela s'ajoute bien entendu la possibilité, pour les jeunes, d'occuper un emploi valorisant et sûr dans leur propre branche" (6).

Nous devons pourtant constater qu'en Belgique francophone, l'insertion scolaire est défailante. Les échecs, la relégation, l'exclusion reflètent un système marqué par la sélection sociale alors que, dans un État démocratique, la fonction scolaire est d'être avant tout un outil d'égalisation des chances.

Ainsi, l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Économiques) a organisé en 2000 et en 2003 une évaluation des élèves de 15 et 16 ans, au niveau mondial. Les résultats de cette évaluation montrent, encore en 2003, un fossé entre les élèves issus de milieux favorisés et ceux issus de milieux défavorisés, en ce qui concerne les compétences acquises. La Communauté française est un des pays les moins équitables en terme d'enseignement.

"La réduction des différences liées à l'origine socio-économique est l'un des défis majeurs qu'ont à relever les systèmes éducatifs. Dans tous les pays, les élèves issus de milieux plus aisés obtiennent de meilleures performances, mais le fossé entre les mieux et les moins bien nantis varie considérablement d'un pays à l'autre. [...] [La Communauté française obtient] une "mauvaise note" en ce qui concerne le caractère inéquitable de l'enseignement." (7)

Comme piste de solution, l'OCDE préconise le maintien d'une seule filière jusqu'à 15-16 ans, avec la présence, dans chaque établissement scolaire, de publics hétérogènes (8).

(1) École Sans Racisme, *La double discrimination des jeunes issus de l'immigration*, septembre-octobre 1998, p.11.

(2) Altay MANÇO, "La scolarité des enfants turcs et maghrébins : entre rupture et passerelle culturelle. Recherche", in *Osmoses 12*, avril-mai-juin 2000. Lire aussi l'article du même auteur: "La scolarité des enfants issus de l'immigration turque et maghrébine en Belgique francophone " sur le site de l'IRFAM (Institut de Recherche, de Formation et d'Action sur les Migrations " : www.flwi.ugent.be/IRFAM.

(3) Pierre HARDY et Abraham FRANSSSEN, *Éduquer face à la violence. L'école du "coup de boule" au projet*, EVO a.s.b.l 2000.

(4) Nico HIRTT, Jean-Pierre KERCKHOF, *Inégaux devant l'école, enquête en Hainaut sur les déterminants sociaux de l'échec et de la sélection scolaires*, APED (Appel Pour une École Démocratique www.aped.be), avril 1996-octobre 1997.

(5) Les malentendants peuvent néanmoins être intégrés dans une classe d'enseignement, moyennant l'accompagnement d'un interprète. Les premières expériences dans ce domaine ont déjà eu lieu à la fin des années '60. Lire à ce propos *Étudiions ensemble... Les petits plus de l'intégration d'un enfant sourd ou malentendant*, ESPAS. Plus d'infos sur le site de l'APEDAF (Association des Parents d'Enfants Déficiants Auditifs Francophones): www.apedaf.be.

(6) Altay MANÇO, op.cit.

(7) Dominique LAFONTAINE coord., "PISA 2003: quels défis pour notre système éducatif?", Service de pédagogie expérimentale", Université de Liège, p.10. Document téléchargeable sur EVAL/INTER/PISA2003/PISA2003_synthese2.pdf.

(8) Sur le diagnostic et les pistes pour rapprocher l'école de la réussite, lire l'article paru dans le Ligeur et mis en ligne par l'association Changement pour l'égalité [Cgé: www.changement-egalite.be):

Rudy WATTIEZ, "Réduire les inégalités ou comment passer contrat avec l'école... sans oublier les parents!", *Le Ligeur* n°17, 27/04/2005.

3.3. Trouver un logement

Quand on est d'origine étrangère, mais aussi quand on est pauvre, il est difficile de trouver un logement. Et quand on cumule ces critères, c'est pire encore. Un certain nombre de mécanismes de discrimination existent en effet et ont pour conséquence d'exclure du logement dans certaines zones un certain nombre de personnes. On assiste alors à la concentration des personnes de niveau socio-économique faible et d'origine étrangère dans des quartiers bien définis : ceux qu'on appelle les "ghettos urbains".

3.3.1. Ghettos

Très souvent, dans les villes, les personnes d'origine sociale ou culturelle semblable ont tendance à se rassembler dans les mêmes zones. A tel point que, parfois, on va jusqu'à parler de l'existence de "ghettos", en référence aux ghettos du Moyen Age, qui étaient des quartiers dans lesquels on entassait les Juifs. Clairement, dans les villes occidentales, on entend parler de "china town", de "quartier black", de "quartier arabe" et même... de "quartier gay". On dit aussi, pour un quartier à forte concentration de personnes d'une origine ou l'autre : "ce quartier, c'est un ghetto". Ces quartiers ont, la plupart du temps, quelques autres caractéristiques communes bien connues : une forte concentration de logements de mauvaise qualité (absence de salle de bain, insalubrité,...), une densité d'habitants fort élevée (les logements sont surpeuplés), des voiries bien souvent mal entretenues, etc.

3.3.2. Du côté des propriétaires...

Les sociologues nous parleraient peut être de "discrimination au logement qui conduit irréversiblement à un phénomène de ghettoïsation". En d'autres termes, les personnes susceptibles d'être victimes de discrimination au logement trouveraient plus facilement un logement dans les quartiers où les propriétaires acceptent de les loger. Il est vrai que ce sont les propriétaires qui choisissent leurs locataires. C'est donc par leur intermédiaire que se pratique la discrimination au logement.

Le MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Xénophobie) avec la collaboration d'Andréa Réa, sociologue et professeur à l'ULB, a effectué une enquête auprès de quelques propriétaires afin de connaître les raisons qui les motivent dans leurs choix de locataires et les rejets de certaines catégories de ceux-ci (1). Nous avons retiré plusieurs constats des conclusions de cette enquête.

Tout d'abord, les propriétaires mettent en évidence l'aspect économique et précisent qu'ils espèrent obtenir de leur logement un rendement maximum. Autrement dit, ils essaient d'obtenir de leur bien immobilier un bon loyer en faisant en sorte que cela ne leur coûte qu'un minimum en frais d'entretien, de réparations et autres.

Ensuite, et pour répondre à cet objectif économique, les propriétaires ont 4 types d'attentes, lorsqu'ils rencontrent leurs candidats locataires.

- **Les revenus de la personne**

Est-ce que la personne a un emploi et/ou des revenus suffisants pour payer le loyer? Même si ce n'est pas légal, certains propriétaires vont jusqu'à demander de voir les fiches de salaire. On peut imaginer que cela se produise moins fréquemment dans le cas de logement à loyer réduit.

- **Le nombre d'occupants**

Les propriétaires considèrent qu'un logement occupé par une grande famille a tendance à se dégrader plus rapidement que dans le cas d'une petite famille. Ils

auront donc plus tendance à donner leur bien en location à celles-ci. A cela, on peut rajouter l'action des propriétaires qui préfèrent faire des appartements plus petits et plus nombreux au sein d'une même maison car cela est plus rentable. Dès lors, la diminution du nombre de ces grands logements et, de ce fait, l'augmentation de leurs loyers obligent les grandes familles à accepter de se loger dans des appartements trop petits pour leurs besoins.

- **La stabilité de la personne**

L'enquête effectuée par le MRAX fait ressortir une méfiance vis-à-vis des personnes issues d'une immigration récente. Ces personnes pourraient décider de rentrer au pays, et être ainsi des locataires de courte durée. Or, il est clair que, pour les propriétaires, il est préférable de louer un bien le plus longtemps possible. Ils évitent ainsi de devoir retrouver un nouveau locataire et de remettre le bien en état. Il apparaît aussi dans l'enquête que les personnes qui sont allocataires du CPAS sont considérées comme instables par les propriétaires...

- **Le besoin de "sentir" le candidat locataire**

On ne peut pas nier que la signature d'un contrat de bail engage au moins deux personnes: le futur locataire et le propriétaire. Ce dernier éprouve généralement le besoin de faire confiance dans son locataire; or, cette confiance, comme elle doit s'installer rapidement, se base sur des éléments très subjectifs tels que les stéréotypes et les préjugés expliqués dans la première partie de ce dossier.

3.3.3. Louer à un "étranger" = risque économique ?



De ces critères restrictifs, il découle que la méfiance à l'égard des étrangers tient dans le fait que, pour de nombreux propriétaires, l'étranger porte un risque économique.

Une partie des propriétaires se justifie en expliquant qu'étant de "petits propriétaires", ils ne peuvent prendre le risque de ne pouvoir rembourser le prêt effectué pour l'achat de leur maison. Les autres conçoivent la gestion de leurs biens immobiliers comme une activité lucrative à part entière, parfois un complément indispensable à d'autres revenus. Dès lors, les propriétaires cherchent à maximiser leurs profits. Certains propriétaires ont aussi exprimé la crainte de voir la valeur de leur logement diminuer. Un nom étranger apparaissant sur une sonnette aurait pour effet, à moyen terme, de diminuer le niveau social de l'ensemble des locataires, le "prestige" du bien loué, et donc, à long terme, le montant des loyers!

Dans les conclusions de l'enquête effectuée par le MRAX, les chercheurs parlent de hiérarchisation des origines. Les propriétaires semblent concentrer leur méfiance sur certaines catégories de population. En haut du classement des préjugés, on trouve les personnes d'origine subsaharienne avec la réputation d'avoir des difficultés d'ordre économique, d'avoir de grandes familles et d'être négligents. En deuxième position viennent les personnes d'origine marocaine, porteuses du "désagrément" d'avoir de grandes familles composées des enfants, de leurs parents et parfois de leurs grands-parents. Il a été remarqué que les personnes qui dépendent du CPAS tiennent aussi une

très "bonne" place au sein de cette hiérarchisation des exclusions au logement. Enfin, dans cette classification des défavorisés du logement, le MRAX constate que les propriétaires originaires des pays du Maghreb ne sont pas très favorables à l'idée d'avoir des locataires originaires de l'Europe de l'Est. On constate donc que, dans toutes les communautés, on peut trouver des personnes subissant certaines formes de discriminations, mais qui les reproduisent à leur tour. Le propriétaire, quelle que soit l'origine culturelle de celui-ci, s'appuie sur ses propres préjugés pour juger de la "fiabilité" de son locataire.

3.3.4. Les conséquences...

Les conséquences de tout ce processus discriminatoire sont diverses. Elles peuvent prendre de très graves proportions pour les personnes qui cumulent les critères discriminatoires liés au fait d'être étranger ou d'origine étrangère et de ne percevoir que de faibles revenus. Ces situations sont très fréquentes, être étranger entraînant malheureusement souvent la discrimination à l'embauche. Ces personnes peuvent mettre plusieurs mois à trouver un logement. Des problèmes de langue les entraînent bien souvent à se faire exclure dès le premier contact téléphonique avec le propriétaire. Après des mois de recherche, les personnes en viennent à accepter n'importe quel logement. Et trop souvent, malgré leurs prix élevés, ces logements sont miteux, insalubres, ne convenant pas aux besoins des familles parce que trop petits. La plupart du temps, ces logements sont confinés dans les mêmes quartiers, créant ainsi les "ghettos".

Dans le ghetto, c'est l'effet boule de neige. Les faibles loyers perçus par les propriétaires amènent ceux-ci à ne pas entretenir convenablement leurs logements. Le pouvoir communal de ces quartiers, qui ne voit pas dans ces populations des électeurs potentiels, n'a bien souvent pas éprouvé le besoin d'investir dans la rénovation de ces quartiers, voire simplement dans leur entretien, provoquant ainsi leur dégradation (2). De plus, la plupart des personnes victimes de discrimination au travail sont des allocataires sociaux (ils bénéficient d'allocations de chômage ou dépendent du CPAS), et, concentrées dans un ghetto, elles le sont aussi dans une même commune. Celle-ci doit, dès lors, supporter seule la charge financière d'une telle concentration (par exemple, c'est la commune qui, en grande partie, finance le CPAS). Par ce processus, les communes déjà fragilisées continuent donc de s'appauvrir.

Depuis plusieurs années, dans les grandes villes wallonnes et à Bruxelles, on assiste cependant à des efforts importants de rénovation et réhabilitation de quartiers "populaires" : rénovation des voiries, primes à la rénovation pour les propriétaires, ... (3). Un effet pervers de ces politiques, pourtant positives, est que, une fois le quartier rénové, les loyers y augmentent progressivement, ce qui en chasse les populations les plus pauvres... qui vont alors se concentrer dans d'autres "ghettos". Ces politiques de rénovation doivent donc s'accompagner, dans ces quartiers, de mesures radicales d'augmentation du nombre de logements bon marché (logement social, agences immobilières sociales, ...) et d'aides financières à la location pour ceux qui en ont besoin.

[1] L'enquête a été menée dans le cadre de la campagne "Désolé, c'est déjà loué!", une campagne du MRAX avec le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme, l'asbl Coopération et Initiatives pour Réfugiés et Etrangers (CIRE), l'asbl Convivance, l'asbl Convivial, la Fédération des Unions des Locataires (FEBUL), la Maison de quartier Bonnevie, l'Observatoire de la Santé et du Social, le Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat (RBDH), le Réseau Habitat et Rénovation, le Syndicat des Locataires. Des informations sont accessibles sur le site www.mrax.be. Lire aussi *Le livre noir de la discrimination au logement*, MRAX, 2004.

[2] La loi de 1999 accordant le droit de vote aux étrangers non européens aux élections communales contribuera sans doute à inverser ce processus.

[3] Depuis 1993, la Région de Bruxelles-Capitale encourage la rénovation et la revitalisation de quartiers défavorisés bruxellois à travers les Contrats de Quartiers (www.quartiers.irisnet.be).

3.4. Dans la rue

De nombreux jeunes aiment se retrouver sur une place, dans la rue, dans un lieu public. Mais les passants se sentent parfois agressés par la présence de ces groupes de jeunes. Alors, la police, pour "sécuriser" ces espaces publics, se montre, multiplie les contrôles et, de ce fait, renforce les préjugés.



3.4.1. La rue, lieu ouvert à tous et à tous les jugements

La rue, c'est l'endroit par excellence où se rencontrent tous les publics, les personnes qui font partie de ton univers ... et les autres. Dans notre pays (ce n'est pas le cas partout), tu as le droit d'évoluer en toute liberté dans tous les endroits publics et ce, en principe (1), à toute heure. Dans la rue, on ne fait souvent que croiser les inconnus, en les ignorant ou en les classant dans une catégorie (homme ou femme d'affaire, mère de famille, ado, retraité, clochard, ...). Dès que le regard s'accompagne d'un jugement négatif, on ouvre la porte aux discriminations.

"Attention, c'est un mauvais". Voilà un préjugé bien ancré dans l'imaginaire collectif et dirigé vers l'Autre, celui qu'on ne connaît pas et dont on a peur. Au lieu de remettre en question cette peur, on préfère alors la justifier en chargeant l'Autre de tous les maux (qui ne sont le plus souvent que des mots !). La suspicion est accentuée face aux groupes de jeunes, qui aiment se retrouver dans la rue ou sur la place publique. Cette suspicion est largement relayée, renforcée par les services de police, les décideurs politiques et les médias. Est-il donc criminel d'être immigré et/ou jeune ?

3.4.2. Des chiffres qui alimentent le sentiment d'insécurité

Le délit de faciès

Tu as l'air "étranger", ou tu as simplement un "look différent" (rastas, piercings,...) ? Et tu es jeune ? Tu risques d'être plus souvent contrôlé par la police, en rue. C'est ce qu'on appelle "le délit de faciès". Il n'est basé sur rien d'autre que les préjugés des policiers.

Cette tendance de la police à plus contrôler certaines catégories de la population va chercher une justification auprès des scientifiques, qui se livreront à des recherches et des analyses statistiques...

Les statistiques

Le premier moyen de cautionner la multiplication des contrôles de police, c'est établir des statistiques : rien de plus froid et objectif que les chiffres ! Et pourtant, on peut les remettre en question à plus d'un titre.

Tout d'abord, comme la police contrôle davantage les personnes d'origine étrangère, elle risque d'obtenir des chiffres plus élevés de criminalité étrangère. Cela dévoile une réalité

non pas au sujet de la criminalité en elle-même, mais bien au sujet des pratiques policières et de la politique. Un criminologue de l'ULB l'affirme : "les statistiques, lorsqu'elles ne sont pas totalement fausses, ne reflètent jamais que l'activité des parquets, des polices, des tribunaux"(2). N'oublie pas non plus qu'une partie de la population est criminelle parce qu'étrangère. Être sans-papiers, c'est-à-dire être clandestin, c'est un délit "réservé" aux seuls étrangers. Un délit qui entre, lui aussi, dans les statistiques.

Par ailleurs, alors que leur but officiel est de rassurer la population, ces contrôles d'identité, par leur caractère répétitif, provoquent ou renforcent un sentiment d'insécurité chez tous, ceux qui portent un regard négatif aussi bien que ceux qui en sont la cible. Cette attitude, proche du harcèlement, peut éveiller chez le public-cible des comportements violents (cris, insultes, coups,...) qui seront vite sanctionnés par les forces de l'ordre. On voit comment la suspicion peut mener à la criminalité.

Ensuite, les personnes coupables d'un même délit ne subiront pas le même traitement selon qu'elles sont belges ou étrangères. Une étude de la KUL de 2000 (3) a en effet démontré que, pour le même délit, une personne d'origine étrangère sera plus rapidement placée en détention préventive qu'une personne d'origine belge. La situation à l'école (révélée par le bulletin) joue elle aussi un rôle : elle influence la manière dont le parquet donnera suite ou non au dossier ! Or, la présence dans la rue de jeunes, pendant la journée, est souvent liée aux phénomènes de discrimination et d'exclusion à l'école, dont on a parlé plus haut. Certains jeunes, souvent issus de classes sociales défavorisées, brossent les cours et préfèrent l'école de la rue...

La recherche et les classements

Le recours à la recherche

La réalisation de recherches dans ce domaine peut elle aussi être dangereuse. En 1999, le ministère de la Justice a décidé de commander à une université une recherche afin d'étudier l'origine ethnique des criminels en Belgique. De nombreuses personnes et associations ont alors réagi. Le sujet lui-même de la recherche portait de la question : "Les jeunes criminels sont-ils majoritairement d'origine étrangère ?" Ce lien entre criminalité et origine ethnique, même s'il n'est qu'hypothétique, rend crédibles les affirmations de l'extrême droite qui vont dans ce sens et masque la cause réelle de la petite délinquance : l'exclusion sociale. Par ailleurs, elle freine l'intégration des personnes qui se sont naturalisées : "Peu importe votre nationalité, l'essentiel reste votre origine". Le ministre a tenté de réduire ainsi les jeunes d'origine étrangère à une seule appartenance, alors qu'ils en ont de multiples!

Classer, c'est séparer, diviser.

Pourtant, chaque individu est complexe, façonné par son éducation, les traditions et le passé de sa famille, l'enseignement qu'il a suivi,... Le jeune d'origine immigrée a un passé familial qui se situe à l'étranger, mais il a aussi un passé proche – qui, le plus souvent, englobe sa naissance ! - en Belgique, avec amis, professeurs, informations et traditions d'ici. Pourquoi nier toute une partie de son être ? Marco Martiniello, spécialiste de l'immigration, montre le danger de "réduire l'individu à sa catégorie correspondante" et d'utiliser les classifications à des fins politiques. Une réduction simpliste à une seule appartenance ne peut que générer de la violence, comme le souligne Amin Maalouf :

"Si ces personnes elles-mêmes ne peuvent assumer leurs appartenances multiples, si elles sont constamment mises en demeure de choisir leur camp, sommées de réintégrer les rangs de leur tribu, alors nous sommes en droit de nous inquiéter sur le fonctionnement du monde. [...] C'est ainsi que l'on "fabrique" des massacreurs, ai-je envie de crier !" (4)

C'est pourquoi il faut complexifier les catégories et tenir compte "du niveau socio-économique, du sexe, de l'âge, etc." (5). Par ailleurs, face au repli identitaire, le Groupe Sans Nom s'est créé dans le but de rencontrer l'autre tout en refusant de "s'enfermer dans une seule appartenance – juive ou arabe ou musulmane ou chrétienne ou laïque – qui, au lieu de nous enrichir, nous réduit et ainsi nous exclut du reste de l'humanité" (6).

3.4.3. Regards en question

Le regard qu'on porte aux jeunes de la rue et aux personnes d'origine étrangère est influencé en partie par ce qu'en disent les médias, mais en partie aussi par les discours officiels et même par les lois. A nous d'en être conscients...

Les médias

"Le football belge en péril", titrait dernièrement en première page un quotidien flamand populaire, avec la photo couleur d'un footballeur noir (7). Gevaar = danger = crime. Le raccourci peut être vite fait par les lecteurs. Criminel car non belge.

Les médias participent à la vision négative qu'on a des étrangers et des jeunes. Ils ont notamment été pointés du doigt suite à la montée du Front National en France, lors des élections présidentielles de 2002. En effet, plusieurs politiciens ont alors accusé – à juste titre – les journaux télévisés d'avoir éveillé ou renforcé la peur de l'étranger en débutant presque systématiquement leurs éditions par des faits divers; indiquer explicitement l'origine nationale ou culturelle des criminels et omettre cette précision lorsqu'il s'agit de compatriotes, cela éveille chez beaucoup des sentiments de rejet vis-à-vis des populations étrangères. Ces précisions ont également pour effet de faire porter la responsabilité d'un acte isolé à toute une communauté. On l'a vu lors du meurtre de Joe Van Holsbeeck, à la Gare Centrale de Bruxelles, en 2006: dans un premier temps, les médias ont relayé les propos de la police qui signalaient l'origine maghrébine des meurtriers. Pour finir, ce sont des Polonais qui ont été arrêtés. Dans un cas comme dans l'autre, un groupe communautaire s'est senti pointé du doigt et a manifesté le souci de se désolidariser de cet acte ignoble.

Jean-Jacques Jaspers explique cette responsabilité des médias dans le renforcement des représentations collectives des gens:

"Face aux discriminations, les médias, pour s'assurer une clientèle, prendront soin de ne pas aller à l'encontre des préjugés [...]. Pour lutter contre les discriminations, il faudrait faire plus d'infos, présenter les choses dans leur contexte, montrer par des reportages les origines de ce qui s'est passé, ne pas stigmatiser... Ce n'est pas le cas actuellement, on va délibérément vers le sensationnel, car cela fait vendre." (8)

L'Etat belge

On le sait à l'ASBL "Ecole Sans Racisme", le risque de criminalité est accru par des facteurs tels que "moins de chances dans l'enseignement, moins de possibilités de loisirs, le chômage, de mauvaises conditions de logement" et certainement pas par l'origine (9). Pourtant, l'Etat criminalise une partie de la population étrangère, en refusant actuellement de régulariser une partie importante des réfugiés. Ceux-ci deviennent alors des clandestins, donc des criminels, et risquent, pour survivre, de commettre des délits (travail en noir, vols, etc.) et/ou d'être à la merci de proxénètes, d'employeurs et de propriétaires sans scrupules. L'Etat porte donc une lourde responsabilité dans cette "diabolisation officielle des demandeurs d'asile" qui "encourage le racisme" (10).

L'Etat belge tend aussi actuellement à criminaliser les jeunes sur la place publique. En effet, en 2004, le gouvernement fédéral a voté une loi visant à lutter "contre les incivilités et les violences urbaines". Les autorités communales peuvent maintenant infliger des amendes notamment en cas de "souillures, tags, crachats, odeurs, bruits, comportements agressifs", et cela si le Parquet n'a pas donné suite à la plainte... La commune se place donc au-dessus de la Justice ! La loi concerne les mineurs à partir de 16 ans : "Un nombre important d'incivilités est commis par des personnes mineures". Ce sont bien les jeunes qui sont visés par cette loi. S'il est peut-être vrai que les tags sont le plus souvent faits par des jeunes, ceux-ci sont-ils majoritairement responsables des "souillures, crachats, frictions sur l'usage de l'espace, comportements agressifs, vols" ? A voir !

Bien sûr, il est important de donner des limites aux jeunes pour leur propre construction identitaire, mais le gouvernement belge semble encore une fois, dans ce cas, miser sur la répression, au lieu d'investir dans l'éducation et l'intégration, bref, dans la prévention... Ce discours actuel sur les incivilités est très semblable à celui tenu par la bourgeoisie du 19ème siècle à propos des ouvriers, grands exclus de cette époque (11). Les dirigeants actuels oublient donc que "la violence, tout comme le vandalisme, le non-respect de l'hygiène, le bruit, les injures est [...] une forme de rapport social" (12). Sans doute serait-il important dès lors d'instaurer un autre rapport social, fondé non sur des sanctions et sur un individualisme sauvage, mais sur des repères positifs et des relations respectueuses et solidaires !

3.4.4. Violences

De l'identité à la délinquance...

Il ne s'agit pas ici de blanchir tout crime perpétré par un jeune, d'origine étrangère ou non, mais de rappeler qu'agressivité, "désordre" ou groupe ne signifie pas délit. Que cherche-t-on à atteindre : un bien-être social, ou plutôt une "conformité sociale parfaite" ? (13)

Tout adolescent est en quête d'identité, en crise. Lorsqu'un jeune qui se cherche et cherche à être reconnu se heurte à un mur d'indifférence, sa réaction peut être la provocation ou l'agressivité, exprimée de façon à interpeller l'Autre, à exister. L'indifférence d'une majorité de la population n'est-elle pas elle-même une violence faite aux jeunes ou aux immigrés ? N'est-il pas violent de la part d'une société de n'offrir à ces jeunes que précarité et invisibilité ?

Ce n'est donc pas parce qu'on se sent agressé par la présence d'un groupe qu'il y a forcément délinquance. En revanche, la volonté de criminaliser certains actes de provocation, propres en particulier à l'âge de l'opposition, et de légiférer à l'extrême pourrait, si on suit cette logique jusqu'au bout, contribuer à considérer la tranche d'âge des "ados" comme délinquante dans son ensemble.

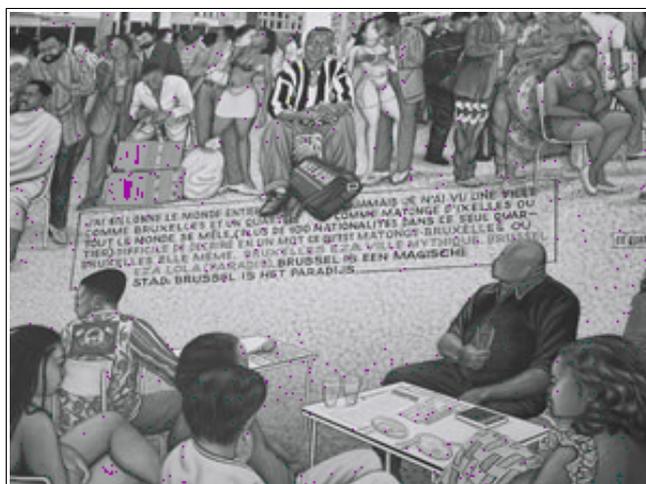
Il faut aussi évoquer ici les actes d'agression perpétrés sur des jeunes (parfois par un ou plusieurs jeunes). En effet, les jeunes sont des cibles privilégiées, notamment pour le racket. Là encore, la responsabilité des adultes est d'aller au-delà de la peur ou de l'indifférence pour baliser la vie en communauté et offrir une autre vision de la ville.

... en passant par les violences urbaines

Pour restreindre la violence et les actes de provocation, il s'agit donc d'aller vers l'autre et d'éviter autant que possible de réduire "l'identité entière à une seule appartenance" (14). Il faut essayer aussi de changer notre regard en comprenant ce fameux sentiment d'insécurité, trop vite imputé aux jeunes, aux personnes d'origine étrangère : n'est-il pas plutôt lié à notre société, foncièrement violente ? Violence d'une société qui n'offre plus de repères stables ni d'avenir sûr, et qui organise dès l'école l'exclusion sociale. Violence d'une société qui ne cherche aucune réponse satisfaisante et durable à l'augmentation de la pauvreté, et qui offre de nombreux produits de luxe, une foule de loisirs, des voyages à l'autre bout de la terre et, qui sait, bientôt sur la lune – uniquement à qui peut le payer .

"La violence urbaine [...], c'est la violence des loyers, qui jette des familles fragilisées dans le dénuement le plus total. C'est la violence administrative qui, par la complexité et l'opacité des lois et règlements, crée des situations inextricables. C'est la violence de la tentation, qui pousse à consommer à n'importe quel prix, qui lave les cerveaux jusqu'à faire croire que le bonheur est dans la possession, et qui devient l'infamale spirale de l'endettement."
(15)

Violence enfin d'une société qui donne tous les honneurs à une automobile omniprésente qui "mange" les espaces de rencontre, les espaces prévus pour les piétons (16); violence d'une société où rares sont ceux qui laissent encore leurs enfants jouer sur le trottoir (17). La rue est ainsi devenue un lieu étranger dans de nombreux quartiers urbains. Y recréer une convivialité, une place pour les piétons, une place pour la rencontre et le dialogue, pour le jeu, c'est la meilleure manière de lutter contre le sentiment d'insécurité qui y règne, et de voir jeunes et immigrés comme des voisins, comme des égaux. On en est sans doute encore loin, au vu des scores de l'extrême droite aux dernières élections. Il faut d'urgence recréer un tissu social dans nos quartiers. A chacun de le construire... (18)



- (1) A Seneffe, suite à une série d'incidents répétés, un couvre-feu a été instauré pour les jeunes de moins de 14 ans.
- (2) Citation de Philippe MARY extraite de *Demain, les ghettos en feu ? 1991-1996 : Enquête et témoignage dans les banlieues belges*, Erik RYDBERG, Luc Pire, Grandes enquêtes, p.73.
- (3) C.VERCAIGNE, L. WALGRAVE, P. MISTIAEN, C.KESTELOOT, *Urbanisation, exclusion sociale des jeunes et criminalité de rue*, KUL, Leuven, 2000.
- (4) Amin MAALOUF, *Les Identités meurtrières*, Grasset, 1998, p.11.
- (5) Marco MARTINIELLO, "La différence politiquement institutionnalisée" in *Agenda interculturel* n°185 : "L'Autre ? Quel Autre?", juin 2000, p.16. Cette distinction est faite dans l'étude de la KUL citée précédemment, mais, après avoir confirmé l'absence de lien entre origine marocaine et délinquance, l'étude suggère à la police locale de "coopérer plus souvent avec les 'forces positives' au sein de la communauté marocaine " (p.9)... Pourquoi se focaliser sur cette communauté, si elle n'est pas plus liée à la délinquance ? Le discours n'est-il pas ici incohérent et discriminatoire ?
- (6) Rabah KADDOURI, dans "Islamophobie et antisémitisme en (3) questions", in *Agenda interculturel* n°222, avril 2004, p. 31.
- (7) *Het laatste Nieuws*, 2 décembre 2003.
- (8) Voir infra, p.
- (9) Katrien BRYS, www.ecolesansracisme.be.
- (10) Citation de Arun KUNDANI, dans "Diabolisation des demandeurs d'asile" in *Couleur, nation, ethnie, caste : Pourquoi le racisme ?*, Courrier de L'Unesco, septembre 2001, p.35. En France, certains stigmatisent l'actuelle "politique ouvertement répressive à l'égard des jeunes de quartier et des clandestins" menée par le gouvernement ("Racisme et criminalisation de l'immigration", Christian POIRET, www.mrap.asso.fr).
- (11) *Le contexte de la violence des jeunes. Note de travail*, Observatoire de l'Enfance, de la Jeunesse et de l'Aide à la Jeunesse, décembre 1999, p. 11.
- (12) Id.
- (13) *La société incivile. Qu'est-ce que l'insécurité ?*, Sébastien ROCHE, Paris, Seuil, 1996, p.76.
- (14) Amin MAALOUF, op.cit., p.11.
- (15) Gabrielle LEFEVRE, citée dans *Demain, les ghettos en feu ? 1991-1996 : Enquête et témoignages dans les banlieues belges*, op.cit., p.40.
- (16) Le salon de l'auto de Bruxelles débute par une soirée de gala...
- (17) Françoise DOLTO a consacré un ouvrage sur l'importance de la réappropriation de la rue par l'enfant, qui se construit aussi dans et par un espace : *L'enfant dans la ville*, Nice, Z'Editions, 1988.
- (18) L'ASBL Immeubles en fête, en partenariat avec les Régions et les communes, vise ainsi depuis 2003 en Belgique à renforcer la cohésion sociale et à encourager les solidarités en faisant se rencontrer les voisins dans des villes trop souvent impersonnelles.

4. Comment lutter contre les discriminations ?

Tu l'as lu dans le chapitre précédent, la route est longue pour arriver à un monde meilleur. Cela reste un rêve. Le CIDJ te propose ici des témoignages de personnes actives en Belgique aujourd'hui contre différentes formes de discriminations. A tous, nous avons posé une question identique : "Quelle discrimination vous préoccupe le plus aujourd'hui ?". Pour le reste, les questions sont spécifiques et liées aux actions respectives menées par les différentes personnalités. Après lecture de tout cela, à toi de te faire une opinion !

4.1. L'utilisation de la loi - Patrick Charlier (Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme)- Février 2003

Juriste particulièrement soucieux des droits de l'homme (il a travaillé il y a quelques années à la Ligue des Droits de l'Homme), Patrick Charlier prête ses services au Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme. Il a fait partie de la Cellule Plainte/Racisme, et c'est dans ce cadre que nous l'avons rencontré. Il est actuellement coordinateur du Service Racisme et Intégration , au sein du CECLR (1).

C.I.D.J. Quels sont les différents outils juridiques de lutte contre le racisme ?

Patrick Charlier Il y a d'abord la loi du 30 juillet 1981, qui tend à réprimer certains actes inspirés par le racisme ou la xénophobie. Cette loi est plus connue sous le nom de loi Moureau. Ensuite, il y a la loi du 23 mars 1995, qui vise à réprimer la négation, la minimisation, la justification ou l'approbation du génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la seconde guerre mondiale . Et enfin, depuis le 25 février 2003 est entrée en application une nouvelle loi qui s'ajoute à la loi du 30 juillet 1981. C'est une loi importante qui renforce la législation contre le racisme et qui va s'étendre aux autres discriminations, celles fondées sur :

- l'âge,
- le sexe,
- l'orientation sexuelle (homosexualité, bisexualité, ...),
- l'état de santé,
- le handicap,
- des caractéristiques physiques particulières (quelqu'un qui est très gros ou qui a une tache de vin sur le visage,...),
- la fortune (un propriétaire qui refuse de louer son bien à quelqu'un qui dépend du CPAS ou une école qui refuse l'inscription d'un enfant à cause du niveau économique de ses parents),
- les convictions religieuses et philosophiques.

Le Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme a alors vu ses compétences élargies à la lutte contre les discriminations non raciales (2). Il s'agit en fait de la mise en oeuvre de directives européennes.

C.I.D.J. Qu'en est-il pratiquement de cette loi de 2003 ?

P.C. La grande nouveauté de cette nouvelle loi, c'est que l'action n'est plus exclusivement pénale (il était et est toujours difficile d'établir la preuve du délit), elle peut se faire au niveau civil : on peut maintenant saisir le Président du Tribunal en urgence, faire constater la discrimination et demander la cessation de la discrimination. Le président peut alors prononcer une astreinte à charge du responsable de la discrimination et modifier par

exemple le règlement d'une entreprise qui pratiquerait l'une des discriminations que je viens de vous citer.

L'action au pénal reste donc toujours possible. Avant de choisir entre l'une et l'autre procédure, les personnes ont tout intérêt à bien s'informer pour voir quelle est la procédure la plus intéressante.

La procédure civile est payante. Il faut payer d'une part la procédure et d'autre part l'avocat. Cependant, il est toujours possible de demander la gratuité et de se faire désigner un avocat pro deo. Mais, pour cela, il faut se procurer un certificat d'indigence.

L'action pénale consiste à porter plainte à la police ou au procureur du Roi, ce qui est gratuit. Il est aussi possible de se constituer partie civile, cela engendre des frais équivalant à plus ou moins 125 €.

C.I.D.J. Pourquoi ce manque d'efficacité de la procédure pénale ?

P.C. Au Centre, nous avons constaté que l'outil pénal (porter plainte) n'était pas toujours efficace. Dans le droit belge, le doute bénéficie à l'accusé ; la personne qui dépose la plainte doit apporter la preuve de ce qu'elle avance. Si le délit raciste n'est donc pas clairement établi, les chances de voir aboutir ces plaintes sont minimes.

D'autre part, au pénal, les parties ne sont plus maîtres du conflit. Au lieu d'une conciliation, on aboutit souvent à une fracture encore plus grande entre la victime et le coupable, qui a tendance à nier. On rencontre ce problème avec les forces de l'ordre: doté de pouvoirs extraordinaires (celui de demander la carte d'identité, de porter une arme, d'utiliser la force,...), le policier peut déraiser. Au lieu de reconnaître la faute, s'il y a plainte, le policier va nier, souvent soutenu par ses supérieurs, par esprit de corps. Et la victime perdra sa confiance en la justice...

C.I.D.J. Peut-on déjà évaluer l'impact de cette nouvelle loi ?

P.C. Oui et non. Des dossiers sont en cours, mais il n'y a pas encore eu de décision de justice. Notre centre a pris contact avec les nombreuses associations qui s'occupent des "nouvelles" discriminations. Nous collaborons avec elles. Nous voyons aussi quelles régions ne sont pas pourvues d'organismes de lutte contre les discriminations, de manière à combler le vide.

C.I.D.J. Quelle a été votre intervention au niveau de la discrimination raciale à l'embauche ?

P.C. On a beaucoup travaillé avec le secteur d'intérim, pour élaborer un code de déontologie. Les agences d'intérim expliquaient que c'étaient les employeurs qui demandaient une sélection selon l'origine (le code BBB - Blanc Bleu Belge -, utilisé dans une agence, correspondait à cette exigence). La simple menace d'une action en justice a permis une prise de conscience, l'agence d'intérim incriminée nous a demandé un audit et des recommandations. Par ailleurs, des formations existent ; au niveau de la police, la question de la diversité est dans le programme d'instruction. Même si, dans certaines écoles de police, ce discours d'ouverture est déconstruit, c'est mieux que rien. Le travail doit se faire au quotidien, toujours, car discriminer l'autre, c'est dans la nature humaine.

C.I.D.J. N'existe-t-il pas des moyens plus efficaces pour lutter contre la discrimination à l'embauche ?

P.C. Oui, il existe des moyens contraignants à discrimination positive, c'est-à-dire qu'on peut obliger des entreprises à engager un certain pourcentage d'étrangers. Mais ça n'entre pas du tout dans notre culture juridique et sociale, même si, maintenant, on doit respecter une certaine proportion entre hommes et femmes dans les listes électorales et les places éligibles. Ce système, très présent aux Etats-Unis, au Canada et en Angleterre, a des effets pervers : il reste discriminatoire, même si, ici, c'est au profit des défavorisés. Et puis, en Communauté française, il y a une très forte résistance au système de quotas : ça implique de mettre une étiquette sur le dos d'un individu et de le figer dans cette identité : "Tu es maghrébin aujourd'hui et pour toujours...". On tend ainsi à stigmatiser l'origine nationale ou ethnique. Notre modèle, en Belgique, est centralisateur, même si, en Flandre, on est plus communautariste, comme en Angleterre ou en Hollande. On y utilise très fréquemment le terme "allochtone", considéré comme stigmatisant par les Francophones. Mais pour les Flamands, il est important de pouvoir pister la discrimination. Par exemple, le VDAB (3) a réalisé une enquête sur la (sous-)représentation des personnes d'origine étrangère sur le marché du travail. Les chercheurs se sont basés sur les (pré)noms des individus pour réaliser leur enquête. Du côté francophone, on aurait beaucoup de réticences à prendre le nom comme critère d'analyse... Même chose pour l'étude de Verwilghen (4), et d'autres études, réalisées aux Pays-Bas. L'hypothèse de départ sur laquelle elle se basait laissait voir une perception orientée de la réalité. Les conclusions de cette étude se limitaient à renforcer les préjugés : "Les Africains font de la fraude, les Maghrébins sont des voleurs, les gens des pays de l'Est sont violents, ...". Selon moi, il faudra essayer d'appliquer la loi de 2003, et faire cesser les actes discriminatoires par les actions en cessation. Le problème est aussi culturel : il faut former les magistrats aux autres cultures, pour qu'ils ne basent pas leurs décisions sur des préjugés.

C.I.D.J. Il y a en effet une criminalisation des personnes d'apparence étrangère, c'est le fameux "délit de faciès". Comment lutte-t-on aujourd'hui contre ce phénomène ?

P.C. Dans les années '90, il existait, au niveau de certaines polices communales, un système d'évaluation avec des "points d'intervention", qui poussaient les policiers de quartier à multiplier les contrôles. Les policiers étaient ainsi amenés à contrôler des jeunes qu'ils connaissaient très bien ; c'était vécu par les jeunes comme des mesures d'intimidation. Actuellement, ce système d'évaluation est heureusement aboli. Mais il faudrait que la loi sur le fonctionnement de la police change, et que tout policier soit amené à justifier son acte, sauf intervention d'urgence. Il y a actuellement un projet de code de déontologie, dans lequel le Centre a fait introduire cette idée : une explication permet de limiter les interventions non fondées et d'éviter les malentendus. Par rapport au délit de faciès, on agit aussi beaucoup aujourd'hui avec les responsables des boîtes de nuit.

C.I.D.J. Un projet de loi contre les "incivilités" a été lancé en 2003. Qu'en pensez-vous ?

P.C. Ça entre dans la logique de la politique répressive initiée il y a 10 ans avec les contrats de sécurité. Si on voulait respecter toutes les dispositions pénales avec zèle, on pourrait rester dans une cage et ne plus bouger ! Le danger, avec ce type de loi, c'est qu'un seul profil de personnes soit visé. Il est clair qu'il faut mettre des limites par rapport aux choses que la société ne peut pas accepter. Mais certains juges de la Jeunesse passent trop vite de la simple réprimande au placement en IPPJ (5), à la deuxième interpellation. Il faut essayer de trouver des solutions plus adéquates. Et puis, on doit faire passer l'idée que vivre en société, c'est vivre avec un certain risque. La tolérance 0, le risque 0, c'est une conception très totalitaire de la société. L'année dernière, une école primaire a subi de très graves dégradations. Une autre école a voulu réagir, de peur de subir les mêmes dommages. Elle aurait pu élaborer un système de sécurité solide, avec caméras et concierge. Elle a préféré insérer dans son projet d'école des notions telles que le respect et la confiance en soi. Bien sûr, ce n'est pas une garantie absolue, mais l'école apporte ainsi à chacun des outils pour

faire face aux problèmes, s'ils surviennent. A Dinant et à Seneffe, le Conseil communal a interdit tout rassemblement à partir de 22 h. La Ligue des Droits de l'Homme a introduit un recours contre l'arrêté de Dinant (6): il faut trouver des moyens de pouvoir vivre ensemble et de trouver des limites acceptables pour chacun. La lutte contre le racisme commence par un travail sur soi-même.

C.I.D.J. Selon vous, quel est le type de discrimination la plus préoccupante, qui doit nécessiter une attention particulière ?

P.C. Il s'agit de l'emploi et toutes les formes d'enseignement qui préparent à l'emploi. Il reste un facteur d'identité sociale aussi important qu'il y a 50 ans. C'est par ce biais-là que les choses vont changer. A partir du moment où on bénéficie de moyens économiques, sociaux et culturels, on peut prendre conscience de formes possibles de revendication par rapport aux discriminations. Une personne qui est sans papiers et exploitée ne peut revendiquer ses droits. Ce ne sera que le jour où elle verra sa situation régularisée qu'elle sera reconnue. Dans la société d'aujourd'hui, travailler, ça reste la voie royale pour s'intégrer.

Concernant, les différents types de populations, il n'y a pas de hit-parade des discriminations à faire. Au Centre, on travaille toutes les discriminations.

(1) Patrick Charlier occupe ce poste depuis mai 2006. Le site du Centre pour l'Égalité des Chances et la Lutte contre le Racisme: www.diversiteit.be.

(2) La lutte contre les discriminations sur base du sexe est cependant centralisée à l'Institut pour l'égalité des chances entre les femmes et hommes, créé en 2003.

(3) VDAB, Office flamand de l'Emploi et de la Formation professionnelle.

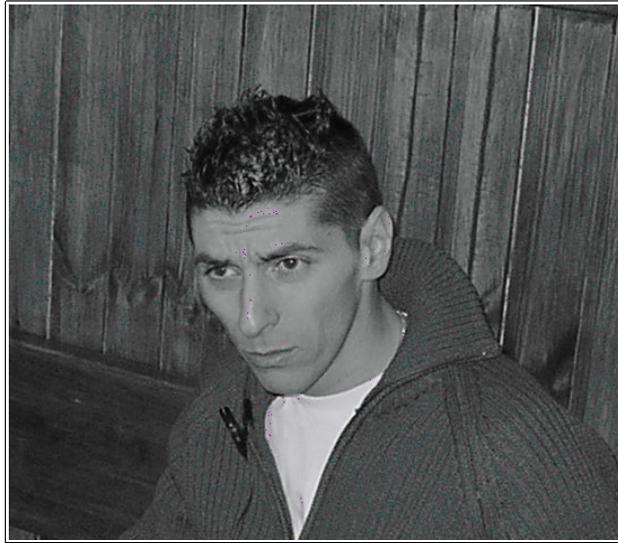
(4) Marc Vewilghen, homme politique à l'époque Ministre de la Justice (1999-2003). Voir aussi supra, p. 67.

(5) IPPJ, Institutions Publiques de Protection de la Jeunesse.

(6) Lire aussi le communiqué de presse de la Ligue des Droits de l'Homme du 12/12/2003: "Couvre-feu à Dinant: recours en annulation d'une mesure liberticide auprès du conseil d'État" sur www.ldh.be.

4.2. Spectacle, humour et dialogue - Sam Touzani (comédien) - Avril 2004

Quoi de mieux que l'humour et la sensibilité pour décaper les préjugés! Le "One Human Show" de Sam Touzani retrace le parcours d'un petit gars né dans les Marolles qui a des rêves plein la tête... Ce petit gars vous raconte la rue, les potes du quartier pour lesquels souvent "exister, c'est consommer", le flic du quartier, la femme en burka, le roi... Il s'attache au passé, à la mémoire familiale, mais raconte aussi son intense besoin de danser, de créer, de dialoguer, de renaître... Quand on sort d'un tel spectacle, c'est fou ce qu'on peut se sentir proches des petits Sam et Rachid que l'on croise tous les jours. Chapeau!



C.I.D.J. D'où t'est venue l'idée de monter le spectacle " One Human Show " ?

Sam Touzani Le spectacle est venu d'un besoin vital : celui de témoigner. Cette démarche s'est inscrite dans un cheminement personnel difficile à résumer... En fait, je me suis essentiellement intéressé à la mémoire qui est commune et universelle et qui touche tout le monde. Elle m'intéresse, en tant que comédien et artiste, car elle est un relais d'information et elle peut pousser les gens à la réflexion. Je voulais aussi que les gens dialoguent. Pour cela, il fallait que la rencontre soit possible. Attention, être en dialogue ne veut pas nécessairement dire que la rencontre se fasse. Ce sont deux choses totalement différentes... On peut très bien avoir l'illusion de dialoguer, vous donnez votre avis, je donne le mien... Des avis, tout le monde en a... Le dialogue est souvent si illusoire !

J'ai travaillé 7 ou 8 ans avec la Compagnie du Brocoli qui fait du théâtre forum, j'avais le sentiment d'être dans la cité, d'être avec les gens, j'ai presque envie de dire au service de la citoyenneté. Et là, j'ai regardé derrière moi... Comme tout le monde, je me suis dit pour savoir où je vais, il faut savoir d'où je viens... Le point de départ est bien entendu l'histoire de mes parents et de mes grands-parents... J'ai fait marche arrière, je suis parti à la rencontre de leur histoire. Mon père, il y a quarante ans, est parti du Maroc sur un coup de tête, ou plutôt non, sur un coup d'estomac ! Mon père a fui une misère et a un jour débarqué à Bruxelles. J'ai lu pas mal d'auteurs qui ont écrit sur la mémoire... Et je me suis aperçu qu'il y avait peu de choses sur les Belges d'origine maghrébine. J'avais envie de combler ce manque et de pousser les portes des théâtres officiels, comme le Théâtre de Poche, le Marni... Créer ce spectacle était essentiel pour moi, il me permettait de me

rassembler, de me situer, de me comprendre... C'est Bernard Breuze, mon ami depuis 12 ans, qui m'a poussé à faire quelque chose d'autobiographique...

Et puis, il y a eu l'impact de l'actualité, les différentes lois contre la discrimination, le 11 septembre, la problématique du Proche-Orient... J'avais envie de dire que les choses sont nuancées, complexes. Tout mon spectacle est basé sur le paradoxe. Je n'ai pas un esprit manichéen, je laisse cela à Georges Bush... Pendant 10 ans, donc, j'ai bouquiné, pris des tas de notes...

Je parle de choses dures mais le spectacle est léger dans sa forme. J'entretiens l'humour pour dédramatiser, relativiser, il vaut mieux rire des choses que d'en pleurer... Avec l'humour, on peut aller très loin. Je n'avais pas envie de "violer" psychologiquement tous ceux qui iraient voir le spectacle. Ceci dit, je n'ai pas mis d'eau dans mon vin non plus, la langue de bois, ce n'est pas mon genre, mais j'ai été attentif et respectueux. Tu sais, ce métier, je le fais en posant un acte politique et social fort, autrement, ça ne m'intéresse pas...

C.I.D.J. Peux-tu présenter les personnages que tu joues dans le spectacle ?

S.T. Il y a Rachid, le petit gars des rues, Rachid à la dérive, enfoui dans ses rêves de matérialité. Tout, autour de lui, le pousse à la consommation. Rachid symbolise les jeunes qui sont souvent anti-américains, mais qui fument des Marlboro, portent des jeans, des Nike, regardent des films américains, mangent Mac Do. Face au vide culturel et à la misère intellectuelle qui les entourent, ils se recréent une pseudo-culture. Rachid, ça le rend fou de ne pas "avoir". Son "héroïne", c'est la poudre... J'en connais beaucoup, des potes qui sont tombés là-dedans.

Comme autre personnage, il y a aussi le flic de quartier, Van Artevelde, symbolisant la bêtise dans la bêtise. Il est le facho et le macho primaire : "Hé chérie, viens voir, 'y a un reportage sur les femmes arabes à la télé... Sors de ta cuisine et apporte-moi une bière". Il est d'autant plus redoutable qu'il paraît sympathique.

Et puis, il y a le petit Sam qui a des rêves plein la tête, qui veut faire de la danse, du théâtre, qui veut s'exprimer, qui veut voyager à travers les gens, la vie, à travers lui aussi... Sam, un enfant contraint à grandir trop vite... Sam qui est confronté au monde et qui se situe d'abord par rapport à la micro-société qu'est la famille, puis la société tout entière, la Belgique, l'Europe, le monde, le cosmos. Sam qui renaît à lui-même... Je songe à cette phrase de Nietzsche : "Il faut devenir ce que l'on est"... J'aime ce jeu de mot puissant "Ce que l'on naît"... Le spectacle évoque la mise au monde dans toutes ses composantes. Comme le dit Amin Maalouf, "on peut vivre pleinement ses multiples identités". Je vis profondément ma belgitude, je me sens marollien, flamand, wallon, belge, berbère, berbelge... Demain, ce sera autre chose. Je recrée ma culture là où je suis.

C.I.D.J. Autre personnage important du spectacle : la femme. D'ailleurs, à la fin du spectacle, tu rends hommage à deux femmes : ta mère et ta soeur...

S.T. Moi, je n'ai aucune difficulté à accepter ma féminité. Je n'ai aucun problème avec ça, au contraire: cela me permet d'aller plus loin... Je suis le résultat d'une éducation de femmes. Le rapport à la femme m'intéresse. Comme le disait Aragon : "La femme est l'avenir de l'homme". J'en suis convaincu en matière d'immigration. Mais pas seulement en matière d'immigration. La femme est soumise à des pressions et des oppressions partout. Il n'y a pas de femme Premier Ministre en Belgique, par exemple. L'oppression de la femme n'est pas l'apanage des cultures maghrébines... Avec la burka, j'ai utilisé une forme caricaturale que j'ai très vite dépassée. La burka est par excellence un symbole de

l'oppression et de la soumission de la femme. La burka n'a strictement aucun sens. Et n'a rien à voir avec le voile. Au contraire, il y a mille et une façons de porter le voile. La femme ne se résume pas à ce qu'elle porte sur la tête. Ici, on en a fait un problème politique, une manière encore de miser sur le sécuritaire.

C.I.D.J. As-tu toi-même été victime de discrimination quand tu étais enfant ou ado ?

S. T. J'ai été préservé de beaucoup de choses mais la discrimination, le délit de faciès, le racisme, inexorablement, s'abattent toujours un jour ou l'autre ! Mon frère et moi étions enfants et allions nous inscrire dans une nouvelle école. On nous a refusé l'inscription parce que nous étions marocains ! Je l'ai très, très mal vécu. Ce fut un acte de violence terrible. Je n'ai pas compris ce qui se passait. Ceci dit, la notion d' "étranger" est venue très tôt chez moi, je n'ai pas attendu l'âge de neuf ans... mais la violence est arrivée à ce moment-là. On a fait appel aux droits de l'homme - à cette époque, en 1978, les droits de l'enfant n'existaient pas - , et nous avons pu nous inscrire. Je me souviens qu'il y avait une classe A et une classe B. J'étais bien entendu dans la classe B... 'Faut pas rêver quand même, 'faut pas trop demander ! A 12 ans, j'ai changé d'école, j'ai découvert les bouquins, la danse, je tiens à dire que les profs ont joué un rôle très positif dans ma vie. Ceci dit, ce n'est pas parce qu'on est d'origine marocaine qu'on est immunisé contre le racisme. Le racisme, il est malheureusement universel, il se trouve au sein des minorités ethniques, entre les communautés black, turques, albanaises... Il est dangereux et vicieux. L'antisémitisme est là, l'islamophobie est là, bien palpables !

C.I.D.J. Dans le spectacle, tu évoques le conflit israélo-palestinien, un conflit qui se passe loin d'ici. On constate qu'ici à Bruxelles, certains jeunes s'identifient à la souffrance des Palestiniens et vont parfois jusqu'à commettre des actes antisémites; comment interprètes-tu ce phénomène ?

S.T. Je vais essayer d'apporter une réponse nuancée à un problème très complexe. La phrase n'est pas de moi : "Il faut être palestinien de coeur et de conscience israélien". C'est clair, il faut condamner la politique dominatrice et raciste d'Ariel Sharon (1). Mais il faut aussi condamner les 100 % de dictature dans le monde arabe. Si des jeunes font un tel transfert, c'est légitime... La cause palestinienne est une cause noble, mais savent-ils où se trouve la Palestine ? Savent-ils où se trouvent les territoires occupés ? Connaissent-ils ce qui s'est passé depuis 1948 ? Si, après tout ça, ils ont assez d'infos pour comprendre, je pense que ces jeunes doivent condamner la dictature marocaine, les 38 ans d'années de plomb d'Hassan II, condamner la politique de Mohamed VI et les 100 % de dictature arabe. J'ai appris, en m'intéressant à la géopolitique, qu'il est préférable pour les dirigeants arabes de donner en pâture la cause palestinienne pour occulter leur régime dictatorial. Dictatures, entre parenthèses, soutenues par l'Amérique à coûts de milliards. Allende, il n'est pas mort tout seul ! Qui a financé Saddam Hussein pendant 8 ans ?

Ces actes antisémites commis par certains jeunes, je n'ai pas envie de les minimiser, car cela nous renvoie à un point de l'histoire catastrophique : la solution finale. Je prends cela très au sérieux. Il y a eu, à côté de cela, une surexploitation de la Shoah. Je ne suis pas dupe de cela non plus. Mais c'est complexe ! Il faut dire à tous ces jeunes que les Juifs d'ici n'ont rien à voir avec la politique d'Ariel Sharon. Les Juifs de la diaspora n'ont rien à voir avec l'Etat d'Israël. Le grand problème, c'est que les gens ne se rencontrent pas ! On est dans la passion, pas dans la raison; alors, la porte est ouverte aux fantasmes et aux dérives. Le mal du siècle, c'est la peur ! Il faut bien se dire aussi qu'à côté de cela, quand tu es d'origine berbère, maghrébine, arabe, l'exclusion à l'emploi, elle existe ! Le délit de faciès, il existe ! Il a fallu attendre des années pour que les musulmans aient un cimetière, les chiens ont eu un cimetière avant ! La dérive de certains jeunes est souvent liée à leur sentiment d'exclusion.

C.I.D.J. Nous traitons des discriminations dans leur globalité. Pour toi, laquelle est la plus préoccupante ?

S.T. Pour moi, c'est la justice ! Elle englobe toutes les autres. Il est essentiel d'être défendu et écouté. côté des devoirs, tout le monde a des droits! Les gens ne sont pas conscients de leurs droits, ils ne savent pas où s'adresser pour expliquer leur problème, ils n'ont pas les ressources pour trouver le bon avocat, ils ne savent pas comment se défendre et ils tombent vite dans une spirale. Nous avons besoin d'une justice pour tous, qui soit dynamique, équitable. Nous vivons dans le pays de Marc Dutroux. Les petites filles auraient pu être sauvées. Les mécanismes de nos systèmes ont fait qu'elles ne l'ont pas été. La justice est capable du meilleur mais elle est aussi capable du pire. Avec l'affaire Dutroux, on est dans la partie visible de l'iceberg. Imaginez-vous les petites gens mourant de froid l'hiver, personne n'en parle, la société, elle s'en fout et la justice encore plus... On ne devrait pas payer pour être défendu. On avancerait vers plus de progrès. Mais a-t-on envie de ça ? On est dans un système marqué par la concurrence effrénée, même le social est devenu du business !

L'injustice me met hors de moi, quelle qu'elle soit et sous toutes ses formes. Les pys parlent des enfants qui, après avoir vécu des choses violentes, se reconstruisent. On appelle ce phénomène la "résilience". Je crois en la résilience sociale : la possibilité aux citoyens de se reconstruire socialement. Mais pour ça, il faut des moyens. Pourquoi paie-t-on nos impôts ? Notre système social basé sur la solidarité est génial, mais la solidarité, attention, elle se perd ! Il faut être vigilant à cela. Aujourd'hui, il faut miser sur l'éducation, la culture, la santé pour tout le monde, une politique juste et équitable. Il faut des politiques qui prennent leurs responsabilités, mais aussi des citoyens plus responsables.

[1] Ariel Sharon a été Premier Ministre de l'Etat d'Israël de 2001 à 2006.

4.3. Un film sur les préjugés - Ismaël Saïdi (scénariste et réalisateur) et Youssef Archich (producteur) Février 2004

Ismaël Saïdi a le projet de réaliser un film sur les préjugés, *Les sept merveilles du monde*. Sept histoires courtes qui se passent aujourd'hui, à Bruxelles. Youssef Archich l'accompagne dans cette aventure ... (1)

C.I.D.J. D'où est venue l'idée de ce film ?

Ismaël Saïdi C'est venu comme ça, le besoin de parler des préjugés s'est imposé de lui-même. Le film évoque, à travers sept histoires, sept préjugés. Tout le monde a des préjugés. C'est naturel. Ce qui importe, c'est de se rendre compte de son préjugé et de le transcender. Le film ne veut pas faire la morale. Il montre des gens face à des préjugés et leur évolution suite à une rencontre humaine. Tous les préjugés évoqués, je les ai un jour ou l'autre rencontrés, vus, entendus, ils existent bel et bien ! Dans le film, on les traite, pour la plupart, avec humour. Avec humour, beaucoup de choses passent et touchent plus. Mais le film n'est pas que drôle. Certaines scènes sont dramatiques car il ne faut pas nier que les préjugés sont avant tout un problème grave.

C.I.D.J. Et le préjugé racial ?

I.S. La première histoire du film parle du racisme. Mais d'un racisme particulier, celui qui existe entre les minorités. Le court-métrage est intitulé *Absurde*. On entend en voix off les pensées des deux protagonistes, qui ont un premier rendez-vous après des échanges sur Internet. Elle est noire: "Demi-singe". Il est d'origine maghrébine: "Voyou", ... Certains, en lisant le scénario, m'ont dit que j'allais trop loin. Pourtant, toutes les phrases que j'ai écrites, je les ai déjà entendues ! Le racisme, tout le monde connaît, c'est vieux comme le monde. Mais souvent, on a tendance à dire : "Puisque je fais partie d'une minorité, que je suis victime du racisme, je suis vacciné : impossible que je sois raciste." Or, c'est la base même du racisme. Combattre le racisme, c'est vouloir l'endiguer aussi auprès des minorités. Pour elles, la population majoritaire est d'office raciste. Pourtant, tout le monde peut être raciste ! Si tu arrives à t'en rendre compte, à le reconnaître, alors, le travail est fait : tu peux évoluer. Le message le plus important de cette histoire, c'est que, pour une raison ou pour une autre (le plus souvent par amour, mais aussi par amitié, dans le boulot), on oublie la couleur de l'autre.

C.I.D.J. Quels sont les autres préjugés évoqués dans le film ?

I.S. Après l'histoire de la rencontre via Internet, j'évoque les préjugés envers les prostituées à travers la rencontre d'un homme et d'une femme qui suivent ensemble des cours, ils tombent amoureux, mais il ignore son métier. Il y aussi les préjugés qui veulent qu'une femme ne vive qu'à travers son mari, les préjugés d'une mère qui ne veut pas que sa fille fasse du sport car elle est trop peu vêtue, les préjugés face au sida quand des parents découvrent que leur fille a un préservatif dans sa chambre, les préjugés contre les femmes au volant et aussi les préjugés entre un prof et ses élèves...

Youssef Archich Il faut savoir que les préjugés existent quand on est loin d'une personne. Dès que la rencontre humaine se fait, le préjugé s'estompe. On a tourné l'une des séquences avec les classes de deux écoles différentes : Decroly à Uccle, et Emile Max, à Schaerbeek. Il était intéressant de remarquer qu'avant de se rencontrer, les élèves avaient des appréhensions, non pas par rapport à l'autre école, mais par rapport à l'image d'eux-mêmes qu'ils avaient peur de donner. Les élèves d'Emile Max avaient peur qu'on les prenne

pour des voyous, les élèves de Decroly, pour des petits bourgeois... La rencontre s'est très bien passée, il fut même impossible de distinguer les jeunes en fonction de leur école tellement ils se partageaient tous la même socio-culture de base, ils étaient habillés de la même manière, avaient regardé Star Academy, avaient voté pour les mêmes jeunes, etc. Quand on veut lutter contre les préjugés, on ne travaille pas sur les 5% de différences entre jeunes mais les 95 % de ressemblances entre eux.

C.I.D.J. Qui voulez-vous toucher, à travers vos sept merveilles ?

I.S. Tout le monde ! On a choisi des préjugés universels, qui touchent à la condition humaine : l'origine ethnique, le sexe, l'âge. Ce sont des sujets que tous, nous pouvons comprendre, qu'on soit belge, français ou marocain. Il faut que les gens du monde entier en rient... et s'y reconnaissent. C'est vrai qu'ici, en Belgique, il y a de solides préjugés vis-à-vis des chômeurs, par exemple, mais la problématique du chômage n'est pas la même partout dans le monde, le message risque donc de ne pas passer partout.

Y.A. C'est aussi un point de départ : à chaque spectateur de faire la même démarche de remise en question pour les autres préjugés, il y en a des centaines !

I.S. On veut donc toucher tout le monde, mais plus encore les jeunes...

C.I.D.J. En quoi le public jeune est-il ciblé ?

I.S. Les jeunes sont des acteurs de changement. Si on fait un travail de fond sur eux, ils sont touchés à vie.

Y.A. Les jeunes sont aussi le public essentiel du cinéma. Quand on a rencontré les jeunes des écoles et qu'on leur a présenté le projet de notre film, on leur a dit qu'on attendait d'eux qu'ils soient responsables, qu'on les considérerait comme des adultes. C'est ce qui s'est passé, ils ont magnifiquement assumé leur rôle et nous ont épatés.

C.I.D.J. Existe-t-il des discriminations dans le milieu cinématographique ?

I.S. Il n'y a pas vraiment de discrimination raciale, non. Mais on a, en Belgique et en Europe, un gros problème de moyens. On n'a pas, comme aux Etats-Unis, des grosses boîtes de production. On doit tous passer par une structure d'Etat, et le financement n'est pas très important. Et puis, ce sont toujours les mêmes qui en profitent : la Communauté française a tendance à faire confiance à ceux qui ont déjà fait leurs preuves, pour pouvoir récupérer l'argent qu'elle investit. Ça peut se comprendre...

Y.A. Oui, c'est difficile de faire notre place, de faire comprendre que, nous aussi, on peut apporter quelque chose au cinéma belge. Avec le tournage d'*Au-delà de Gibraltar*, les réalisateurs et les comédiens ont dû se battre pour que la production accepte le projet tel quel. Le cinéma a besoin d'un plus : on voit les Noirs américains, par exemple, à travers les films produits aux Etats-Unis. C'est une vision le plus souvent stéréotypée. Alors que le cinéma doit apporter une ouverture. Dans *Les 7 merveilles du monde*, on tourne dans des quartiers qui ne nous font pas peur ; Saint-Josse, Schaerbeek, ce sont les quartiers où on vit. On peut y montrer une autre réalité. On veut aussi aller à la recherche de jeunes qui ont l'envie de tourner, qui ont "la tchatche", même s'ils n'ont pas fait d'école. Il existe des Jamel Debbouze dans tous les quartiers. Et puis, on se veut plus universels que belges : on veut aller au-delà de l'Europe, véhiculer autre chose que des messages occidentaux, qui ne touchent pas forcément l'Afrique et les autres continents.

I.S. Je ne suis pas tout à fait d'accord. On n'est pas obligé d'offrir d'autres messages. Toute personne qui écrit une histoire, quelle qu'elle soit, peut apporter quelque chose de riche,

d'intéressant. Il faut laisser la chance à quiconque d'apporter ce qu'il a à apporter... Mais c'est vrai qu'il y a de nombreux talents cachés.

C.I.D.J. Quels sont les moyens de réalisation du film ?

Y.A. Nous avons co-produit le film avec CLARA asbl, et reçu plusieurs soutiens : celui du Service Jeunesse de la Communauté française, celui de la Région de Bruxelles-Capitale et celui de la commune de Schaerbeek (l'échevinat de la Culture et l'échevinat de l'instruction publique). Nous avons aussi introduit une demande d'aide au Centre du Cinéma et de l'Audiovisuel de la Communauté française. Et puis, le film est co-produit avec le Maroc. Mais pour la plus grande partie, le film est produit par ImagiFilms.

C.I.D.J. Pouvez-vous expliquer ce qu'est ImagiFilms ?

Y.A. ImagiFilms est une asbl qui vise à donner un souffle nouveau au jeune cinéma belge. Des jeunes, comme Mourad Boucif et Taylan Barman se sont investis dans la réalisation d'un film sur la toxicomanie, *Kamel*. Grâce à cette expérience, on leur a fait confiance et ils ont pu réaliser *Au-delà de Gibraltar*, qui a remporté un grand succès. On a voulu alors créer une structure pour reproduire cette expérience, pour proposer autre chose que du mini-foot ou du ping-pong. Pour ne plus faire des jeunes défavorisés des assistés. Grâce à cette asbl, le cinéma ouvre ses portes au milieu associatif et permet aux jeunes de créer, de s'exprimer à travers l'écriture de scénarios et des dialogues, le montage, etc. avec l'aide de professionnels comme Yvan Bruyère, un très grand décorateur cinématographique, Jacques Monceu et Mourad Maïmuni, des acteurs reconnus. ImagiFilms a voulu associer MJ d'Avenir, une maison de jeunes, pour le casting : il s'agit de donner une chance aux jeunes de quartiers défavorisés à participer à une expérience cinématographique. Ces jeunes savent que ces projets mèneront à un résultat et sont donc très motivés.

C.I.D.J. Quelle est la discrimination la plus courante pour vous ?

I.S. Pour moi, ce sont les femmes. Depuis les années soixante, les femmes ont connu un processus d'émancipation, mais nous sommes dans une terrible marche en arrière actuellement. On a deux images de femmes, celles en "burka" qui est une image négative, et celle de l'image de la femme à moitié nue. Cette deuxième image est aussi réductrice que la première et enchaîne les femmes dans bien des préjugés et des stéréotypes. Dans le film, on montre la prostituée qui est associée à une machine, un objet, la veuve dont on n'imagine pas qu'elle puisse survivre à son mari, qui a peut-être été un salaud ! La scène de la femme au volant n'est pas triste non plus ! Les femmes sont discriminées dans toutes les sociétés, dans la rue, au travail... Si la femme est d'origine étrangère, elle est encore plus discriminée. Si en plus elle porte le voile, elle cumule ! Avec l'histoire du voile, c'est pareil, on décide pour elles qu'elles doivent le porter, qu'elles doivent l'enlever, ... La télévision ne cesse de reproduire un monde d'hommes.

C.I.D.J. Comment lutter contre ces préjugés contre les femmes ? Ce sont des préjugés tenaces...

I.S. Oui. Les femmes ont la vie dure, actuellement. On ne les respecte plus. C'est bien pire qu'au Moyen Age ! C'est vrai qu'on peut décortiquer le préjugé, en montrer le mécanisme. Mais rien de tel que de mettre quelqu'un face à son préjugé, comme devant un miroir. Dans une classe, on peut prendre à part les garçons, et leur demander de parler des filles. Très vite, ils vont parler de leurs préjugés. Si on reproduit ensuite leur discours en présence des filles de la classe, ils vont rapidement se rendre compte de la stupidité de leurs paroles.

Y.A. Le cinéma est aussi un beau moyen de faire passer des messages, et de faire bouger les choses.

I.S. C'est vrai, mais il ne faut quand même pas oublier que le cinéma est une arme à double tranchant. C'est aussi le cinéma qui a créé et porté une série de préjugés, c'est au cinéma qu'on voit une femme nue toutes les 4 secondes. La vision actuelle de la femme ne vient pas du milieu ethnique ou socio-culturel, elle vient des images qu'on voit à la télévision et au cinéma, dans les pubs et les films. Une femme à moitié nue qui porte un berlingot de lait, c'est vraiment une femme-objet, qui n'est là que pour porter ce berlingot. Moi, j'ai comme souci majeur de donner du rêve. Mais ça doit être fait de manière propre, il faut que la nature humaine soit respectée.

[1] Pour ce projet, Ismaël Saïdi a notamment réalisé *Absurde* (2003) , *Marie-Madeleine* (2004) et *Loin des yeux* (2004).

4.4. Les stéréotypes dans les médias - Jean-Jacques Jaspers (Ancien journaliste RTBF, chargé de cours en journalisme à l'ULB) - Octobre 2003

Jean-Jacques Jaspers est un journaliste renommé de la RTBF, qui a notamment présenté le Journal Télévisé dans les années '90. Présent encore de manière sporadique sur cette chaîne (radio et TV), il se consacre maintenant essentiellement à l'enseignement du journalisme à l'Université Libre de Bruxelles (déontologie, analyse critique des médias), et à l'étude du paysage médiatique européen.

C.I.D.J. Quelles discriminations vous paraissent les plus préoccupantes actuellement ?

Jean-Jacques Jaspers Les jeunes d'origine étrangère semblent les plus touchés. On les appelle les "out groupes" : ils sont dans la société et en même temps en dehors. Face à eux, on constate des attitudes de repli et de rejet. Les gens n'affichent pas cela de manière flagrante. Mais dans la vie quotidienne, l'exclusion se vit tous les jours, principalement à l'embauche et dans la recherche de logement. Ce sont des tendances qui se durcissent. Il faut noter aussi la discrimination scolaire. L'école est à deux vitesses. Il y a des écoles élitistes et d'autres écoles où il n'y a pas d'investissement, où les enseignants manquent de motivation... Dans "ces" écoles, où se retrouvent beaucoup d'enfants d'origine étrangère, les filières sont bouchées, les perspectives d'avenir sont pauvres. Les centres de regroupement (écoles surnommées "écoles des caïds" par la presse, et auxquelles la nouvelle ministre de l'enseignement a, depuis, renoncé, NDLR), qui sont objets de beaucoup de débats actuellement, stigmatisent encore plus les jeunes. Et les problèmes sociaux d'une classe défavorisée et exclue prennent aujourd'hui une coloration ethnique. Dans les années '60, on avait peur des "blousons noirs"; maintenant, ce sont les jeunes des quartiers dits difficiles qui font peur.

C.I.D.J. Face aux discriminations, quelles sont les attitudes des politiques ?

J.-J. J. On constate une volonté d'occulter le problème. Il y a beaucoup de frilosité aussi. Le politiquement correct prime constamment. Par crainte d'apparaître raciste, on fait comme si tout allait bien. Quand Ducarme a lancé (maladroitemment) que "l'intégration est un échec" (1), on a crié au racisme, il n'y a pas eu un vrai débat. Il y a certes une volonté de lutter contre les discriminations, des lois sont mises en place, mais les moyens pour les appliquer sont dérisoires.

C.I.D.J. ... Et qu'en est-il des médias ?

J.-J. J. Les médias font appel aux sentiments plus qu'à la raison. Leur but est de ne pas contrecarrer les attentes du public. Face aux discriminations, les médias, pour s'assurer une clientèle, prendront soin de ne pas aller à l'encontre des préjugés... Ceux-ci se retrouvent donc renforcés. *La Dernière Heure*, par exemple, ne donne plus les noms de famille des auteurs de délit, mais cite les prénoms (ce qui est très dangereux, car cela crée des amalgames). Pour lutter contre les discriminations, il faudrait faire plus d'infos, présenter les choses dans leur contexte, montrer par des reportages les origines de ce qui s'est passé, ne pas stigmatiser... Ce n'est pas le cas actuellement, on va délibérément vers le sensationnel, car cela fait vendre.

C.I.D.J. Pourquoi la presse fait-elle tant dans le fait divers ?

J.-J. J. La compétition entre médias est très forte. Il faut garder sa part de public. Des études de marché sont faites pour savoir ce qui plaît au public, quelles tendances il faut

garder, dans quel sens il faut aller... La presse est un produit culturel qui fonctionne avec des recettes caricaturales, axées de plus en plus sur la proximité. Les médias vont favoriser ce qui touche les gens dans leur vie de tous les jours, les fêtes, les vacances, les rentrées scolaires, la santé, les expériences collectives. En un mot, l'émotion. La violence, moins omniprésente que l'on pense, fait partie du sensationnel; elle sera donc exploitée, alimentant ainsi les peurs collectives.

C.I.D.J. Que font les politiques face à ce phénomène ?

J.-J. J. De la part du grand public, il y a un rejet des institutions renforcé par les médias. Les politiciens, inquiets de cette évolution et pour tenter de l'enrayer, pensent qu'ils doivent se mettre dans un moule correspondant aux attentes des gens. Leur image doit "passer". Le phénomène de starisation prend de plus en plus d'importance. C'est bien sûr mauvais pour la démocratie. Mais les politiques ont besoin de visibilité, ils veulent que l'on parle d'eux à tout prix. Leurs arguments électoraux vont donc dans le même sens que ce que dit la télé. C'est ainsi que l'on parle beaucoup des problèmes de sécurité, ce discours provoque pas mal d'amalgames et renforce les préjugés. Les politiciens, au nom du politiquement correct, ont des attitudes paniques et n'osent pas aller à contre-courant... On est dans un cercle vicieux.

C.I.D.J. Ces dernières années, comment la télé a-t-elle évolué ?

J.-J. J. Dans les années '50-'60, la télé était publique. Le privé ne voulait pas investir dans l'infrastructure ni dans les émissions. Cela coûtait trop cher. Le secteur public a donc pris ce secteur en charge dans un but éducatif et formatif. Dans les années '70, on est entré dans une phase de reconversion de l'industrie lourde (acier, charbon) vers les industries légères, plus rémunératrices, notamment les télécommunications... Les groupes financiers ont investi les médias et maintenant, c'est le secteur privé qui domine. Le contenu est orienté en fonction de l'impératif de rendement, vers ce qui va rapporter le plus. Il faut attirer le plus de monde. Les vrais débats de fond disparaissent. On constate qu'il y a beaucoup d'émissions en direct. Le but de ces "directs" est de donner aux gens le sentiment de vivre tous en même temps une expérience commune, à chaud... Mais le direct ne permet pas d'analyser la situation et amplifie l'émotion. Par exemple, dans des quartiers où se produisent de petits incidents, on filme les gens excités - sans doute excités par la caméra -, mais le reportage ne fera pas état de la réalité sociale telle qu'elle est vécue au jour le jour, ou alors de manière caricaturale... On renforce ainsi les stéréotypes et les visions de l'extrême droite... On peut dire que l'on est passé de la télé-fenêtre à la télé-miroir .

C.I.D.J. On trouve peu de gens d'origine étrangère dans les médias ?

J.-J. J. Oui, il y a peu de journalistes d'origine étrangère à la télé en Belgique et en France. Ce n'est pas une volonté délibérée. C'est lié à un problème de recrutement qui résulte des discriminations scolaires. La situation est différente dans les pays anglo-saxons et nordiques; là, on voit plus de présentateurs d'origine étrangère parce que l'école y est moins discriminatoire.

C.I.D.J. Et qu'en est-il de la pub ?

J.-J. J. La pub aussi ne montre aussi que des "Blancs". Avec la pub, on est dans le monde des projections, des fantasmes, de l'espérance... L'affect prime. On produit donc des images de réussite, de beauté, d'évasion dans lesquelles la majorité des gens (et même les exclus qui ne correspondent pas à ce stéréotype) se projette... et qui renforce l'exclusion et la frustration.

C.I.D.J. Comment fonctionne la télé ?

J.-J. J. On va aller chercher des infos chez ceux "qui nous ressemblent"... Il faut une info qui colle avec les attentes de la majorité du public telles qu'elles ressortent des sondages d'audience et des études de marché. La télé, fonctionnant dans la projection, véhicule donc des stéréotypes puissants. Les médias de masse doivent donner une image unique de la masse. Ils ont peur de heurter les gens, donc il y a moins de débats, tout est basé sur le consensus. Les enjeux s'expriment en termes commerciaux. On crée "une vérité moyenne" dans le but de séduire le plus grand nombre possible de "clients".

C.I.D.J. Y a-t-il, malgré tout, une certaine éthique (2) à l'intérieur des médias ?

J.-J. J. Il existe des textes, des codes de conduite qui guident les médias vers plus de déontologie (3). L'Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique a établi des "Recommandations pour l'information relative aux allochtones" il y a 9 ans (4); on peut d'ailleurs discuter ce terme d'"allochtones", alors qu'il n'y a plus de réelle immigration depuis 20 ans ! (*sic*) Dans les rédactions, on sait que ces recommandations existent, mais les responsables rédactionnels n'incitent pas toujours à la déontologie. Au contraire, ils vont même jusqu'à violer la loi pour le sensationnel... En France, on est allé jusqu'à filmer des mineurs délinquants alors que la loi l'interdit !

C.I.D.J. Comment expliquez-vous ce manque de scrupules ?

J.-J. J. C'est la compétition qui, à la TV, explique une telle absence de principes. Il faut, avant tout, produire de l'émotion. Et vite. Etre journaliste, c'est exercer une profession qui se prolétarise et se technicise. On impose aux journalistes des délais de fabrication très courts pour des sujets le plus souvent choisis et dirigés par le chef de l'édition. Cela les oblige par exemple à utiliser, parfois sans réfléchir, des images d'illustration tournées à l'avance et conservées en archives. C'est ainsi que, lors des perquisitions dans les milieux islamistes, en 2001, on a passé plusieurs fois les mêmes images d'un quartier de Schaerbeek, à Bruxelles, où on pouvait voir un homme d'origine maghrébine habillé de manière traditionnelle... Mais cet homme n'avait rien à voir avec les islamistes ! Les journalistes renforcent ainsi les stéréotypes et pourraient même parfois être condamnés pour diffamation. Tout cela à cause des conditions de travail.

C.I.D.J. Rien n'est donc mis en oeuvre pour lutter contre cette situation ?

J.-J. J. En Belgique, jusqu'en 2001, il existait un Conseil de déontologie de l'Association des journalistes qui jugeait de l'éthique des émissions et des articles. Une nouvelle instance s'est créée en Flandre (Raad voor journalistiek) mais plus rien n'existe en Belgique francophone (5). Dans plusieurs pays européens existent des Conseils de presse, composés de journalistes, de patrons de presse et de magistrats, et qui se prononcent sur la base de plaintes du public: les avis sont publiés, voire affichés. En France, il existe aussi une " clause de conscience " qui permet à un journaliste, contraint de rédiger un article contre sa conscience, de quitter une rédaction avec de fortes indemnités.

C.I.D.J. Comment voyez-vous l'avenir ?

J.-J. J. Je vois cinq pistes porteuses d'espoir.

Premièrement, les gens sont de plus en plus conscients du problème ; ils veulent de la qualité, même si l'audimétrie (6) ne mesure pas ces tendances... Ce système, en effet, ne mesure que les comportements des gros consommateurs de télévision (40% de la population). Heureusement, d'autres moyens, tels que les enquêtes qualitatives,

permettent d'affiner la connaissance du public et montrent que les gens sont conscients des dérives de la publicité et de la télé. Dans ce cadre, un service de médiation a été créé dans plusieurs journaux et à la RTBF. Le courrier des lecteurs joue aussi un rôle important dans la presse.

Deuxièmement, il existe toujours heureusement des radios et des télévisions publiques, ayant le devoir de respecter un cahier de charges précis, avec l'obligation de maintenir le pluralisme politique, de favoriser l'intégration, de lutter contre toute forme de discrimination, de faire état des enjeux des différents problèmes sociaux, de diffuser des oeuvres culturelles, notamment européennes, ...

Troisièmement, les médias alternatifs, tels que *Le Monde diplomatique*, connaissent un succès important et ont aussi une visibilité médiatique. Ils retransmettent notamment le fond de la contestation altermondialiste, que les médias de masse ne relaient pas au grand public.

Quatrièmement, un cours d'éducation aux médias est maintenant inscrit dans les programmes de l'école secondaire... Mais les moyens manquent. D'autre part, dans la formation de journaliste, on tente d'éveiller les futurs journalistes à la conscience de leurs responsabilités.

Enfin, le monde politique commence à se rendre compte qu'il faut donner un statut professionnel spécifique aux rédactions et aux journalistes pour favoriser un meilleur exercice du métier. Avant les élections de juin 2003, le Sénat a voté une résolution dans ce sens. Un groupe y travaille actuellement. [7]

[1] *Le Soir*, 15 octobre 2002. Daniel Ducarme était alors président du MR.

[2] L'éthique, c'est l'ensemble des préceptes de "bonne conduite" qui permet de tenir compte des principes humains de base, comme le respect d'autrui et de sa liberté, etc.

[3] A l'intérieur d'une profession, on parle de déontologie, c'est-à-dire l' "ensemble des devoirs qu'impose à des professionnels l'exercice de leur métier." (Le Petit Robert).

[4] Groupe de travail Médias et Migrants coordonné par Lieve STAES, *Recommandations pour l'information relative aux allochtones*, AGJPB (Association Générale des Journalistes Professionnels de Belgique), 1994. Edition prochainement mise à jour, mais dès à présent téléchargeable sur le site de l'Association des Journalistes Professionnels: www.agjpb.be/ajp.

[5] En 2006, le "Conseil de Journalisme " n'a toujours pas vu le jour, malgré de nombreuses réunions de concertation et un accord de principe signé conjointement par l'Association des Journalistes Professionnels et par les Journaux Francophones Belges. A suivre...

[6] L'audimétrie est la mesure de l'audience au moyen d'un appareil, l'audimètre, qui est placé sur le poste de télévision. Cette boîte enregistre, pour chaque membre du ménage, tous les changements de chaîne opérés. Les 10% de panélistes qui acceptent un audimètre sous leur toit sont généralement de gros consommateurs (plus de 3 heures et demie de télévision par jour).

[7] Ce travail a finalement abouti à une Convention Collective de Travail a été signée en 2004 par les éditeurs de journaux francophones et germanophone et les journalistes professionnels.

4.5. Un livre pour comprendre l'autre - Malika Madi (auteure de *Nuit d'encre pour Farah* et *Les silences de Médéa*) - Février 2004

Malika Madi est d'origine algérienne. Elle est née à La Hestre en 1967, a vécu à Anderlues et habite maintenant près de La Louvière. Elle vient de publier *Les silences de Médéa*, dont la trame débute dans le petit village de Médéa, au Sud d'Alger, dans une région ravagée par l'extrémisme islamique. Son premier roman, *Nuit d'encre pour Farah*, raconte le quotidien d'une jeune adolescente issue de l'immigration, dans les années '80...

C.I.D.J. Dans *Nuit d'encre pour Farah* (1), vous montrez combien la confrontation entre deux cultures est source de rupture et de souffrance...

Malika Madi C'est vrai que, dans mon roman, je parle de la difficulté d'être jeune fille issue de l'immigration et de concilier deux cultures. Mais l'adolescence de Farah est très différente de celle que les jeunes d'origine maghrébine vivent aujourd'hui : à son époque - qui correspond à mon adolescence -, il fallait se prouver qu'on pouvait être comme les autres, et il était difficile d'être entre deux mondes. Dans *Nuit d'encre pour Farah*, je dis que nous, immigrés, sommes le pont. Mais, en fait, le chemin est à terminer : aujourd'hui, les jeunes filles sont confrontées à la société et aux préjugés sur le voile. Depuis que le mur de Berlin est tombé, on a voulu se trouver un nouvel ennemi : le monde arabo-musulman. Face à ça, les jeunes musulmans sont démunis, ils n'ont pas de réponse à donner. Ils ne sont pas aptes à expliquer ce qui se passe dans le monde.

C.I.D.J. Cette confrontation n'est-elle pas aussi source de richesse ?

M.M. Si, mais quand on est adolescent, on est en train de se construire. Adulte, on peut alors trouver ce qu'il y a de riche dans l'une et l'autre culture, voir ce que cet ailleurs a apporté dans la construction identitaire. Certains autour de moi ont fait abstraction de leur origine. Ils se cherchent toujours. Oublier ses origines, c'est s'oublier. L'autre jour, mon voisin me faisait remarquer que les racines du saule qui pousse dans mon jardin vont jusqu'à son jardin. Au fond, l'arbre, c'est mon origine, c'est l'Algérie. Mais j'ai aussi des racines ici, en Belgique... Et le tout, c'est moi.

C.I.D.J. Dans *Les silences de Médéa*, votre nouveau roman, on voit que l'immigration maghrébine est multiple...

M.M. Oui, on oublie trop souvent les différences culturelles, linguistiques ou philosophiques, à l'intérieur du Maghreb. Par exemple, je suis d'origine algérienne et berbère à la fois. Il n'y a pas une femme algérienne, mais des femmes algériennes. Dans mon second roman, Zohra, jeune institutrice algérienne, est amenée à émigrer. Arrivée en Belgique, elle continue à porter le voile. Mais sa belle-fille, Anna, vit à l'occidentale, ...

C.I.D.J. Selon vous, quelle attitude adopter face aux différences culturelles ? Faut-il y être indifférent, comme le dit Ariane Chebel d'Appollonia ?

M.M. On est quand même construit à partir de notre culture. Comment passer outre ? La société occidentale est aussi basée sur le culturel et le traditionnel. Les Wallons, par exemple, tiennent à revendiquer leur culture et leur langue.

C.I.D.J. Pourtant, le racisme n'est-il pas dû à une volonté de cloisonnement culturel ?

M.M. Bien sûr. On assiste aujourd'hui à un repli identitaire, ce qui n'était pas le cas avant. Aujourd'hui, le choix de s'ouvrir au monde est difficile, car le monde renvoie au jeune musulman l'image d'un terroriste. L'adolescent va donc choisir de se refermer sur lui-même, sur un clan, et le racisme envers le Belge naît, car on a besoin de se sentir en position de force. Il y a un côté communautaire qu'il ne faut pas nier. L'adulte, lui, relativise les choses : on se positionne mieux quand on construit sa vie. Mes voisins sont belges. On s'invite régulièrement. Maintenant, ils savent qu'on ne boit pas d'alcool, qu'on ne mange pas de porc, etc. Et ça ne pose pas de problème. Quand on apprend à se connaître, les barrières tombent, mais il faut le temps de l'apprentissage.

C.I.D.J. Que faire, alors, pour lutter contre le racisme ?

M.M. L'école a un rôle énorme à jouer. Il y manque un cours de civisme ou de philosophie. Un cours où on parle des religions, où on les étudie tous ensemble, pour comprendre les similitudes ; ça enrayerait le sectarisme. Et puis, il faut s'organiser pour enseigner aux jeunes aussi des choses qui correspondent à l'actualité, leur donner des clés. La famille est un lieu où les préjugés peuvent être entretenus. C'est à l'école d'être neutre. Par exemple, on se rend compte que le conflit israélo-palestinien est reporté ici, en Belgique. Des synagogues sont attaquées, un rabbin a été agressé, et de l'autre côté, j'ai vu dans une école juive d'Anvers une photo d'Arafat couverte d'injures ! Ces enfants grandissent dans la haine de l'autre. D'un côté, il y a une haine très forte du Juif en Europe de la part de ceux qui se sentent concernés par le problème, de l'autre côté, il y a une focalisation sur le monde musulman, à travers Bush et "l'axe du Mal", et à travers le port du voile en France, qui menacerait la laïcité et la démocratie.

En fait, tout passe par le dialogue. Les politiques doivent cesser d'utiliser une langue de bois et doivent reconnaître davantage les immigrés, mettre sous les projecteurs les gens qui réussissent, artistes, auteurs, gérants de société, et pas uniquement en parler de manière négative, même s'il ne faut pas censurer les faits divers ni ignorer la délinquance. Les médias ont un rôle encore plus important, ils influencent les gens, jusque dans les campagnes. Après les élections françaises, une équipe d'Envoyé Spécial (2) était allée faire un reportage dans un petit village où on avait voté massivement pour Le Pen, alors qu'il n'y avait aucun problème lié à l'immigration. Les habitants expliquaient qu'ils avaient été influencés non par ce qu'ils vivaient, mais par ce qu'ils avaient vu à la télévision !

C.I.D.J. Dans *Boumkoeur*, Rachid Djaïdani lance un appel : "Faites l'effort de nous rendre visite. Dans nos cités, c'est la France de demain qui est mise hors-jeu. Elle te demande une poussette, une courte échelle, une aide autre que l'inauguration d'un panier de basket" (3). Lanceriez-vous le même appel en Belgique?

M.M. C'est beau ! Oui, il existe des oubliés. Quand les immigrés sont arrivés en Belgique, dans les années '60, il s'agissait d'une immigration provisoire. Quand elle est devenue définitive, il nous a manqué un visionnaire. Aujourd'hui, il y a des ghettos, des écoles-poubelles. On n'a pas pensé que les enfants qui naissaient grandiraient. Ils ont grandi, oui, mais entre eux, alors qu'ils sont en Belgique. On n'a pas pensé qu'il fallait ouvrir ces jeunes au monde. Ils restent entre eux, chez eux, regardent la télévision de leur pays d'origine. Les salles de sport, c'est bien, mais il faudrait changer leur quotidien, c'est-à-dire l'enseignement : comment est-il possible que des étrangers se retrouvent à 90% dans une école ? En les laissant entre eux, on favorise cette haine de l'autre. Il faut aussi les valoriser. J'ai fait avec une classe d'enfants défavorisés un atelier d'écriture, pour dédramatiser le passage à l'écrit. Ils ont vu qu'on leur consacrait du temps et de l'argent (même l'achat des stylos était financé) et j'ai été surprise par leur formidable motivation. Ils ont pu s'exprimer par écrit, et ça a débouché sur une publication (4).

C.I.D.J. Vous vous rendez souvent dans les écoles...

M.M. Oui. J'adore parler avec les jeunes. Ils sont francs, les rencontres sont toujours positives, enrichissantes. Je vais autant dans les écoles huppées que dans les écoles à discrimination positive. Dans les écoles huppées, les Belges sont souvent entre eux. Ils ne croisent jamais d'immigrés. Ils ne connaissent rien sur l'immigration. Il faudrait intégrer, en histoire, un cours sur l'immigration, pour qu'ils n'ignorent plus cette réalité. Parfois, dans d'autres écoles, des jeunes filles d'origine maghrébine sont remontées contre moi : "Pourquoi ne pas nous représenter positivement, plutôt que de décrire le côté négatif ? " Elles ont tendance à cacher les problèmes qu'elles peuvent vivre, à les nier, à cause du regard des autres. *Nuit d'encre pour Farah* est une fiction, c'est vrai, mais c'est un puzzle à partir des choses que j'ai pu observer, dont j'ai été témoin. Après l'école, je voulais quitter le monde de l'adolescence en posant un projecteur sur ma génération, sur la difficulté de se construire avec le poids des traditions. Les adolescents d'alors entraient en conflit avec les parents et leur héritage de l'Algérie : valeurs, traditions, coutumes...

C.I.D.J. Quelles difficultés les jeunes d'aujourd'hui issus de l'immigration vivent-ils ?

M.M. Aujourd'hui, il y a encore parfois un rattachement très important, exclusif et donc dangereux, à la culture maghrébine, mais ce n'est plus généralisé comme avant. Par rapport à *Nuit d'Encre pour Farah*, les jeunes filles d'origine maghrébine ne veulent pas forcément de ce miroir, de cette intrusion dans leur vie. Et ça, parce qu'elles ne se sentent pas reconnues, surtout depuis ce débat autour du voile. On croit que le voile, c'est le signe de l'oppression des femmes, ou un signe culturel distinctif. Bien sûr que ça peut être ça. Mais le plus souvent, une fille porte le voile parce qu'elle a la foi : le voile est un précepte religieux, c'est comme la kippa, chez les Juifs. Le porter ou ne pas le porter, c'est un choix très personnel, aucun homme ne peut imposer à une femme de le porter. A l'inverse, faire passer une loi qui l'interdit, c'est anti-démocratique.

C.I.D.J. Vos romans, et la littérature en général, peuvent-ils contribuer à la lutte contre le racisme ?

M.M. Oui, bien sûr. La littérature est un moyen de découvrir l'autre de l'intérieur, de mieux le connaître. Dans *Nuit d'encre pour Farah*, on peut voir quelles difficultés les filles de ma génération ont pu connaître. On se rend compte aussi que les parents de Farah aiment leur fille, et qu'ils agissent avec elle en fonction de leur héritage. Moi, j'ai découvert l'univers des mines à travers *La rue des Italiens*, de Santocono, où on voit que les immigrés italiens ont troqué leur misère initiale pour une misère noire. La littérature ouvre aussi l'esprit des gens. Je ne voyais les Brésiliennes que sur la plage, à moitié nues. En lisant Amado, j'ai découvert que le Brésil, c'est aussi la misère. La littérature nous donne une autre vision du monde...

C.I.D.J. Quelle est la discrimination qui vous préoccupe le plus ?

M.M. Pour moi, la plus grave, c'est celle qui atteint à l'intégrité physique des individus. Quand on pose une bombe, quand on brûle un homosexuel, comme c'est arrivé hier dans le Nord de la France (5). Bref, quand on passe à l'acte. Il faut s'interroger sur cette société, où ces actes dévoilent une haine tellement profonde... La catégorie de gens la plus discriminée, pour moi, ce sont les musulmans. Ils sont la cible de toute méfiance. On confond Islam avec terrorisme et extrémisme religieux. On oublie qu'il existe aussi un terrorisme d'Etat. Les Tchétchènes posent des bombes, mais on ne dit pas quels massacres ni quels viols ils subissent...

(1) Lire aussi supra, p.13.

(2) Emission sur France 2.

(3) Seuil, 1999, p.158.

(4) Malika MADI, Fatiha ISMAILI et ses élèves, Belges sans en avoir l'air, Editions Memor, Bruxelles, 2003.

(5) 9 février 2004.

4.6. Une école sans racisme - Josiane Alsteens (Ecole Sans Racisme) – Novembre 2003

Cela fait plus de 10 ans qu' "École Sans Racisme" (1) travaille en Belgique et en Europe dans les écoles pour combattre le racisme. Au fil des années, cette association a mis au point une multitude d'outils pédagogiques, mais aussi des formations et des animations à la disposition des profs et des élèves.

C.I.D.J. Qu'est-ce que "Ecole Sans Racisme" ?

Josiane Alsteens (2) "Ecole Sans Racisme" est un mouvement pluraliste engagé dans la lutte contre le racisme. L'équipe qui y travaille parle aussi bien le néerlandais que le français. Notre association est subsidiée en grande partie par la Communauté flamande et, actuellement, la Communauté française subsidie certains projets. Nous travaillons avec les écoliers, les étudiants, les enseignants, les directions et les parents de tous les réseaux d'enseignement, de tous les niveaux (de l'école maternelle à l'enseignement supérieur). Nous proposons des outils pédagogiques, nous nous tenons aussi à la disposition des écoles pour la réalisation de journées à la carte, de formations et pour toute demande ayant trait au racisme.

C.I.D.J. Quelle est l'originalité de votre mouvement ?

J.A. "École Sans Racisme" est un projet qui veut et qui peut changer la société grâce à la formation d'une génération d'enfants et de jeunes combattant le racisme. Une Ecole Sans Racisme est une école qui s'engage activement contre le racisme en refusant les discriminations dans l'école, en dispensant des informations correctes sur les immigrés et l'immigration, en expliquant les mécanismes du racisme, en enseignant la connaissance d'autres cultures. Des initiatives visant à combattre le racisme et favoriser la société multiculturelle doivent également être organisées. Si 60% de la population de l'école signe l'Appel, l'école est reconnue Ecole Sans Racisme. En mettant sur pied un réseau d'Écoles Sans Racisme, nous construisons, maintenant et pour le futur, un mur contre le racisme dans notre société.

C.I.D.J. Quels outils pédagogiques proposez-vous ?

J.A. Nous avons pas mal d'outils très diversifiés ! Un exemple: "Bruxelles, un autre regard". Après une brève présentation de la problématique, les jeunes, munis d'un plan et de questions, visitent des quartiers sur lesquels il existe pas mal de préjugés : Matonge, Schaerbeek, Molenbeek, Cureghem, Chicago,... ou effectuent un circuit de découverte sur des thèmes tels que le fascisme, la résistance, l'islam, la colonisation, les réfugiés, etc. Le but de ces visites-découvertes est de dépasser les préjugés, de rencontrer des personnes, de se rendre compte des manières de vivre et des conditions de vie. On l'oublie, mais ce sont les discriminations qui mènent aux révoltes. Et dans ces quartiers, les discriminations ne manquent pas ! On se retrouve ensuite pour un débat où on échange ses découvertes et ses interrogations. Des rencontres se font, des questions sont posées, les appréhensions liées à l'inconnu s'estompent. L'après-midi est consacrée à des ateliers ludiques multiculturels : danse africaine, cuisine marocaine, calligraphie. Quoi de mieux que lutter contre le racisme en cuisinant ou en dansant !

Un autre exemple : le jeu "SAFI" qui veut dire : ça suffit ! Ce jeu porte sur les discriminations : discriminations légales inscrites dans la loi (selon la carte d'identité, ne pas jouir des mêmes droits politiques, sociaux...), discriminations structurelles (au niveau scolaire, culte,...) et celles vécues au quotidien (refus d'accès aux boîtes de nuit, contrôles

abusifs de police, refus d'inscription dans une école ...). Comme participant au jeu, on se met dans la peau d'un jeune issu de l'immigration ou d'un réfugié et on "vit" à son tour ces discriminations.

C.I.D.J. Votre approche pédagogique semble très vivante ?

J.A. Oui, mettre les jeunes en situation, par un jeu de rôle par exemple, permet de mieux comprendre et ressentir les situations. Nous avons aussi "Le jeu des réfugiés". Les jeunes se mettent dans la peau d'un(e) réfugié(e) et le parcours du combattant commence ! Par la méthode active, la réalité est davantage perçue.

C.I.D.J. Mais vous avez aussi créé des "cours interculturels" ?

J.A. Il y a, entre autres, "L'histoire du racisme" qui aborde l'esclavagisme, la colonisation, le fascisme de la deuxième guerre mondiale et analyse le racisme contemporain. Il est accompagné d'un montage de diapositives. Nous tenons à la disposition des enseignants et des animateurs des documents pédagogiques de toutes sortes, des valises pédagogiques ainsi que des brochures. Nous visons aussi à un échange de cours consacrés à ces sujets entre enseignants. Notre site Internet présente d'ailleurs une multitude de pistes sur une série de thèmes: des modules portant sur " le racisme ", des modules consacrés à " l'histoire de l'immigration", etc. Ces animations concernent l'enseignement secondaire... Nous avons aussi de nombreux modules destinés à l'enseignement primaire.

C.I.D.J. Et "Flanders Fields" à Ypres ?

J.A. Nous proposons une visite à Ypres à la rencontre de l'histoire de la première guerre mondiale. La ville de Ypres fut rasée par les bombardements. Dans les alentours, des centaines de milliers de soldats périrent au combat. Le matin, nous proposons une visite au musée "Flanders Fields" qui retrace la guerre suivie d'une discussion sur le racisme et guerre. L'après-midi est consacré à un parcours thématique "La guerre multiculturelle" dans et aux alentours de Ypres. On l'oublie souvent : à Ypres, ce ne furent pas seulement des Belges, des Français, des Allemands et des Anglais qui furent engagés dans la guerre mais aussi des Indiens, des Algériens, des Marocains, des Sénégalais et des Haïtiens des colonies !

C.I.D.J. Des écoles reçoivent le label "Ecole sans racisme" ?

J.A. Oui. Actuellement, nous comptons 245 Ecoles Sans Racisme à travers le pays. L'an dernier, 4000 élèves ont participé à nos activités (voyages scolaires alternatifs, formations diverses ou activités autour du 8 mai). Le texte de l'appel d' "Ecole Sans Racisme" est présenté ci-dessous. N'hésitez pas non plus à visiter notre site.

APPEL POUR UNE ECOLE SANS RACISME (3)

Nous, élèves, enseignants, autres membres du personnel, direction et pouvoir organisateur, nous disons non au racisme,

- Parce que tous les gens sont égaux et doivent pouvoir bénéficier de chances égales de développement,
- Parce que toute discrimination sur base de la couleur de la peau, de la langue, de la religion ou de la nationalité est inacceptable,
- Parce que le racisme dresse les gens les uns contre les autres, sème la division et engendre la haine,
- Parce que tous les jours à l'école les jeunes immigrés sont en butte à des remarques humiliantes et à des railleries et n'ont pas les mêmes chances,
- Parce que la coexistence de cultures différentes nous apprend à voir les valeurs et les limites de chaque culture, la nôtre y compris.

Nous nous engageons à bannir de notre école toute forme ou expression de racisme et de discrimination.

Conformément à sa mission scientifique, notre école doit réfuter activement toutes les remarques, tous les arguments et préjugés racistes et les théories qui leur servent de fondement, parce que le racisme est un mensonge et qu'il n'a aucune base scientifique, parce que les préjugés passent pour vérité à force d'être répétés.

Conformément à sa mission pédagogique, notre école doit prendre des initiatives contre le racisme, pour accroître notre connaissance d'autres peuples et cultures et pour développer notre disposition sociale à vivre de manière positive notre société multiethnique. Le racisme se meut dans une sphère émotionnelle où souvent les arguments ne suffisent pas à le réfuter. La rencontre avec des jeunes de différents groupes ethniques est une partie nécessaire de la tâche d'une école sans racisme. Pour les écoles qui ont des élèves immigrés, cela veut dire leur donner la parole sur leur contexte de vie et leur situation. Pour les écoles qui n'en ont pas, cela veut dire organiser des rencontres et des échanges avec des écoles où il y a de nombreux élèves immigrés, avec des maisons de jeunes ou des groupes d'immigrés.

Notre école bannit les organisations et la propagande racistes. La loi du 30 juillet 1981 sur le racisme punit quiconque fait partie d'un groupement ou d'une association qui, de façon manifeste ou répétée, pratique la discrimination raciale.

Notre école organise chaque année des actions contre le racisme et en faveur d'une cohabitation multiculturelle pour tous les élèves, les membres du personnel enseignant et autre, et si possible en relation avec les parents, en particulier à l'occasion de la Journée Internationale contre le Racisme ou d'autres points d'ancrage locaux ou nationaux. La Belgique a signé la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale du 7 mars 1966 des Nations Unies. L'article 7 oblige les États signataires à prendre des mesures immédiates et efficaces contre la discrimination raciale et pour favoriser la compréhension, la tolérance et l'amitié, en particulier dans le domaine de l'enseignement.

Nous allons nous efforcer d'obtenir l'adhésion à cet appel d'une majorité de 60% au moins des élèves, du personnel enseignant et autre, de la direction et du pouvoir organisateur. Par là notre école acquiert le titre d'École Sans Racisme et s'engage à continuer à le mériter encore plus à l'avenir. Avec Ecole Sans Racisme vers une société sans racisme:

comme signal vis-à-vis de la société, nous afficherons bien en vue le panneau École Sans Racisme.

(1) Ecole sans Racisme - Rue des Alexiens 37 - 1000 Bruxelles.

Tél : 02 511 16 36 - www.ecolesansracisme.be

(2) Josiane Alsteens, volontaire à "École Sans Racisme".

(3) Document d "Ecole Sans Racisme" téléchargeable sur le site www.ecolesansracisme.be.

Une production du



CENTRE D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION POUR JEUNES

Première édition : juin 2004
Edition mise à jour : juin 2006

Rue Haute 88
1000 Bruxelles
Tél: 02 219 54 12
Fax: 02 219 54 13
Courriel: cidj@cidj.be
www.cidj.be